

REGION BRETAGNE

AVIS EMIS PAR

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

LORS DE SA SESSION DU 10 DECEMBRE 2013

Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental régional. Ils constituent ses avis.

Conseil économique, social et environnemental régional

9^{ème} réunion de 2013

SOMMAIRE

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « PACTE D'AVENIR POUR LA BRETAGNE »	5
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	7
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	23
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 2013»	115
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	117
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	121
ANNEXE : composition du ceser par college	123

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL
« PACTE D'AVENIR POUR LA BRETAGNE »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL EN ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

SESSION DU 10 DECEMBRE 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de décembre 2013

Rapporteurs : M. Dominique LECOMTE, Mmes Marie-Martine LIPS et Marie-Pierre SINOU

AVIS DU CESER SUR LE PACTE D'AVENIR POUR LA BRETAGNE

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le « *Pacte d'avenir pour la Bretagne* » constitue un engagement de l'Etat, aux côtés du Conseil régional, des collectivités (en particulier au travers de la Conférence territoriale), ainsi que des acteurs économiques et sociaux pour aider la Bretagne à surmonter ses difficultés actuelles et à préparer son avenir économique et social.

Ce Pacte a fait l'objet d'une concertation.

Il repose notamment sur trois piliers :

- des mesures d'urgence, en matière d'accompagnement des salariés concernés par les plans sociaux et des territoires principalement touchés par des restructurations économiques, à commencer par le Finistère ;
- le Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne (PAAB) ;
- des mesures de soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires, notamment par le renforcement du dialogue social.

Ces trois piliers s'articulent autour de sept enjeux :

- « *Répondre à l'urgence : anticiper et accompagner les mutations sociales et industrielles et soutenir l'investissement public* » ;
- « *Conforter la Bretagne comme grande région productive* » ;
- « *Conforter la Bretagne comme grande région maritime européenne* » ;
- « *Affirmer l'identité culturelle de la Bretagne* » ;
- « *Approfondir l'investissement de la Bretagne dans la connaissance* » ;
- « *Améliorer l'accessibilité de la Bretagne et soutenir les dynamiques de territoire* » ;
- « *Sceller un Pacte de confiance* ».

Le Pacte d'avenir constitue un cadre stratégique orientant la mise en œuvre des politiques publiques de l'Union européenne, de l'État, de la Région et des autres collectivités sur le territoire, permettant d'en améliorer la cohérence. Dans le prolongement des engagements pris dans le présent document, il trouvera sa déclinaison dans les prochains programmes

européens, dans le Contrat de plan État - Région 2014-2020, qu'il anticipe, et dans les contractualisations régionales.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Saisi par le Président du Conseil régional, le CESER s'exprime sur le Pacte d'avenir dans un délai très court. Ayant reçu la version finale du document le 5 décembre, le CESER n'a pas pu travailler complètement selon ses méthodes habituelles. L'examen d'une proposition d'avis en commissions a ainsi eu lieu alors que le CESER ne disposait pas encore de la version définitive du texte. L'importance de ce Pacte et l'urgence de sa mise en œuvre conduisent néanmoins le CESER à formuler un avis détaillé en s'appuyant sur ses travaux passés. Ceux-ci, en effet, ont déjà largement exploré les sujets abordés par le Pacte et contiennent de nombreuses propositions visant à préparer l'avenir de la région mais également à éviter des crises telles que celle que nous connaissons actuellement. Compte-tenu des délais, les observations du CESER ne sont pas complètes et nécessiteront probablement des expressions ultérieures, notamment à l'occasion des révisions ou des travaux complémentaires sur le Pacte.

Concernant les déclinaisons de ce Pacte dans les prochaines contractualisations européennes, nationales ou régionales, le CESER s'exprimera de manière plus approfondie à l'occasion de la délibération de chacun de ces contrats, plans et schémas. De même, il pourra rendre ultérieurement un avis sur le Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne (PAAB) présenté en annexe du Pacte d'avenir et susceptible d'être amendé après sa signature.

En 2010 déjà, le CESER notait : *« l'idée que la Bretagne, comme l'ensemble du monde développé, est à un tournant de son histoire économique est largement partagée au CESER. Les acteurs socio-économiques sont convaincus qu'une part significative du sort des Bretons dépend d'eux-mêmes. »*¹

Ce Pacte d'avenir est l'expression positive d'une réponse conjuguée de l'Etat, de l'ensemble des acteurs régionaux et des collectivités territoriales face à l'actualité économique et sociale difficile que traverse la Bretagne. Il peut et doit être le moteur d'une mobilisation prolongée et déterminée de tous les acteurs dans la construction de nouveaux modes de développement durables.

1. Un contexte appelant à la mise en œuvre d'une stratégie collective ambitieuse

1.1. Une situation d'urgence économique, sociale et territoriale

La situation économique de la Bretagne a connu une dégradation rapide au cours des derniers mois, marquée par la suppression de centaines voire de milliers d'emplois par des entreprises importantes (Doux, PSA, Alcatel-Lucent, GAD, Tilly-Sabco, Marine Harvest Kritsen...), avec des conséquences sur leurs sous-traitants. Ces difficultés, dues à une combinaison de facteurs,

¹ CESER de Bretagne, Avis sur « Une nouvelle impulsion pour le développement économique régional », rapporteur M. Jean HAMON, décembre 2010.

ne concernent pas l'ensemble des entreprises, d'autres se portent mieux, y compris dans les industries agro-alimentaires.²

Les annonces de plans sociaux s'accumulant, la crise économique et sociale présente le risque de remettre en cause la confiance en la capacité des acteurs économiques comme politiques à faire face aux difficultés.³

1.2. Un contexte de profondes mutations

Cette situation s'inscrit dans un contexte plus large de profondes mutations et cristallise, en les amplifiant, des éléments déjà en grande partie connus.

Comme le mettait en évidence le CESER dans son étude de janvier 2012 « *Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?* », nous assistons depuis une vingtaine d'années à une succession de ruptures économiques, sociales et environnementales. Ces ruptures conduisent à la fragilisation des secteurs les moins compétitifs, en particulier de ceux où la valeur ajoutée est la plus faible, et de ceux dont la mutation s'impose. Elles s'inscrivent dans un contexte de métamorphose des activités existantes et d'émergence de nouvelles activités. Elles participent à la remise en cause des modes de développement qui ont prévalu jusqu'à aujourd'hui, mais sont aussi sources de nouvelles opportunités, ce que le Pacte ne relève pas suffisamment.

2. Pour la mise en œuvre d'un Pacte d'avenir partagé et ambitieux

2.1. Pour une stratégie ciblée de court et moyen terme

Les difficultés conjoncturelles et structurelles sont étroitement imbriquées dans cette crise. Il y a donc une double nécessité, maintes fois soulignée par le CESER et clairement affirmée dans le Pacte :

- **à agir sans attendre en direction des personnes, des entreprises et des territoires affectés, au travers de mesures opérationnelles, concrètes, à la mesure de la situation d'urgence économique, sociale et territoriale ;**
- **à anticiper et à préparer concrètement le développement futur de la région.** Il faut ainsi faire converger l'action de tous vers les enjeux et défis du futur, dans une logique réaffirmée de développement durable, de performance à la fois économique, sociale et environnementale. Des réflexions prospectives existent, comme « *Bretagne 2030* », ainsi que les nombreux travaux à dimension prospective élaborés par le CESER, mais la situation actuelle appelle à porter, en cohérence avec ces orientations, un plan d'action à **plus court et moyen terme**. C'est dans ce cadre qu'**un Pacte d'avenir recentré autour de grandes priorités**, déclinées au travers de programmes d'actions structurels, trouve toute sa pertinence.

² CESER de Bretagne, « *Faire face aux mutations d'activités et aux restructurations d'entreprises par une anticipation et une adaptation porteuses d'activités et d'emplois en Bretagne* », rapporteurs M. Jean HAMON, M. Alain LE MENN et Mme Anne SAGLIO, janvier 2013.

³ CESER de Bretagne, « *Agir ensemble pour dépasser la crise* », rapporteur M. Alain EVEN, mai 2009.

2.2. Pour un Pacte de confiance reposant sur des engagements contractuels transparents, réciproques et responsables

Le CESER **salue la volonté de concertation** ayant présidé à l'élaboration du Pacte, avec les forces vives économiques, sociales et politiques, ainsi qu'avec l'ensemble des collectivités. Lieu de réflexions et d'échange, le CESER regrette toutefois les délais très courts dans lesquels a lieu cette concertation. Si certaines situations appellent bien une réponse urgente, le CESER souligne également que ces délais apparaissent difficilement compatibles avec l'ambition d'élaborer un véritable « Pacte » pour l'avenir de la Bretagne. Le Pacte prévoit toutefois de nouvelles étapes de concertation notamment pour la finalisation du PAAB.

Pour le CESER, ce Pacte doit être **évolutif** de manière à permettre une éventuelle adaptation des stratégies au contexte, dont il est démontré que l'instabilité est une source majeure de fragilisation pour les acteurs économiques bretons.

La mobilisation des acteurs politiques et socio-économiques devra se poursuivre lors de sa mise en œuvre. Pour ce faire, le Pacte devra dès ses premières mises en œuvre **créer et entretenir les conditions de la confiance**, indispensables à la mobilisation collective. Le CESER note que ce Pacte a une **valeur contractuelle**. Il ajoute que cela rend indispensable de préciser quels en sont les contractants au-delà de l'Etat et du Conseil régional, étant entendu que l'ensemble des forces vives de la région doit y être associé. La formule employée d'« *un engagement contractuel entre l'Etat et la Bretagne* », particulièrement imprécise, ne répond pas à cette préoccupation.

Pour le CESER, **les conditions de la réussite de ce Pacte doivent résider dans :**

- la définition **précise des engagements** des signataires et de l'ensemble des destinataires d'aides publiques ; pour le CESER la transparence apparaît comme une clé de la réussite du Pacte ;
- le respect du **principe de réciprocité**, sur le modèle de la Charte bretonne de partenariat pour la qualité de l'emploi⁴ de manière à susciter les actions les mieux adaptées ;
- la réelle participation de l'ensemble des collectivités et de la société civile au **dispositif de suivi et d'évaluation** annoncé dans le document. Le CESER souhaite être associé aux instances de suivi, d'actualisation et d'évaluation du Pacte.

2.3 Pour une mobilisation cohérente des leviers d'action disponibles en faveur de la région

Ce Pacte vise à orienter la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire régional et à en améliorer la cohérence. Ce faisant il permettra une meilleure coordination des politiques de l'Etat et du Conseil régional. Il constitue donc une combinaison de mesures nouvelles et de dispositifs existants. Le CESER considère que cette démarche d'intégration des politiques publiques menées en région est favorable à leur efficacité et à leur lisibilité, même s'il apprécierait que les éléments réellement nouveaux soient davantage mis en avant.

⁴ CESER de Bretagne, avis sur la « *Communication sur la signature de la charte bretonne de partenariat pour la qualité de l'emploi* », octobre 2008.

Du point de vue **stratégique**, plusieurs schémas et plans d'actions préexistent ou sont sur le point d'être adoptés à différentes échelles territoriales⁵. Par ailleurs, la fin de l'année 2013 et le début de 2014 correspondent à l'élaboration des nouveaux Programmes opérationnels pour les fonds européens, d'une nouvelle contractualisation Région-Pays et de nouveaux Contrats de plan Etat-Région (CPER), qui couvriront désormais la même période, de 2014 à 2020. La concomitance de ces démarches, qui fixent des objectifs partagés par les acteurs régionaux, est favorable à la réussite du Pacte d'avenir.

Défini comme « *un cadre stratégique orientant la mise en œuvre des politiques publiques* », ce Pacte d'avenir doit à la fois s'appuyer sur l'ensemble de ces stratégies et assurer leur **convergence et leur cohérence** dans un triple objectif économique, social et environnemental. Dans cette perspective, le Pacte annonce des engagements précis des différents partenaires, déclinés en mesures opérationnelles. Le CESER considère cependant que certains de ses éléments relèvent davantage d'intentions et de souhaits, dont la portée devra être précisée.

Plusieurs leviers de **financement** sont identifiés, que le Pacte doit conduire à concentrer sur ses enjeux. Parmi ces financements, tous ne sont pas nouveaux, même si le Pacte devrait conduire à l'abondement ou la mobilisation anticipée de certains fonds existants. En tout état de cause, le coût de chaque mesure et le concours de chaque source de financement à la réalisation de ce Pacte devront être précisés, lorsque cela est nécessaire, et dans tous les cas évalués et suivis.

A ce sujet, le CESER invite à se réinterroger sur l'intérêt que peut présenter l'appel à **l'épargne institutionnelle ou à l'épargne publique**. La mobilisation de cette dernière au travers d'un emprunt obligataire, pourrait permettre de mieux associer la population aux projets régionaux et à la gestion des finances publiques.⁶ Le CESER souhaite que les formules étudiées ne créent pas une compétition entre modalités d'épargne qui pourrait déstabiliser certains dispositifs favorables à l'investissement productif dans un contexte de renforcement des obligations pesant sur les établissements bancaires.⁷

Enfin, le Pacte d'avenir contient un volet de **simplification réglementaire et administrative**. Ce volet nécessaire doit être construit en toute transparence avec l'ensemble des collectivités, des partenaires économiques, sociaux et environnementaux et de la société civile. Il ne s'agit pas d'évacuer les procédures garantes du respect d'obligations mais de faciliter et accélérer la conduite des actions ; ceci sans porter préjudice au respect des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Un contrôle effectif de ces paramètres est indispensable et le CESER souhaite y être associé.

⁵ Parmi lesquels : la Stratégie régionale de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I), le Schéma régional multimodal des déplacements et des transports (SRMDT), le Plan régional d'actions logistiques (PRAL), le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), la Nouvelle Alliance agricole, le Plan agricole et agro-alimentaire régional, les Schémas de cohérence territoriale, etc.

⁶ CESER de Bretagne, « *Les services collectifs demain en Bretagne – une étude prospective* », rapporteurs Mme Catherine TANVET et M. Roger MORIN, septembre 2013 ; CESER de Bretagne « *Quels modes de développement économiques pour la Bretagne de demain ?* », rapporteurs Mme Maryvonne GUIAVARC'H et M. Jean LE TRAON, janvier 2012.

⁷ CESER de Bretagne, « *Contribution au débat national sur la décentralisation* », 18 mars 2013, rapporteur M. Alain LE MENN, mars 2013.

2.4 Pour un Pacte d’avenir fondé sur des priorités claires

Le document proposé distingue trois piliers et sept grands enjeux. Le CESER considère que tous n’ont pas la même pertinence pour préparer l’avenir économique et social de la région.

Il note par ailleurs la présence d’un **volet social** (formation, dialogue social, etc.). Il insiste sur le fait que ce celui-ci ne saurait se limiter à des mesures d’urgence ou ne s’appliquer qu’aux seuls salariés licenciés. Les travaux du CESER ont en effet montré que le dialogue social, la sécurisation des parcours professionnels ou encore la formation tout au long de la vie constituaient des éléments clés de la capacité d’adaptation des économies. Le CESER souligne que cette sécurisation serait facilitée par un contexte économique porteur.

Plus généralement, pour le CESER, répondre de façon ciblée et efficace aux préoccupations actuelles de la société bretonne, implique de s’orienter pleinement vers **une économie de la transition**. De ce point de vue, la mention régulière de la transition écologique dans ce document est à saluer. Le CESER considère toutefois que cette notion devrait figurer plus explicitement au cœur de ce Pacte d’avenir.

Pour le CESER, cette économie doit être à la fois plus verte et plus compétitive, en termes de valeur ajoutée, de productivité, d’innovation économique et sociale, d’emplois et de formation, comme le CESER l’indique dans son rapport de janvier 2013.⁸ Elle doit être capable de faire face aux mutations continues de l’environnement économique, par des adaptations porteuses d’activités et d’emplois.⁹ Il est aujourd’hui indispensable de donner une vision positive de cette transition vers une économie bas-carbone.¹⁰

2.5 Avis du CESER sur les grands enjeux identifiés par le Pacte

2.5.1 « Répondre à l’urgence : anticiper et accompagner les mutations sociales et industrielles et soutenir l’investissement public »

Le CESER s’interroge sur la structure de ce premier enjeu. Selon lui, en effet, l’anticipation ne peut pas être une simple réponse à l’urgence, mais doit être menée en permanence dans un contexte de constantes mutations.

Malgré ces réserves, le CESER considère que le Pacte apporte pour partie des réponses à :

- la situation d’urgence sociale et territoriale ;
- la nécessité d’anticiper les mutations ;
- la nécessité d’une mobilisation collective ;
- la manière dont l’investissement public peut soutenir l’activité.

⁸ CESER de Bretagne, « *Faire face aux mutations d’activités et aux restructurations d’entreprises par une anticipation et une adaptation porteuses d’activités et d’emplois en Bretagne* », rapporteurs M. Jean HAMON, M. Alain LE MENN et Mme Anne SAGLIO, janvier 2013.

⁹ CESER de Bretagne « *Quels modes de développement économiques pour la Bretagne de demain ?* », rapporteurs Mme Maryvonne GUIAVARC’H et M. Jean LE TRAON, janvier 2012.

¹⁰ CESER de Bretagne, Avis sur le SRCAE, rapporteur M. Patrice BOUDET, octobre 2013.

- **La situation d'urgence sociale et territoriale**

Le Pacte annonce la mobilisation de plusieurs enveloppes financières pour l'accompagnement des entreprises touchées par les difficultés. Dans l'immédiat, cela se traduit notamment par une décision modificative du budget de la Région. Il précise que les aides perçues seront recensées dans une base de données portées à connaissance des représentants des salariés. Il détaille également les mesures d'accompagnement proposées pour répondre aux besoins immédiats des salariés et des territoires. Le CESER appuie ces initiatives.

Concernant les mesures de formation, il précise qu'elles doivent s'adresser non seulement aux personnes les plus touchées par les restructurations, mais aussi à celles qui sont affectées par leurs effets induits sur les territoires (lesquels concernent les sous-traitants, les agriculteurs et plus généralement l'ensemble des emplois indirects), ainsi que, plus largement, à l'ensemble des salariés. Il rappelle également l'importance de ne pas considérer cette politique que dans l'urgence.

Le CESER appuie « *l'objectif de la sécurisation des parcours des salariés [qui] constitue une priorité* », énoncé dans le Pacte. Pour le CESER, la sécurisation doit s'entendre dans un sens large, et tenir compte de la situation globale des personnes et des familles (revenus, logement, accessibilité aux services collectifs notamment publics). Il s'agit notamment de porter une attention accrue aux risques d'aggravation des inégalités d'accès aux services, de décrochage, ou de rupture. Cela suppose une mobilisation concertée des dispositifs, gérés tant par l'Etat que par les collectivités territoriales, pour faire face aux difficultés des personnes. Le CESER se félicite de ce que plusieurs de ces enjeux soient intégrés au Pacte. Il rappelle en complément l'importance d'envisager une sécurisation des parcours résidentiels des actifs,¹¹ et de bien prendre en compte les problématiques de santé. Ce secteur présente en effet d'importants enjeux à l'échelle territoriale et pourrait à l'avenir être créateur de nombreux emplois.

En outre, les signataires du Pacte s'engagent à mobiliser l'ensemble des leviers disponibles pour soutenir la revitalisation et la réindustrialisation des sites touchés. Le CESER a déjà souligné l'importance d'évaluer précisément l'impact social et territorial des restructurations en cours, ainsi que les opportunités de reconversion économique des sites concernés. Cependant, il est nécessaire d'aller au-delà de ces démarches, en renforçant les réflexions autour des projets de territoires, dans le cadre notamment de la contractualisation Région-Pays. Le développement, dans l'ensemble de la région, des entreprises et des emplois, d'une économie locale, circulaire et durable, ainsi que de services collectifs doit être une préoccupation majeure de ce Pacte d'avenir.¹²

- **La nécessité d'anticiper les mutations**

Il est urgent de compléter l'accompagnement des entreprises par des procédures visant à anticiper les restructurations et à accompagner les mutations. Cette préoccupation, maintes fois réaffirmée par le CESER, devrait désormais donner lieu à des réalisations concrètes. Les

¹¹ CESER de Bretagne, « *Les services collectifs demain en Bretagne – une étude prospective* », rapporteurs Mme Catherine TANVET et M. Roger MORIN, septembre 2013 ; CESER de Bretagne, « *Sécuriser les trajectoires résidentiels des actifs en Bretagne* », rapporteurs Mme Christine DIVAY et M. Michel MORVANT, janvier 2013.

¹² CESER de Bretagne, « *Contribution du CESER de Bretagne à la réflexion « Territoires 2040, 7 grands enjeux et 31 défis* », Rapporteur M. Alain EVEN, décembre 2011.

mesures proposées dans le Pacte d'avenir vont dans le bon sens, même si elles restent à préciser, tout en veillant à ce que ces mesures soient d'application simple pour les entreprises.

En référence à son étude de 2013, le CESER rappelle que cette anticipation doit mobiliser l'ensemble des acteurs, et en premier lieu les partenaires sociaux, en s'appuyant sur :

- le partage d'informations de qualité, le développement du dialogue social et d'une veille anticipatrice au sein des entreprises, entre la direction et les instances représentatives du personnel (IRP), et au sein des territoires, avec l'ensemble des partenaires économiques et institutionnels ;
- le rôle de déclencheur, de facilitateur et d'animateur des collectivités pour soutenir ce dialogue social et cette politique d'anticipation ;
- les travaux de prospective menés en région pour anticiper et se préparer aux conséquences des mutations sur l'activité.

Le CESER se félicite donc de l'annonce d'un dispositif de suivi des dynamiques économiques associant différents partenaires, selon des modalités qui restent à préciser.

Le CESER soulignait également dans son étude que l'anticipation passe aussi par la mise en œuvre d'une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans les entreprises et dans les territoires et par l'identification des passerelles entre secteurs d'activité. Le Pacte fait des propositions dans cette direction. Pour les rendre plus opérationnelles, le CESER encourage à s'inspirer des expériences déjà mises en œuvre sur certains territoires, lorsque celles-ci ont réussi.

• La nécessité d'une mobilisation collective

Le Pacte propose de renforcer la coordination des acteurs impliqués dans l'accompagnement des entreprises et des salariés. Le CESER appuie ces initiatives, qui doivent permettre de simplifier le recours aux dispositifs d'aides. Il souligne que la coopération et la mise en cohérence doivent aller dans le sens d'une mutualisation pour être plus efficaces.

Le Pacte inscrit ces propositions dans un dialogue social territorial. Le CESER souhaite avoir des précisions sur les modalités d'association des partenaires sociaux.

• Le soutien à l'activité par l'investissement public

Cet enjeu est précisément défini dans le Pacte, qui identifie des financements, ainsi que des projets à mettre en œuvre.

Le CESER partage :

- le constat du rôle des collectivités pour accompagner dans les territoires les projets précurseurs des entreprises ;
- l'intérêt d'anticiper la négociation du prochain CPER et d'accélérer l'exécution du Contrat en cours.

Le CESER relève aussi l'intérêt d'accélérer les grands projets d'infrastructures (Bretagne très haut débit, Pacte électrique breton, Bretagne Grande Vitesse...) et les chantiers de rénovation des bâtiments dans le parc privé, dans lesquels la Région est d'ores et déjà engagée. Ces projets peuvent se matérialiser rapidement par des réalisations concrètes. Pour le CESER, le choix des investisseurs publics doit intégrer en priorité la transition vers une économie plus

verte et plus compétitive, clé d'un emploi durable. L'utilisation des fonds publics régionaux, nationaux ou européens doit répondre à cet objectif d'intérêt général qu'est l'adaptation et la transition de l'économie régionale vers une économie à haute valeur ajoutée, plus performante sur les plans économique, social et environnemental. Le CESER demande la mise en œuvre accélérée des mesures et investissements prévus par le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) et dans les schémas départementaux du handicap, afin d'en permettre la réalisation sans délai et de répondre ainsi à la situation d'urgence sociale.

2.5.2 « Conforter la Bretagne comme grande région productive »

Cette partie se concentre notamment sur l'agriculture et l'agroalimentaire d'une part, sur l'industrie de l'autre. Comme cela est indiqué dans le Pacte, le CESER rappelle que d'autres secteurs seront appelés à jouer un rôle important dans le développement futur de la région, comme l'artisanat, les services, mais également l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

- **Concernant l'agriculture**

Le CESER note avec satisfaction que le PAAB s'inscrit en cohérence avec les actions déjà engagées dans le cadre de la « Nouvelle Alliance » du Conseil régional et du Projet agricole et agroalimentaire régional (PAAR) de l'Etat, et intègre également la perspective de plusieurs évolutions législatives et réglementaires majeures à venir (Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, réforme des zones d'excédent structurel, simplification administrative, etc.).

Le CESER relève et apprécie l'accent mis sur l'implication des acteurs et la concertation avec les « *producteurs, entreprises, syndicats de salariés et syndicats professionnels, acteurs publics...* ».

Le CESER renvoie à ses travaux récents,¹³ qui identifient de nombreuses pistes de réflexion. Il approuve la nécessité d'une approche systémique des filières et d'une approche inter-filières, concrétisée dans le Plan agricole et agroalimentaire breton par la mise en place d'un comité stratégique régional de la filière alimentaire. Il rappelle également la forte insertion de ces secteurs d'activité dans l'économie internationale et propose donc une réflexion sur les outils permettant de s'adapter à ce contexte mouvant.

Il apparaît important pour le CESER de définir la manière dont les parties prenantes seront impliquées dans la simplification des procédures, étant entendu que celle-ci peut avoir des effets contradictoires.

¹³ CESER de Bretagne, « *L'internationalisation du système productif alimentaire breton* », rapporteurs MM, Antoine DOSDAT, Alexandre GOHIN et Jacques JAOUEN, septembre 2013.

- **Concernant l'industrie**

Le CESER rappelle que les priorités choisies doivent être cohérentes avec le choix d'une économie de la transition. Pour le détail des mesures, il renvoie à son avis récent sur la SRDE2I, le Pacte renvoyant lui-même à ce document.

2.5.3 « Conforter la Bretagne comme grande région maritime européenne »

Le CESER est convaincu depuis longtemps de la vocation maritime de la Bretagne, et de la nécessité de la porter par une politique maritime intégrée ambitieuse. Il se réjouit donc de ce que les demandes formulées par le Conseil régional afin de soutenir l'excellence bretonne en la matière apparaissent désormais comme une priorité partagée (le CESER s'est largement exprimé sur l'importance des sciences et technologies marines en Bretagne, de France Energies Marines et de l'aménagement du port de Brest).

Le CESER considère en outre que le lancement rapide des appels d'offre pour l'exploitation des énergies marines en Bretagne doit accélérer le déploiement industriel, lequel doit être anticipé en termes notamment de besoins en formations.¹⁴

Concernant la pêche et l'aquaculture, les formulations comme les engagements restent flous. Des précisions sont ici nécessaires pour juger de la valeur ajoutée du Pacte.

Par ailleurs, le CESER considère les biotechnologies marines comme une nouvelle forme d'exploitation des ressources marines à même de générer de l'emploi et de la valeur ajoutée, et qui, à ce titre, devraient figurer dans les domaines d'excellence.

Plus globalement, le CESER souhaite contribuer à la construction d'une vision claire et partagée des enjeux et d'une stratégie de développement pour la mer et le littoral. Il renvoie notamment à son étude « *Milieux côtiers, ressources marines et sociétés* ». ¹⁵

2.5.4 « Affirmer l'identité culturelle de la Bretagne »

Le CESER prend acte des engagements concernant la convention sur les langues de Bretagne, le renouvellement de la gouvernance en matière de culture ou encore le développement d'une offre audiovisuelle régionalisée. Il approuve par ailleurs le soutien apporté à la valorisation des industries créatives et culturelles.

Il propose de mieux faire le lien entre cet enjeu et le développement touristique. A ce sujet, il renvoie au document d'orientations pour le budget 2014, qui souligne que « *l'économie touristique [...] peut jouer un rôle croissant pour la diversification et la consolidation de l'économie régionale dans son ensemble* ». De ce point de vue, le tourisme, présent dans le

¹⁴ CESER de Bretagne « *Des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer !* » rapporteurs MM. Guy JOURDEN et Philippe MARCHAND, mars 2009 ; « *Des énergies marines en Bretagne (2) : concrétisons la filière* », rapporteur M. Guy JOURDEN

¹⁵ CESER de Bretagne, « *Milieux côtiers, ressources marines et société* », rapporteurs M. Jean-Paul GUYOMARC'H et François LE FOLL, décembre 2011 ; Association des CESER de l'Atlantique, « *Quel avenir pour la filière ostréicole dans les régions de la façade atlantique française ?* », rapporteurs Mme Annick HERAULT et Jean-Claude TESSIER, mars 2012.

Titre VI du Pacte d'avenir, aurait sans doute mieux trouvé sa place dans cette partie consacrée à la culture.

2.5.5 « Approfondir l'investissement de la Bretagne dans la connaissance »

Le CESER se félicite des engagements précis concernant l'enseignement supérieur et la recherche.

Il reconnaît la cohérence de cette partie faisant référence aux différents schémas structurants que sont le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) et le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF), mais également la SRDE2I.

Il apprécie que la jeunesse, l'éducation, la formation tout au long de la vie soient identifiées comme des priorités complémentaires. Dans ces domaines, des précisions apparaissent cependant nécessaires quant aux mesures envisagées.

Considérant ces enjeux comme prioritaires, le CESER sera attentif aux déclinaisons concrètes du Pacte et renvoie à ses différents avis et études.¹⁶

2.5.6 « Améliorer l'accessibilité de la Bretagne et soutenir les dynamiques de territoire »

Conformément à ses prises de positions passées, le CESER ne peut que se satisfaire de la confirmation de l'engagement de l'Etat dans le raccordement de la Bretagne. En l'état, le document ne précise pas toujours si le Pacte se traduira par un abondement supplémentaire de l'Etat aux projets cités (notamment la Ligne Nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire, et le programme Bretagne Très Haut Débit) ou par une accélération des calendriers. Des précisions sont donc attendues et le CESER suivra cette question avec attention.

D'autre part, le CESER rappelle la nécessité de se préparer, dès à présent, à l'arrivée de la grande vitesse en Bretagne, cela afin d'en optimiser les effets sur le développement régional. Ce sujet a fait l'objet d'une étude du CESER en 2012¹⁷.

Il est important également que le Pacte traite de la façon dont doivent se développer le report modal et, chaque fois que cela est possible, le recours à des modes de transports moins polluants (rail, cabotage, ferroutage). Le développement consacré au Plan régional d'actions logistiques dans le Pacte, prend ainsi tout son sens.

Concernant le volet territorial, on ne peut que se satisfaire de la convergence annoncée des politiques territoriales de l'Etat et de la Région, ainsi que des programmes opérationnels pour les fonds européens. Le Pacte précise certaines orientations du volet territorial du CPER, sur lesquelles le CESER s'exprimera le moment venu, en s'appuyant notamment sur ses deux

¹⁶ CESER de Bretagne, « *Quelles solutions pour les jeunes sortis de formations initiales sans diplômes ?* », rapporteurs MM. Denis CHEVALIER et Yves LE GOURRIEREC, septembre 2013 ; « *Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne* » rapporteurs: M. Luc AVRIL, Mme Anne SAGLIO et M. Olivier SIRE, mars 2012 ; *Avis du CESER sur le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles*, rapporteur : Mme Marie-Pierre SINOU, octobre 2011 ; *Avis du CESER sur le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche*, rapporteurs : Mme Anne SAGLIO, MM. Luc AVRIL, François LE FOLL, Olivier SIRE, octobre 2013.

¹⁷ CESER de Bretagne « *Optimiser le projet Bretagne à Grande Vitesse* », rapporteurs MM. Jean-Philippe DUPONT et Pascal OLIVARD, janvier 2012.

études récentes portant sur les dynamiques territoriales et sur les services collectifs ; deux thèmes centraux dans les propositions du Pacte.¹⁸

En revanche, le CESER s'étonne de ce que les mesures relatives au logement durable, à la transition énergétique et au tourisme apparaissent comme des développements du « *soutien aux dynamiques de territoire* ». De par leur ampleur, ces enjeux dépassent en effet le cadre des politiques territoriales.

2.5.7 « *Sceller un Pacte de confiance* »

Ce dernier enjeu est un point clé. Il renvoie notamment à l'enjeu de simplification administrative et réglementaire, lequel a largement été identifié par le CESER. Celui-ci a notamment fait des propositions allant dans le sens :

- d'un exercice concret par les collectivités d'un droit à l'expérimentation, prévu par les lois de décentralisation, et qui offre ici un domaine de mise en œuvre utile¹⁹ ;
- d'une simplification de l'accompagnement des acteurs économiques ou des bénéficiaires de fonds européens²⁰.

Le Pacte définit une méthode pour la simplification, mais ne détaille pas suffisamment les actions concernées ni les garanties sur les modalités d'application et de suivi de ces mesures. Des précisions sont donc attendues.

Deux instances de dialogue social sont mises en place au niveau régional, l'une dans le domaine agro-alimentaire et la seconde associant l'Etat, le Conseil régional et les partenaires sociaux pour la mise en œuvre des actions sociales et économiques du pacte et pour construire un agenda social. De plus, un comité assurera le suivi et l'évaluation de la réalisation du Pacte d'avenir. Le CESER souhaite être associé au suivi, à l'évaluation ainsi qu'aux actualisations éventuelles.

Le CESER souligne que la confiance en question est celle qui doit régner entre les entreprises et les pouvoirs publics, dans un sens bilatéral ; entre les entreprises et les salariés concernés par les mutations en cours et à venir ; mais aussi avec l'ensemble des citoyens et des contribuables dont les contributions sont justifiées par l'intérêt général et doivent y concourir (cf. point 2.2).

Axé sur la redynamisation économique par la modernisation, la cohésion sociale, l'attention aux parcours professionnels des personnes, et l'orientation décisive vers un développement durable, ce Pacte doit mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux pour le développement de notre territoire.

Aux yeux du CESER la Bretagne doit rester une terre de réussite. Il forme le vœu que ce Pacte y contribue. La Bretagne montrera ainsi qu'elle sait innover par l'expérimentation, par une

¹⁸ CESER de Bretagne, CESER de Bretagne, « *Les services collectifs demain en Bretagne – une étude prospective* », rapporteurs Mme Catherine TANVET et M. Roger MORIN, septembre 2013 ; CESER de Bretagne, « *Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions* », rapporteurs : MM. Alain LAPLANCHE et Jacques UGUEN, juin 2013.

¹⁹ CESER de Bretagne, « *Contribution au débat national sur la décentralisation* », rapporteur M. Alain LE MENN, mars 2013.

²⁰ CESER de Bretagne « *Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne* », rapporteurs M. Gilbert BLANCHARD et M. Michel MAILLARD, juin 2012.

coopération de tous les acteurs, en utilisant les possibilités offertes par la décentralisation et par des initiatives volontaristes en matière de simplification.

C'est la conviction de la pertinence, de l'efficacité et de l'utilité des actions qu'il propose qui emporteront la confiance et l'adhésion collective à ce Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Cet avis du CESER

a été adopté en session plénière

Avis adopté

Pour : 53 : Bertrand Laot ; Frédéric Bonnard Le Floc'h ; CFDT ; CGT, Universités ; Alain Charraud, Anne-Claude Lefebvre, Henri Daucé, Alain Le fur, Lionnel Leborgne, Nadia Laporte, Guylaine Robert, Jacqueline Palin, Jean Kerhoas, Hervé Latimier, Patrice Rabine, Dominique Barbotin, Marie-Christine Carpentier, Cécile Defois, Jean-Philippe Dupont, Patrick Herpin, Sylvie Guilbaud, Isabelle Amauger, Emmanuel Thauvier, Dominique Lecomte, Gérard Ferré, Marie-Martine Lips, Jean Le traon ;

Contre : 16 : Chantal Bévillon ; FO ; CFTC ; Solidaires ; FRSEA-CRJA ; Thierry Merret ; Michel Clech ; Philippe Le Roux, Lucien Traon ;

Abstentions : 43 : Eau et rivières ; Bretagne Vivante ; Marie-France Marchal ; Bernard Gaillard ; Elie Gueguen ; Bénédicte Leridée ; Pauline Paoli ; Briec Guinard ; Fanny Le brech, Jean-Luc Le Guellec ; Michel Movant ; Nicolas Jaffray ; Armina Knibbe ; Antoine Dosdat ; Pierre Barbier ; CRPMEM ; Jean-Yves Labbé ; Hervé Jenot ; CRMA ; Serge Le Flohic ; Elisabeth Hervé ; CRAB ; Sylvère Quillerou ; Joëlle Deguillaume ; Martial Wesley ; René Le pape ; Valérie Fribolle ; Evelyne Lucas ; MEDEF ; Annie Guillerme ; Jean-François Le Tallec ; Loïc Fanouillère ;

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne Vivante)

Nous sommes parfaitement conscients de la situation de la Bretagne et nous ne pouvons que soutenir le principe d'un pacte de confiance et d'avenir entre l'État et la Bretagne.

La longue liste des consultations affichée en annexe 3 ne suffit pas à masquer le manque d'approfondissement lié à l'extrême précipitation pour l'établir et nous insisterons donc sur l'ardente nécessité de pouvoir continuer l'écriture de ce pacte.

Sur le fond, on doit s'interroger sur la place faite aux territoires d'un point de vue physique et social. Ils apparaissent ici comme un ultime complément dans un article 14 rassemblant des aspects divers. On semble oublier que les actions abordées dans les autres titres devront s'intégrer dans des territoires, y être socialement approuvées. Les territoires sont intégrateurs des différentes filières et nécessitent leur compatibilité entre elles d'une part, avec les hommes de ces territoires ainsi qu'avec leurs écosystèmes d'autre part. Les activités économiques doivent mettre en valeur les richesses des territoires et satisfaire les hommes qui y vivent et non le contraire.

Aussi dans l'esprit des simplifications nécessaires pour plus de dynamisme, il y aura lieu de ne pas négliger la démocratie qui veut que les hommes et les femmes d'un territoire aient leur mot à dire sur les projets qui les concernent, que tous les intérêts soient regardés qu'il s'agisse de la concurrence avec d'autres filières (comme le tourisme par exemple), qu'il s'agisse des pollutions, de la dégradation des paysages, etc ... Certains veulent décider au pays mais dénie aux citoyens, le droit de donner leur avis!

Dans le titre I nous approuvons tout ce qui concerne le déploiement d'une ingénierie sociale, financière, économique dans les territoires. Il est clair que la réponse à ce besoin va au delà de l'urgence et qu'elle doit comprendre également une ingénierie environnementale. Nous rappelons ici que la connaissance précise et continue des caractéristiques environnementales (eau, air sols, biodiversité) permettrait, outre l'appropriation fine de leur territoire par les habitants, d'optimiser l'utilisation de l'espace et de gagner un temps précieux pour des projets mieux adaptés au territoire. L'évocation de la transition écologique et énergétique se traduisant par 21 millions d'euros pour la reconquête de l'eau par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne laisse pour le moins perplexe quant au contenu réel et à la forme des actions visées.

Pour ce qui concerne le titre II et son article 5, le temps consacré à l'établissement du Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne n'a pas vraiment permis d'élaborer des solutions qui soient réellement d'avenir. Comme il est dit, les présentes propositions s'inscrivent dans la continuité d'actions déjà engagées comme la « Nouvelle Alliance » et le PAAR de l'État qui date de la fin 2010. Nous ne pouvons que rappeler notre profond désaccord à l'époque avec le PAAR qui visait à plus de concentration de l'agriculture, plus de capitalisation et de compétition pour les surfaces entre exploitations, et au total moins d'agriculteurs, moins de biodiversité et une dégradation inévitable de la qualité des sols et de l'eau. Il est clair que continuer dans cette voie ne peut représenter une solution d'avenir pour la Bretagne. Même si les orientations issues de la « Nouvelle Alliance » en direction de l'agroécologie vont dans le bon sens, pour nous les éléments de ce plan restent à revoir, à parfaire et à budgéter dans les semaines à venir, et nous sommes bien entendu prêts à y travailler.

Nous approuvons pleinement l'affichage de l'ambition industrielle de l'article 6.

Si nous sommes en accord avec le titre III, nous attirons l'attention sur le dernier alinéa touchant au développement de la connaissance. Elle doit comprendre la biodiversité du système côtier et elle doit être préalable au développement des énergies marines et à

l'élaboration du plan stratégique de développement durable de l'aquaculture. Ceci conditionne l'accélération des études de projet et garantit leur bonne adaptation à notre zone côtière si fragile. Ce paragraphe aurait pleinement trouvé sa place dans le cadre du préambule du titre.

Comme tous les bretons, nous sommes en attente de la convention spécifique sur les langues de Bretagne, de la convention consacrée à la culture, de réalisations en termes d'offre audiovisuelle et de la ratification de la Charte des langues régionales et minoritaires, comme évoqués dans le titre IV.

Présenté dans le préambule du Pacte d'Avenir au même titre que l'identité culturelle comme «capital précieux pour les habitants et la région», notre «patrimoine naturel exceptionnel» aurait mérité une place plus affirmée, voire un titre V à part entière. Le patrimoine naturel breton ne doit pas être seulement un élément d'affichage et de communication politique. Nous rappelons ici la volonté de lui voir accordé dans le cadre du CPER les moyens nécessaires.

Nous notons dans l'article 12 du titre V l'absence de la réflexion pour la formation continue des exploitants agricoles en agroécologie.

Nous tenons à affirmer dans l'article 13 du titre VI la priorité à donner au plan logistique et au transfert modal du fret routier vers le ferroviaire et le maritime. Nous demandons à ce que l'accessibilité maritime du Port de Brest ne soit pas surestimée compte tenu des impacts environnementaux et des coûts associés. L'urgence de l'aménagement de la RN 164 ne doit pas conduire à des sous-évaluations des impacts environnementaux qui doivent être évités autant que possible, réduits au maximum et compenser faute de n'avoir vraiment pas pu faire autrement, sachant qu'on ne compense jamais réellement les destructions faites à la nature. L'état d'esprit des consultations en cours sur le tronçon dit de «Châteauneuf-du-Faou» fait naître de réelles inquiétudes.

Pour ce qui relève de la transition énergétique développée dans l'article 14.3 nous attirons l'attention sur la formulation concernant la méthanisation : « ..., en réservant leur soutien à des projets efficaces sur le plan énergétique et qui respectent des critères d'approvisionnement à partir de cultures dédiées. » Jusqu'à présent la Région avait toujours pris parti contre toute culture à vocation purement énergétique. Nous espérons qu'il s'agit d'une erreur de formulation et rappelons notre ferme opposition au développement de cultures énergétiques qui viendraient en concurrence de l'alimentation animale ou humaine. Par ailleurs sans être hostiles à la méthanisation nous affirmons, comme la chambre d'agriculture, notre choix de la petite méthanisation dans une perspective de diminution des intrants dans l'exploitation et une utilisation sur site de l'énergie produite. Nous sommes sceptiques sur la multiplication de projets dits structurants et rappelons que ceux qui seraient développés devraient s'inscrire dans une stratégie de territoire après analyse des ressources globales disponibles en matières carbonées. Dans ce cas la normalisation des digestats en engrais organiques à des fins d'export hors des zones excédentaires en azote ou en phosphore est une première priorité qui relève de l'État.

Pour conclure, nous redisons ici notre adhésion à un pacte amélioré, en particulier sur le volet des objectifs en faveur d'agricultures et de filières IAA respectueuses de l'environnement et pourvoyeuses d'emplois locaux. Nous rappelons solennellement que la biodiversité des espaces naturels de nos territoires, la biodiversité potentielle de nos espaces agricoles, la qualité de l'eau, de l'air que nous respirons, de notre littoral, sont avec la qualité et l'intelligence des hommes de ce territoire, les meilleurs facteurs de notre épanouissement et de notre développement.

Concernant l'agriculture, l'avis du CESER se réfère aux travaux du CESER : « L'internationalisation du système productif alimentaire breton » et « l'avis du CESER sur le projet d'avis régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole » sur lesquels nous nous étions abstenus. Par ailleurs nous nous étions

opposés aux conclusions du Plan agricole agroalimentaire régional (PAAR) de 2010. Même si l'avis fait une large place à une économie de transition à laquelle nous adhérons, nous nous abstenons.

INTERVENTION de Mme Véronique MICHEL-GICQUEL (Eau et Rivières de Bretagne)

Dire que le pacte d'avenir a fait l'objet d'une concertation ne correspond pas à la réalité sur le terrain. Les instances n'ont pas eu le temps d'organiser la consultation de leurs membres et de leurs organes directeurs, et le dialogue constructif utile au débat public et à la construction régionale n'a pas pu être mis en œuvre. Aussi, pour un véritable contrat social, il y a lieu de respecter les délais indispensables à la participation du public, en l'occurrence de tous les bretons, s'agissant d'un pacte pour la Bretagne.

Comme le souligne l'avis du CESER, la plupart des mesures dites opérationnelles « relèvent davantage d'intentions et de souhaits, dont la portée devra être précisée » et la notion de transition écologique « devrait figurer plus explicitement au cœur de ce Pacte d'avenir ».

Il est en outre indispensable d'associer le CESER dans la définition et le suivi de ces mesures. Un pacte d'avenir pour la Bretagne ? Un lecteur attentif du document est surpris par la langue et le vocabulaire : une langue bureaucratique, scandée par « structures, structuration, structurées, structurants, structurelles » au titre des actions, avec une « quadruple ambition pour la Bretagne, dans le cadre d'une agriculture « triplement performante », par des actions au sein de « filières structurées », par une approche « ascendante », avec pour objectif « produire de la connaissance » et favoriser la mise en place de groupe d'exploitants souhaitant travailler collectivement sur la « double performance », par le « développement économique des structures », avec un renforcement de la « résilience des exploitations agricoles », avec la « sobriété » des exploitations, promouvoir des pratiques diversifiées visant la « double performance » avec des projets « reproductibles et diffusables à moyen terme au sein des filières et sur l'ensemble de la région ». « Le développement de la méthanisation représente l'un des enjeux en matière d'économie circulaire des ressources » mais nécessite « cependant une vigilance particulière, afin de s'assurer de l'efficacité des aides apportées et de la durabilité de ce modèle de développement », favoriser la « structuration des acteurs régionaux », « standardiser les projets de nature similaire », « en priorisant leur mobilisation sur les projets les plus structurants », nécessité pour les expériences positives du dialogue social d'être « comprises et décryptées afin d'en retirer et d'en diffuser les éléments clés » et tout cela pour déboucher en page 78 sur un diagnostic qui a pour objet d'établir un « scoring sur plusieurs items » !!! Qu'est-ce que ce salmigondis incompréhensible et sans portée pratique ? Des mots et des mots...interchangeables quel que soit le chapitre : bel exercice d'écriture...

Comment ne pas s'indigner à la lecture de ces actions sans aucune cohérence, qui ne tiennent pas compte d'une analyse sérieuse du territoire, ni des aspirations des forces vives de la Bretagne, notamment exprimées dans les différents rapports, avis et études du CESER ?

Jean-Paul DELEVOYE, président du CESE, en appelle au « choc culturel ». « Nous avons plus que jamais dans cette période besoin d'accompagnateurs du changement, crédibles et responsables pour rouvrir des chemins d'espérances ». Le CESER est sans nul doute une institution-clé pour accompagner ce changement, qui ne peut pas se réduire, en ce qui concerne la politique agricole, à conforter et encourager un système de production intensive et une restructuration des filières agro-alimentaires qui a démontré ses limites. Il y a lieu de réaliser ce pacte d'avenir avec un véritable dialogue entre toutes les composantes de la société et tous les acteurs de la Bretagne, pour parvenir à un véritable changement et à la métamorphose du système agro-alimentaire, en intégrant « une stratégie de développement pour la mer et le littoral ».

Qu'est-ce qu' « être breton » ? C'est avoir un langage commun qui nous relie à notre territoire, qui forge notre identité culturelle, pour reprendre Jean-Michel Le Boulanger : « les sentiments d'appartenance se fondent donc sur les traces, le patrimoine, culturel ou naturel, les paysages, la langue, les souvenirs personnels, mais aussi sur les discours des acteurs politiques, culturels, économiques...les projets, les expressions d'un « vouloir-vivre » ensemble » ; et de vouloir « bien-vivre » ensemble.

C'est la raison pour laquelle, les forces vives d'Eau et Rivières de Bretagne sont contre ce « pacte d'avenir pour la Bretagne » dans sa rédaction actuelle, qui n'a pas été décidé par et pour les bretons, et s'abstient sur l'avis du CESER qui ne prend pas suffisamment en considération la nécessaire adhésion collective à ce pacte d'avenir pour la Bretagne.

INTERVENTION de Mme Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne, Bretagne vivante, Réseau-Cohérence)

Les associations environnementales ici représentées souhaitent plus d'ambition et de considération pour l'enjeu environnemental et ses conséquences sociales dans le Pacte d'avenir et considèrent qu'il n'en est pas fait suffisamment état dans l'avis.

Elles demandent au Conseil régional d'aller au delà des vœux et de s'engager en fixant des objectifs de développement et en se donnant les moyens d'un réel avenir SOLIDAIRE et ECOLOGIQUE pour la Bretagne.

SOLIDAIRE car au delà des nécessaires mesures d'urgence, il s'agira notamment de faire face au renouvellement de 40% des exploitations d'ici 10 ans. Soit on laisse faire les agrandissements et ce sont près de 15000 emplois directs et 3 à 5 fois plus d'emplois associés qui disparaîtront, remplacés par autant de machines et de robots, soit on privilégie l'installation de nouveaux agriculteurs, en refusant la course au foncier pour les plans d'épandage.

ECOLOGIQUE, car en quoi « l'assouplissement et les simplifications administratives » seront garantes de durabilité et d'emploi quand c'est la volatilité des prix mondiaux et sa dépendance aux importations d'intrants pétroliers et protéiques qui font et défont la viabilité de ce système. L'avenir c'est les productions agricoles et agroalimentaires de qualité, le développement des productions biologiques et de celles à bas niveau d'intrants qui apportent richesse et emplois, sont pourvoyeuses d'emplois qualifiés, non délocalisables, avec des circuits courts de commercialisation organisés et de consommation renforcés en orientant la restauration collective publique vers ces produits.

Ce n'est pas en affaiblissant les normes sociales et environnementales que l'on augmentera notre valeur ajoutée, au contraire les normes écologiques ont un rôle économique majeur, dans la mesure où l'environnement est le facteur de production d'autres activités économiques marchandes (tourisme, pêche, aquaculture, mais aussi économie résidentielle, immobilier et attractivité des entreprises) et non-marchandes. Elles sont primordiales dans notre région, sans parler des enjeux climatiques et sanitaires.

Aux vrais problèmes dont souffre notre région, n'apportons pas une fois encore des solutions temporaires! Elles n'auraient comme effet que de relancer la course aux volumes, la concentration des élevages, la surcapitalisation des outils de production qui empêche la reprise des exploitations. Elles n'aboutiraient qu'à maintenir un système à bout de souffle, destructeur d'emplois, qui ne tient que par injection massive d'argent public et n'enrichit qu'une petite minorité de bretons adossés à la finance et aux multinationales. Laisser croire aux bretons que l'unique solution est encore et toujours plus d'intensification, seule garante d'une place reconnue sur le marché mondial est un non-sens économique, social et environnemental, et ne prépare pas un avenir durable.

L'action politique s'inscrit dans la durée et son courage dans le respect de ses engagements.

En cette période de crise climatique, environnementale, sociale et sanitaire, les orientations qui vont se décider doivent engager la région dans un développement réellement DURABLE et non sacrifier l'avenir dans une vision purement économique de court terme.

Devant ce constat, nous nous abstenons.

INTERVENTION de M. Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française)

Répondre à l'urgence et préparer l'avenir : tel est le défi que veut relever le pacte d'avenir pour la Bretagne présenté par le Conseil régional.

Donner un avis sur l'avis nous éloigne quelque peu du contenu du Pacte d'avenir mais il faut bien se rendre à l'évidence les attentes sont nombreuses et dans le même temps les intérêts des acteurs restent divergents et parfois difficilement conciliables.

Mais qui peut se prévaloir de ne pas avoir de responsabilité dans la situation de crise que nous connaissons et que nous subissons en Bretagne?

Qui peut se prévaloir d'avoir les réponses pour enrayer la crise qui perdure ?

La situation des finances publiques ne s'améliorent pas et l'éclaircie sur le front du chômage se fait attendre

C'est donc bien dans ce contexte que nous sommes appelés à donner cet avis.

Répondre à l'urgence sociale est certes nécessaire et même indispensable, mais elle souligne aussi le manque d'anticipation ou de clairvoyance qui conduisent à des catastrophes économiques, sociales et environnementales.

Personne ne peut ignorer que toute activité économique comporte des risques. Les leçons du passé récent doivent être tirées car les mêmes causes pourraient conduire aux mêmes effets si l'on n'y prête pas attention, il est donc nécessaire d'en tirer tous les enseignements pour atténuer les conséquences et les éradiquer.

Au vu de ces constats, il est légitime de s'interroger si le pacte d'avenir pour la Bretagne contient les ingrédients pour répondre demain au développement économique harmonieux de notre région, à la création et à la pérennité des emplois de qualité, à la bonne utilisation de l'argent public, au développement d'un dialogue social de qualité, aux nécessaires reconquête et préservation de nos ressources naturelles pour ne citer que quelques exemples.

L'avis du CESER est lui aussi élaboré dans l'urgence et ceci est fort bien souligné, s'il n'est pas forcément en contradiction avec les attentes légitimes des acteurs économiques et sociaux mais aussi des citoyens, il ne peut apporter à lui seul les réponses nécessaires pour entraîner naturellement l'adhésion de tous. Certes le CESER peut s'appuyer sur ses travaux antérieurs, riches et denses, mais il conviendrait aussi de les actualiser, car les contextes évoluent rapidement.

Les travaux mériteraient d'être accessibles au plus grand nombre, ce sont des outils à la réflexion mais ils demeurent bien trop souvent confidentiels.

Tout va plus vite, trop vite sans doute. Notre société est plus qu'en mutation, elle est rentrée en métamorphose ce que soulignait récemment Jean Paul Delevoye le médiateur de la

République. Nos modèles économiques demeurent fragiles, nos certitudes d'aujourd'hui portent en eux les germes de nos interrogations de demain.

L'avis souligne la nécessité d'un pacte de confiance, gage pour la réussite, on ne peut qu'y souscrire mais il faut aussi prendre le temps à la compréhension des problématiques, à la nécessaire confrontation des idées et ne pas perdre de vue l'intérêt général. La jeunesse bretonne doit retrouver dans ce pacte d'avenir les raisons d'y croire.

Notre société médiatique sonde régulièrement le moral des chefs d'entreprise, des ménages, des salariés, des chômeurs, des jeunes et leurs réponses fluctuent au gré de l'environnement et de l'actualité, elle agit de même avec tous les sujets d'actualité et il est de plus en plus difficile de se faire une opinion.

L'avis qui nous est présenté contient bien toutes ces questions, doutes et interrogations mais aussi certitudes.

Le CESER veut inscrire son action dans la durée, il veut être un acteur du pacte d'avenir, il veut être force de propositions et d'évaluation, il veut pour être utile à notre collectivité régionale disposer de moyens et du temps tout en se plaçant dans une posture de concertation et d'adaptation d'un contexte de plus en plus difficile à maîtriser.

Pour toutes ces raisons nous voteront l'avis qui nous est proposé.

**INTERVENTION de Mme Bénédicte LERIDÉE
(Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaires
-CRAJEP-)**

Monsieur le Président, Chers collègues,

Je m'exprime aujourd'hui au nom du CRAJEP de Bretagne.

Le CRAJEP souligne la reconnaissance par le gouvernement de l'importance de l'Économie Sociale et Solidaire sur les territoires mais force est de constater que lorsque le Pacte d'avenir insiste sur l'appui des organisations et des associations pour l'amorçage de projets il s'agit là de reconnaître les structures d'accompagnement à l'amorçage de projets à fort potentiel financier.

Qu'en est-il du soutien aux fédérations d'éducation populaire qui, elles, accompagnent les structures locales ?

Qu'en est-il de la reconnaissance de l'utilité sociale de ces structures en tant qu'actrices de développement social local et de développement économique local durable ?

En effet, la revitalisation des territoires passe, incontestablement, par le soutien à nos fédérations qui sont porteuses de valeurs d'émancipation et de solidarité et qui favorisent l'ouverture aux autres lorsqu'en temps de crise aiguë la tendance au repli sur soi et à la rupture sociale sont de mise.

En ce qui concerne le soutien aux politiques culturelle tel que présenté dans le pacte, nous apprécions les points évoqués page 9 notamment l'approfondissement des actions en faveur de la lecture publique et de l'accès à l'écrit.

Cependant, les notions de diffusion culturelle et d'éducation artistique nous paraissent restrictives. La culture ne doit pas se cantonner au financement de projets « à la Malraux ». La culture et les pratiques culturelles ne doivent pas être une fin en soi mais elles doivent bien s'inscrire comme outils dans un processus d'émancipation des personnes.

Certes, l'accompagnement professionnel des publics fragiles est important mais il ne suffira pas à palier au désarroi des populations bretonnes les plus fragilisées. L'éducation populaire par le biais de tous les projets qu'elle initie et impulse, a toujours participé à rendre les personnes fragiles actrices de leur vie.

Elle favorise l'action citoyenne en accompagnant les populations vers une réflexion politique – stricto sensu - qui permet à chacun d'être acteur de la co-construction d'une société plus juste et plus équitable.

Le pacte d'avenir devrait être un acte politique plus fort qui tienne compte de la nécessaire co-construction d'un modèle sociétal efficient que chacun puisse s'approprier.

Et c'est bien l'éducation populaire qui, en partenariat avec l'ensemble de la société civile, est en mesure d'accompagner une telle démarche.

Nous demandons, donc, que l'éducation populaire, (riche et essentielle en termes de structuration sociale et sociétale et de développement économique durable sur les territoires) soit reconnue comme un atout pour la Bretagne et, par extension, que le financement des projets qu'elle initie soient davantage soutenus.

Je vous remercie.

INTERVENTION de M. Elie GUEGUEN (CRIJ)

Merci M. le Président,

J'interviens au titre structures représentant le secteur de la jeunesse, au nom de Bénédicte LERIDEE, pour le CRAJEP, et de moi-même pour le CRIJ.

Notre intervention concerne les éléments relatifs à la jeunesse, et tout particulièrement l'article 10 du Pacte d'Avenir intitulé « De la priorité en faveur de la jeunesse et de l'éducation ».

Nous saluons positivement le fait que cette question soit évoquée dans le document qui est soumis à l'avis du CESER, mais nous considérons qu'il y a un véritable « déficit de jeunesse » dans son contenu, qui est décevant pour 4 raisons :

-parce qu'il ne dépasse pas le stade des généralités, il énumère seulement des dispositions déjà définies par le Conseil Régional de Bretagne dans son Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDF) et dans son Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (SRESR),

-parce que la manière dont les objectifs pourrait être atteints n'est pas mentionnée, ni même esquissée,

-parce qu'il ne renvoie à aucune déclinaison future, ni à aucun calendrier,

-et surtout, parce qu'aucune précision n'est donnée sur les moyens budgétaires supplémentaires qui seraient éventuellement affectés par l'Etat à ces actions, et qui viendraient abonder les budgets des collectivités en Bretagne.

En résumé, nous sommes surpris et déçus que le Pacte d'Avenir pour la Bretagne ne prenne pas davantage en compte les questions concernant la jeunesse. Nous ne comprenons pas cette attitude alors que les jeunes sont parmi les plus touchés par la crise.

Nous souhaitons par conséquent que le présent Pacte d'Avenir soit suivi d'un véritable plan d'action pour la jeunesse bretonne, dans le droit fil des orientations qui ont été arrêtées par le Gouvernement à la suite du Comité Interministériel de la Jeunesse du mois de février 2013 et de la Charte d'engagement pour la Jeunesse mise en place par le Conseil Régional de Bretagne.

INTERVENTION de Mme Marie-France MARCHAL (CPAM, CAF, RSI et MSA)

Les organismes de protection sociale sont particulièrement vigilants à l'accès aux soins, à la prévention dans les territoires ruraux et l'accès aux services aux familles.

Tout d'abord, nous souhaitons le développement de véritables projets médicaux de territoire de premier recours, ce qui nécessite une concertation entre l'ensemble des Professionnels de santé du monde libéral afin d'établir un état des lieux, de proposer des modalités opérationnelles de coordination entre les professionnels en intégrant l'environnement sanitaire et médicosocial.

Le financement d'un cadre de santé ou du temps nécessaire dédié dans les lieux les plus menacés (lieux où les médecins notamment sont tellement débordés qu'ils n'ont plus le temps nécessaire pour se réunir, proposer des solutions) devrait permettre l'émergence du projet médical du territoire de proximité ce qui donnera de la lisibilité pour les professionnels ainsi que pour la population sur l'offre de premier recours dans les 5 ans à venir.

Des acteurs essentiels dans le maintien à domicile des personnes âgées et fragiles, les services d'aide à domicile, les SSIAD, l'hôpital local, l'HAD et les établissements et structures médico-sociales seront invités à se prononcer dans la réponse à la nouvelle coordination des soins en ambulatoire.

En deuxième point, l'installation d'un dispositif de télémédecine au sein de la future maison de santé doit permettre une meilleure prise en charge de proximité en permettant, avec l'assistance des infirmières du secteur, des consultations dématérialisées sur site de spécialistes (Cardiologie, dermatologie, anesthésiologie, psychiatrie, etc...). Pour le monde rural l'enjeu est de taille pour les urgences (AVC) et le suivi des maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, diabète, asthme etc...), il y a sûrement une opportunité d'aménagement du territoire dans le domaine de la santé.

Enfin, la prévention et l'éducation à la santé doivent être accessibles pour toutes les populations et notamment rurales pour le suivi des maladies chroniques (éducation thérapeutique) et l'accompagnement du vieillissement.

Pour les familles, une offre des différents modes de garde, bien répartis sur les territoires facilitera, en particulier, pour les femmes l'accès au travail et à la formation.



INTERVENTION de Mme Véronique LE FAUCHEUR (CFDT Bretagne)

Nous sommes appelés aujourd'hui à nous prononcer sur l'avis du CESER quant au pacte d'avenir entre l'Etat et la région Bretagne. Si nous partageons l'essentiel de l'avis exprimé par le CESER, nous tenons à rappeler les points incontournables pour la CFDT sur les suites à donner.

Il aura fallu arriver à un niveau de gravité inégalé en Bretagne pour que l'ensemble des acteurs, enfin, partage un diagnostic économique et social. En niant depuis des décennies les perspectives pourtant annoncées, notre région se retrouve en réelle difficulté et la casse des emplois touche les salariés au premier plan.

Pourtant, depuis combien d'années la CFDT dénonce t'elle l'absence d'anticipation, de cohérence dans l'affectation des fonds publics sur nos territoires, de formation des salariés ? Elle l'avait fait avec force dès la mise en redressement du groupe DOUX et en œuvrant pour la mise en place de la conférence avicole régionale dès juillet 2012. Beaucoup de temps a été perdu et la CFDT le dénonce.

Pour autant, la CFDT s'est fortement engagée dans les travaux préparatoires du pacte d'avenir et a fait des propositions concrètes pour contribuer à son efficacité.

Comme le précise le rapport, le pacte met en cohérence des dispositifs multiples et les complète. Il sera nécessaire de chiffrer clairement ce qui est de l'existant déjà engagé et ce qui est abondé. Tout n'est heureusement pas à réinventer mais à orienter et évaluer pour garantir les résultats.

C'est désormais à chacun des acteurs de prendre ses responsabilités pour enrichir le pacte et le faire vivre selon ses prérogatives et particulièrement aujourd'hui à vous, Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le préfet, à vous, Mesdames et Messieurs les élus, qui avez encore la possibilité de rendre opérationnelle la volonté sociale inscrite dans ce pacte.

Partageons-nous enfin le fait que l'on ne peut dissocier l'économique et le social ? Le pacte n'aura de sens que si l'ensemble des acteurs s'accorde sur un principe : le social est un élément indissociable du développement économique.

C'est donc clairement un investissement et non une charge.

Les constats d'inemployabilité de certains salariés sont tout simplement inacceptables ! C'est la rupture d'un consensus fondamental du monde du travail, qui renie l'intelligence collective qui fonde le code du travail, le droit conventionnel.

Au moment de rendre un avis sur les modalités de mise en œuvre d'une solidarité nationale, nous insistons sur le fait qu'elle ne peut se concevoir que dans le cadre d'un engagement réciproque et évalué.

Nous ne pouvons détailler aujourd'hui l'ensemble des points de vigilance.

Comme le souligne le rapport nous considérons incontournable et donc apprécions positivement la création d'une instance de gouvernance du pacte d'avenir associant le conseil Régional, l'Etat et les partenaires sociaux. Cette instance devra fixer les modalités de validation des projets en amont. Les fonds mobilisés devront l'être en toute transparence au regard des critères fixés par la charte de la qualité de l'emploi qui a été signée par le conseil régional et l'Ensemble des partenaires sociaux.

Le pacte d'avenir va mobiliser des moyens financiers pour aider les entreprises en difficulté. Pour la CFDT, ce soutien particulier ne peut se mettre en place sans qu'il y ait en contrepartie des exigences en termes de stratégie économique et des exigences sociales : information et avis des instances représentatives du personnel, respect des droits des salariés, développement de la formation, amélioration des conditions de travail, égalité hommes-femmes, réduction des emplois précaires.

La CFDT exige que soient tirées toutes les conséquences des erreurs et manquements passés, en termes d'anticipation des mutations économiques, d'insuffisance ou de carence du dialogue social, de sécurisation des parcours des salariés.

Pour nous les aides et soutiens doivent être attribués aux entreprises qui remplissent les critères sociaux économiques et environnementaux exigés quitte à échelonner dans le temps l'attribution de l'enveloppe.

Il faut effectivement faire face à la situation d'urgence pour les salariés privés de leur emploi et le pacte engage des propositions.

Des mesures allant au-delà des préconisations classiques sont à rendre effectives pour tous les salariés des territoires concernés par des restructurations, et pour une durée adaptée à leur besoin.

Cela doit concerner l'ensemble des salariés en difficultés, et pas seulement ceux des grandes entreprises en difficulté. Cela doit aller de l'accompagnement renforcé jusqu'à la définition de ce qu'est une offre valable d'emploi. La CFDT a fait des propositions en ce sens, et revendique, notamment dans le cadre du plan d'urgence, une analyse qualitative des offres d'emplois vacants. Les moyens de pôle emploi, comme des services de l'état devront être renforcés en conséquence.

Dans le prolongement de la mission Aubert, des expérimentations innovantes combinant anticipations des mutations économiques et des GPEC territoriales de qualité sont à mener : elles ne produiront des résultats que sous condition du renforcement des partenariats, de la reconnaissance des compétences collectives et de la valorisation des atouts et potentiels des sites pour rebondir.

Concernant le plan pour l'agro-alimentaire nous souhaitons que soit favorisée la transition des sites les plus fragiles vers des productions plus diversifiées et plus innovantes. Les financements de l'Etat, les fonds européens et ceux des partenaires sociaux devront être mobilisés pour soutenir l'investissement rendu nécessaire par le vieillissement et l'inadaptation des outils, comme l'affiche le pacte d'avenir.

Là aussi, la CFDT demande des engagements de réciprocité à ces financements : la charte de partenariat pour la qualité de l'emploi du conseil régional peut être évidemment une bonne base de travail.

La CFDT reconnaît la dimension d'amélioration du dialogue social par la création d'une instance paritaire dans l'agro alimentaire.

Dans le pacte d'avenir, les avancées qu'il laisse entrevoir pour la filière agro alimentaire seront à étendre aux autres filières. Là aussi une instance vivra par l'engagement des acteurs et la volonté commune de construire.

L'avis du Ceser reprend les attentes de la CFDT en matière de réponse structurelle qu'il faut effectivement renforcer. L'enjeu est bien de permettre au tissu industriel Breton de retrouver les conditions favorables à l'émergence d'entreprises socialement responsables, économiquement pérennes, et respectueuses de l'environnement.

Notamment, les entreprises innovantes de diverses filières comme les énergies marines renouvelables doivent trouver en Bretagne un terreau propice à leur développement avec là aussi des engagements.

Il nous faut, en effet, maintenir et évaluer des objectifs environnementaux en agriculture comme pour tous les secteurs, surtout en cas de simplifications réglementaires et administratives.

Reculer sur les objectifs environnementaux serait une erreur économique et une faute écologique voire générationnelle.

Nous trouvons dans l'avis du Ceser, que nous voterons, une réponse aux attentes pour faire du pacte d'avenir un texte fondamental, point de départ d'un engagement des acteurs de notre région sur le long terme : les employeurs bien sûr, mais aussi les organisations syndicales, et la CFDT assumera ses responsabilités en tous lieux, et notamment dans l'instance de gouvernance, sur les territoires et les entreprises.

Au-delà de cet avis qui nous est demandé, nous interpellons, le Président du Conseil Régional, et l'ensemble des élus régionaux ainsi que l'Etat, car nous avons besoin, aujourd'hui, d'un engagement politique fort et courageux, à un moment où nous mobilisons énergie et ressources collectives pour garantir l'avenir de la Bretagne.

INTERVENTION de M. Pierre EUZENES (Union régionale CFTC de Bretagne)

Pour la CFTC, le pacte d'avenir répond dans l'urgence à une situation sociale désastreuse en Bretagne, dû aux difficultés qui traversent les secteurs traditionnels de notre économie, le pacte répond ! mais il n'apporte guère de solutions nouvelles à l'horizon breton, c'est d'ailleurs plus un statut nouveau pour l'avenir de la Bretagne qu'espérait la CFTC.

La CFTC considère aujourd'hui que le pacte d'avenir, n'est qu'un document qui doit ouvrir la porte à un dialogue nouveau et constructif entre l'état et la région, que celui-ci serve de base de travail à l'élaboration d'un cahier de doléances prenant en compte les aspirations et attentes de l'ensemble de la population bretonne.

Pour la CFTC, nous sommes dans une situation unique de pouvoir libérer les énergies, d'ouvrir de nouveaux droits à la région :

- pour une gouvernance de proximité,
- des droits à l'expérimentation (Eau FSE Fiscalité),
- les enjeux économiques, le dialogue social et conditions de travail,
- la langue et la culture,
- les transports internes.

Il nous semble aussi nécessaire et indispensable que les mesures pour la réunification de la Bretagne soient mise en place, cela permettrait une politique maritime cohérente en réintégrant le Pôle Nantes, Saint-Nazaire, redonnera une dynamique à l'axe Rennes-Nantes, capable d'irriguer par sa vitalité le reste de la péninsule armoricaine.

Pour la CFTC, nous devons bousculer les carcans institutionnels qui bloquent les initiatives locales et régionales, lâcher du lest face à la monstruosité des réglementations, toujours plus nombreuses et plus contraignantes face à la liberté d'entreprendre.

Osons l'objectif d'une véritable décentralisation, mettons en place un statut qui nous permette de retrouver la liberté d'agir, de construire pour créer, comme la Bretagne en est capable de l'activité et des ressources permettant aux jeunes bretons d'avoir encore l'espoir de continuer à vivre et travailler sur notre territoire dans des conditions équitables et descentes.

Osons un statut d'avenir qui redonne à la Bretagne sa dimension territoriale initiale et replacer notre économie à sa juste place dans le système européen et peser pour la construction d'une « Europe sociale », cette carence créant les distorsions de concurrences qui pénalisent aujourd'hui fortement nos productions.

Osons construire en Bretagne nous nouvelle gouvernance à l'exemple de l'Écosse ou de la Catalogne, prendre en main véritablement le destin de notre région, construire un avenir à nos jeunes sur notre territoire, respectant les aspirations de tous en construisant un nouveau cadre réglementaire, qui dans l'échange et le dialogue favorable la construction d'une nouvelle Bretagne plus libre avec toute sa place dans l'espace européen.



INTERVENTION de M. Joël JOSSELIN (Coordination régionale CGT-FO de Bretagne)

Concernant le pacte d'avenir et l'avis du CESER, nos organisations syndicales Force Ouvrière (représentées ici par les quatre Unions Départementales de la région) se prononcent sur le terrain qui est le leur, celui de la défense des intérêts matériels et moraux de nos mandants, c'est à dire de nos syndiqués et des salariés. De ce point de vue, notre organisation syndicale peut difficilement se situer sur le terrain, je cite « *des préoccupations actuelles de la société bretonne* ».

FO est un fervent défenseur de la pratique contractuelle (négociations et signatures d'accords au niveau interprofessionnel ou bien avec l'Etat ou les collectivités territoriales pris en leur qualité d'employeur) mais FO est hostile à une démarche qui engagerait les parties sur une conduite considérée comme vertueuse pour une finalité « de redressement économique » par un mouvement, « d'union sacrée » dont les variables d'ajustement seront comme toujours les salariés, les travailleurs, les besogneux au bénéfice du capital.

L'avis salue la volonté de concertation pour « *des engagements contractuels transparents, réciproques et responsables* » ; il demande des précisions sur « *les engagements des signataires et de l'ensemble des destinataires d'aides publiques* » ; de respecter « *un principe de réciprocité, sur le modèle de la Charte bretonne de partenariat pour la qualité de l'emploi* » ; cela ne peut ressembler de près ou de loin à un accord.

Et en ce moment, ce sont les hommes et les femmes salarié(e)s, et particulièrement celles et ceux des entreprises agroalimentaires, qui paient le plus cher la faillite de ce que certains appelaient le « modèle breton » ou d'autres sachant que nous estimons pour notre part qu'ils paient la crise du capitalisme.

Comme le dit l'avis : « *La situation économique de la Bretagne a connu une dégradation rapide au cours des derniers mois, marquée notamment par la suppression de certaines voire de milliers d'emplois par des entreprises importantes (...). Ces difficultés dues à une combinaison de facteurs ne concernent pas l'ensemble des entreprises, d'autres se portent mieux, y compris dans les industries agro-alimentaires* ».

Mais cette dernière phrase tend à minimiser la gravité de la crise qui touche des milliers de salariés et toute l'économie sociale et commerciale de proximité là où les familles vivent que ce soit en Bretagne ou ailleurs car effectivement, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'au prétexte de la crise, on licencie facile surtout depuis la loi (flexi-sécurité) Sapin de juin 2013, dont nous continuons à revendiquer l'abrogation...

Il y a aussi des éleveurs, des pêcheurs, des transporteurs, des métallos en dangers, et d'autres entreprises comme celles des « mobiles home » Louisiane, les Abattoirs de volailles SLVA,

mais aussi Carl Zeiss, Cooper, Coca Cola, Renesas et même Ouest-France. Là, les plans sociaux sont l'antichambre des licenciements. Et dans nombre de grosses entreprises, il faut bien le dire dans cette enceinte, les subventions issue de l'argent public qu'il provienne de l'Etat ou de l'Europe ont permis à certains dirigeants de s'enrichir, de rémunérer les actionnaires au détriment des travailleurs comme le groupe norvégien Marine Harvest qui fait des millions de bénéfices mais qui ferme ses usines dans le Finistère.

L'avis propose : *« des mesures opérationnelles, concrètes, à la mesure de la situation d'urgence économique, sociale et territoriale »*. Pour notre part nous estimons que l'urgence, pour les salariés que nous représentons, c'est l'arrêt immédiat des licenciements et même l'interdiction des licenciements, et s'il le faut la réquisition ou même la nationalisation des usines menacées.

Or dans le pacte d'avenir ou dans l'avis, rien sur le dumping social, si ce n'est, je cite, que la proposition *« d'identifier les sujets de difficulté et les points bloquants dans la législation ou la réglementation européenne ou nationale »* (page 28 du document) donc des promesses sans lendemain, Rien sur les distorsions de concurrence liées à des politiques d'aide aux entreprises détournée, notamment en Allemagne.

Les trois piliers et les sept enjeux ne peuvent se substituer à des engagements précis, financés, se traduisant par des retombées directes pour les salariés licenciés ou en voie de l'être, ou pour ceux qui revendiquent en ce moment des augmentations de salaires, des améliorations de leurs conditions de travail, etc... Ce ne sont pas je cite *« l'accompagnement renforcé des salariés, un accès facilité à la formation, une bourse à l'emploi ou des études de reconversion des sites »* qui constituent de véritables mesures concrètes pour la réindustrialisation du site de Lampaul Guimilliau ou pour les salariés licenciés de chez GAD, de chez Doux, de ceux à venir à La Janais, chez Carl Zeiss et ailleurs.

Citons ici Nadine Hourmant, délégué FO chez Doux lors de la première conférence sociale : *« ce que nous voulons, c'est un emploi, un salaire, tout de suite, maintenant »*.

Car la situation est terrible, après Doux, Gad, etc... c'est maintenant PSA La Janais qui s'apprête à annoncer fin 2013 ou début 2014 le nombre de salariés qui seront sur le carreau dans le cadre du plan social de 1 400 suppressions d'emplois et l'annonce du nouveau véhicule pour 2016 ne donne pas de garantie quant à la pérennité des 4 000 emplois restants (rappelons ici qu'il y avait en 2005, plus de 12000 salariés dans cette entreprise phare de Bretagne). Si un tel pacte devait pouvoir aider à régler les problèmes économiques de la Bretagne, il devrait comporter des mesures très concrètes permettant d'annuler les plans sociaux actuels, de pérenniser tous les emplois et tous les sites. Tel n'est pas le cas.

D'après le journal Ouest-France (site Internet en date du 28 novembre) : *« Plus d'un an après le licenciement de 873 salariés chez le volailler breton Doux, seules 87 personnes ont retrouvé un CDI »*. Certes plus de 400 formations pour près d'1,4 million d'euros ont été financées, selon la préfecture de région mais il n'en reste pas moins qu'à ce jour seuls 10 % des salariés ont retrouvé un emploi stable. Et les sommes mentionnées en annexe du pacte ne nous semblent que la confirmation et l'anticipation du contrat de plan Etat-Région. Le pacte propose et l'avis de CESER le revendique un *« pacte de confiance »* qui renvoie notamment à *l'enjeu de simplification administrative et réglementaire* ». Nous affirmons au contraire que

laisser plus de libertés administratives, particulièrement sur la législation du travail, ne peut conduire qu'à plus de licenciements, et non à plus d'emplois.

Pour FO, l'austérité et la rigueur budgétaire ainsi que la déréglementation financière et sociale, au nom du dogme libéral, sont maintenues et renforcées par l'absence d'action concrète contre les causes des difficultés économiques régionales, nationales... FO estime que tant que l'Union Européenne acceptera l'esclavage sur le territoire des états, la France doit se considérer en état de légitime défense et doit procéder à des aides publiques directes (sous contrôle auprès des entreprises en difficulté) voire nationaliser pour maintenir ses outils de production industriels donc tous ses emplois.

FO condamne la duplicité de nos gouvernements qui déclarent tout faire pour endiguer la concurrence déloyale, le dumping social alors que le nombre de travailleurs détachés sur la fameuse directive, c'est à dire les travailleurs low cost s'est accru de 30 % passant de 170 000 en 2012 pour atteindre 220 000 en 2013 quand nous nous exigeons pour les salariés des garanties nationales au travers du maintien des textes législatifs et réglementaires actuels.

Pour tous ces considérants, la CGT-FO votera contre l'avis.

INTERVENTION de M. Eric LE COURTOIS (Coordination régionale CGT-Force Ouvrière de Bretagne)



La gravité de la situation nécessite, non pas une adaptation à celle-ci, mais de rechercher les causes et de dire la vérité : la crise du capitalisme accentue la financiarisation de l'économie, et réciproquement, dans une spirale sans fin. On ne résoudra aucun problème de l'économie en Bretagne sans s'attaquer à ces causes structurelles nationale, européenne et internationale.

FO est un syndicat Libre et Indépendant, Internationaliste qui de ce fait ne peut être indifférent à la forme des Etats c'est pour cette raison que nous réitérons notre attachement à la république laïque une et indivisible et à son triptyque social « liberté, égalité fraternité »,.

Pacte ou charte, cela ne peut nous satisfaire. Pacte d'avenir, pacte social, nous ne pouvons nous empêcher de faire le rapprochement avec l'Espagne. En février 2011, le président du gouvernement espagnol signait un « pacte social et économique » avec les principaux syndicats de salariés et organisations patronales pour une nouvelle politique de l'emploi. Deux ans 1/2 après la signature de ce pacte, le taux de chômage a progressé en Espagne de 6 points pour atteindre 26,7% avec un record absolu pour le chômage des jeunes de moins de 25 ans de 56,5% !

Lors de la deuxième conférence sociale du 22 novembre à Brest, à en croire la presse, les ministres présents ont expliqué : « Nous mettons en œuvre un contrat qui va **permettre à chaque salarié licencié chez Gad de pouvoir toucher pendant douze mois 100% de son aide** ». **Ce que veulent nos camarades de chez GAD c'est le doublement de la durée de la CSP ; l'exonération d'impôts sur les indemnités supralégales.**

Certes, les ministres, toujours selon la presse, assurent de les « accompagner pour rebondir, pour se former », mais quand nous demandons la liste des 320 postes de reclassement, des garanties et des éclaircissements sur le devenir du site de LAMPAUL les ministres répondent : « Si une activité porcine devait naître de nouveau à Lampaul-Guimiliau (...), il faut surtout que l'activité qui sera présentée dans le cadre d'un projet de réindustrialisation soit une activité viable économiquement, parce que c'est ça qui garantit durablement les emplois. blablablablablablaba » et pourtant il y a deux millions de porcs dans un cercle de 30 km autour de Lampaul.

Bigre, que voilà des propos inquiétants et ce n'est pas le pacte qui va nous rassurer. Citons le bouclage du financement à deux fois deux voies des tronçons de la RN 164 restant à aménager (avec je cite encore, « les études en amont en cours en 2017 pour Merdrignac ») ou citation toujours « une attention particulière aux territoires fragilisés dans le programme de déploiement de la fibre à domicile » de même que l'annonce ridicule, voire insupportable de la mise en place d'un numéro vert de soutien psychologique aux salariés licenciés.

Alors comment s'étonner que la colère des salariés grondent. Ces mesures ne peuvent répondre au problème du salarié de chez Gad à Lampaul, licencié depuis maintenant plus d'un mois.

Certes, cela explique le passage de l'avis : « les annonces de plans sociaux s'accumulant, la crise économique et sociale présente le risque de remettre en cause la confiance en la capacité

des acteurs économiques comme politiques à faire face aux difficultés » mais rien dans le pacte ne permettra, de notre point de vue, de rétablir cette confiance dans la mesure où les attentes des salariés impactés, les revendications des autres en terme de salaires et d'emplois ne sont nullement prises en compte.

La crise actuelle ne frappe pas que les salariés. Les travailleurs indépendants, les petits commerçants, les artisans et les agriculteurs sont touchés. Quand les salariés perdent leur emploi et se retrouvent au chômage, que leurs revenus baissent et que leur avenir devient incertain, les commerces se vident inexorablement, tout comme les carnets de commandes des artisans.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous pensons que le syndicalisme qui défend les intérêts des salariés, défend aussi ceux des petits commerçants, des artisans, des pêcheurs, et des agriculteurs. D'autant plus quand la pression fiscale exercée sur eux et sur les travailleurs augmente alors que la pression fiscale exercée sur les entreprises diminue : rappelons ici le Crédit Impôt Compétitivité, les nouvelles exonérations de cotisations sur la branche famille et peut-être le prochain retour des heures supplémentaires défiscalisées... De ce fait nous ne pouvons accepter que l'impôt ou les taxes soient prélevés par des consortiums de la finance comme « écoumouv » comme cela se profile avec l'écotaxe.

Ce n'est que ce qu'il faut bien appeler un racket libéral supplémentaire pour nourrir le grand capital qu'autrefois nos anciens appelaient les fermiers généraux.

Oui, nous le disons clairement pour les salariés, les travailleurs et tous les citoyens, nous refusons le retour des fermiers généraux, nous refusons la simplification administrative et la fermeture des trésoreries, nous refusons que l'impôt et le contrôle et le service au public soient externalisés telle que la MAP en organise la réduction drastique au nom des politiques budgétaires européenne et nationale issues de la finance.

Oui, nous le disons clairement les salariés et les travailleurs, en ont ras le bol de la tournure libérale que prend la forme de l'Etat en s'appuyant ainsi sur l'europhobie régionale de l'argent facile, sur l'esclavagisme fabriquée par le portage salarial et la Directive Bolkestein. Oui nous accusons ceux qui mènent cette politique libérale de paupériser volontairement les salariés en Allemagne, en France, dans toute l'Europe et ici en Bretagne.



INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (FSU Bretagne)

Ce qui rend difficile l'appréciation du Pacte d'avenir pour la Bretagne, c'est qu'il se donne deux dimensions, l'une pour répondre à l'urgence sociale et l'autre pour préparer l'avenir. L'intégration dans les propositions faites d'éléments de politiques publiques décidés bien avant l'idée même de ce Pacte rend périlleux le chiffrage des financements qui relèvent vraiment de mesures nouvelles.

Concernant les réponses à l'urgence sociale, des pistes peuvent être considérées comme intéressantes si des moyens financiers suffisants en permettent l'effectivité. L'expérimentation d'une sécurisation des parcours professionnels sur le bassin de Morlaix si elle est menée à terme, pourrait constituer une innovation sociale porteuse d'espoir. Concernant les aides publiques aux entreprises, la FSU rejoint l'exigence portée par les confédérations d'une conditionnalité forte de ces aides au regard d'engagements sociaux et environnementaux.

La FSU regrette qu'en matière de formation, l'Etat ne se positionne pas en acteur principal en mobilisant les services publics. C'est particulièrement vrai pour l'article 2 du titre I « accompagner les restructurations ». Pourquoi de pas mobiliser de façon exceptionnelle les leviers publics que sont le GRETA, l'AFPA, les services de formation continue des universités pour la formation des salariés victimes de la crise et/ou concernés par les mutations économiques en cours ou à venir ? Il faudrait sans doute s'extraire de la logique du marché de la formation continue mais le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ?

Dans le titre II, « conforter la Bretagne comme grande région productive », la simplification administrative est évoquée. Pour la FSU elle ne sera utile que si elle ne rime pas avec le laisser faire et l'abandon des contrôles des services de l'Etat sous prétexte de faire confiance aux acteurs économiques. La réduction des délais d'instruction des dossiers ne sera possible que si les services qui en ont la charge disposent de suffisamment d'effectifs. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Pas de simplification sans consolidation des services publics.

Le service public de l'emploi doit être mobilisé et soutenu dans ce contexte de désastre social. Se contenter d'un espace de « bourse à l'emploi » à disposition des employeurs n'est pas à la hauteur des exigences. Pôle Emploi doit être abondé en moyens humains et conforté dans ses missions de service public : conseil, orientation, accompagnement et indemnisation. Pôle Emploi, c'est, aussi, un rôle de conseils aux entreprises. Pourquoi le rôle du service public de l'emploi est si peu évoqué dans ce Pacte ?

Il est d'ailleurs remarquable que nulle part dans ce dense document n'apparaît l'expression de « services publics ». Nous ne nous en étonnerons plus tant l'idéologie libérale est hégémonique au sein des décideurs publics. Certes, l'expression « services au public » apparaît parfois mais chacun sait la charge du « au » comme négation du caractère non marchand des missions de service public.

Un grand absent de ce Pacte est l'enseignement scolaire. Dans les secteurs fragilisés au plan socio-économique, la FSU considère que l'Etat devrait soutenir les territoires concernés par un engagement éducatif fort et, particulièrement, dans le Finistère. Ce qui suppose de renoncer au discours sur les « trop petits établissements », de conforter le réseau public des collèges et de permettre, en priorité dans ces territoires, l'accès des « tout-petits » à l'école maternelle. D'autre part, pourquoi ne pas activer les fonds sociaux des établissements scolaires, souvent sous utilisés, pour apporter des aides aux enfants des familles touchées par les restructurations.

Nous aurions pu imaginer dans le Titre V « approfondir l'investissement de la Bretagne dans la connaissance » que mention soit faite de la croissance de la démographie scolaire constatée et à venir. Dans cette partie du Pacte, nous ne sommes plus dans l'urgence mais bien dans une optique de long terme. Rien quant aux nécessaires investissements en matière de constructions de bâtiments scolaires pour répondre aux besoins en termes de capacités d'accueil des futurs écoliers, collégiens et lycéens bretons. Un tel choix aurait pu alimenter l'article 4 du Titre I : « soutien à l'activité par l'investissement public » mais il n'en est rien.

Signalons, au passage, qu'un des grands atouts de notre région est le dynamisme démographique, conséquence, pour une part, d'un solde migratoire positif. De nombreuses personnes viennent vivre et travailler en Bretagne. Heureusement que, malgré des dérives identitaires voire xénophobes agitant quelques esprits, nous ne leur demandons pas un certificat de celtitude pour s'installer dans notre région.

L'agriculture et l'agroalimentaire, et c'est bien normal, font l'objet de nombreuses propositions dans ce Pacte. La FSU est interloquée qu'il ne soit fait, à aucun moment, référence, même de manière implicite, à l'enseignement agricole. Aucune référence non plus à l'enseignement maritime n'est faite dans le Titre III : « conforter la Bretagne comme grande région maritime européenne ». La construction décidée par le conseil régional d'un nouveau lycée maritime à Saint -Malo n'a sans doute rien à voir avec l'avenir maritime de la Bretagne !

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, certaines orientations affichées vont, pour la FSU, dans le bon sens. L'Etat s'engage à respecter en 2014 les engagements pris pour le CPER 2007 – 2013. Admettons: si l'Etat respecte, même avec retard, ses engagements nous sommes bien là dans le cadre d'une grande innovation. Concernant, l'accompagnement par l'Etat d'une organisation institutionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne, le Pacte nous laisse dans l'expectative. Affirmer une structuration conforme au schéma adopté par le conseil régional de Bretagne tout en étant « en lien » avec les Pays de la Loire, voilà une façon de ne pas trancher dans les débats en cours sur le périmètre géographique de la future communauté universitaire d'établissements. Nous percevons toutefois une tendance à donner la priorité à la constitution de mastodontes universitaires au nom d'une taille supposée critique dans la compétition internationale. Les appels à projets IDEX s'inscrivent dans cette démarche, la FSU ne développera pas une nouvelle fois, ici, les raisons de son opposition à une telle logique qui tourne le dos au développement du service public de l'ESR.

Le Pacte proposé ouvre quelques pistes qu'il convient d'explorer mais il pêche par trois erreurs stratégiques :

1/ Croire que la « grande taille » constitue une réponse aux difficultés économiques et sociales c'est se tromper. Qu'il s'agisse du choix d'amplifier le mouvement de concentration en agriculture avec le mythe de la « ferme-usine » ou celui de constituer des monstres universitaires : nous sommes dans l'erreur.

2/ Croire qu'on puisse faire face aux urgences sociales et écologiques sans une mobilisation volontariste des services publics : c'est se tromper.

3/ Imaginer préparer l'avenir régional en faisant l'impasse sur les problématiques d'éducation et d'enseignement scolaire général, technologique, professionnel y compris agricole et maritime : c'est se tromper.

La FSU veut encore croire à une amélioration du Pacte intégrant l'idée de priorité donnée à la jeunesse ; priorité qui doit être autre chose qu'une promesse. Puisque le Pacte d'avenir a vocation à être actualisé et complété, la FSU est disposée à y apporter sa contribution. Elle est prête à participer aux réunions en Préfecture, à la conférence sociale comme au comité de suivi du Pacte, encore faut-il qu'elle soit invitée.

Exclure certaines organisations syndicales du processus engagé est contraire à l'approfondissement de la démocratie. La FSU exige un dialogue social sans exclusive.

INTERVENTION de M. Stéphane CREACH (Comité régional CGT de Bretagne)



Nous sommes réunis ce jour pour émettre un avis sur le Pacte d'Avenir entre l'Etat et la Région Bretagne.

Cette assemblée du CESER est reconnue pour sa dimension d'expertise, de prospective pour émettre des avis et, autant que faire se peut, éclairer les acteurs politiques de la Région et ce au-delà des approches et des positionnements des différents conseillers.

Nous pourrions donc nous féliciter d'être consultés sur un document d'avenir censé répondre au besoin de cohésion sociale dans le cadre d'une économie bretonne diversifiée, au service des populations, pour une région aux accents multiples, ouverte sur le monde et non repliée sur un genre.

Or, et c'est bien le sens de la proposition de l'avis de l'instance, un avenir se construit à partir d'un présent et se veut être comptable aussi d'un passé. Si seulement les travaux de cette instance avaient été pris pour le sérieux qu'ils méritent, l'avis du CESER en fait d'ailleurs référence à plusieurs reprises, peut-être que la couverture médiatique d'événements récents aurait rappelé ce discernement et aurait ainsi échappé à un manque cruel d'objectivité.

La Bretagne a déjà été meurtrie et les origines de ses blessures ont souvent un point commun : La priorité donnée à la place de l'argent au détriment de l'être humain.

Force est de constater que certains responsables dans certaines filières, notamment agroalimentaire, ont passé ce cap d'étatiser leurs déboires, leurs possibles pertes mais aussi pour bonifier leurs profits. Se posent aussi, au même plan, leurs réelles compétences dans leur modèle de gestion, au ridicule d'en appeler au secours à l'Etat jugé « trop administratif ».

Dans le domaine des expressions, il serait aussi utile que les auteurs de l'expression publique « carcan social » explicitent la réalité de leurs propos. Il semble que la question du travail soit visée et plus particulièrement de ce qui est nommé « son coût ».

C'est d'ailleurs au prétexte de la baisse des coûts et de la nécessité de « compétitivité » aux normes ambiguës que l'enjeu, avant tout financier, est de maintenir ou pas certains types d'activités.

Cette notion de compétitivité et de performance est utilisée en argument principal sans que pour autant les règles précises de la mesure de ces données soient clairement définies. Le travail est souvent apprécié du côté patronal comme un coût sur lequel il veut agir pour le réduire. La « norme » de la valeur du travail en fonction des compétences, des qualifications, de la formation, de la valorisation du contenu du travail et de l'implication de l'individu dans celui-ci sont autant de paramètres qui ne peuvent faire de l'activité salariée quelque chose de « simplement » coûteux.

Les restructurations ne peuvent s'expliquer que par la conséquence de choix sciemment menés pour présenter comme inéluctables les adaptations découlant de ces stratégies et de ces visions. Mais, nous le concédons, il y a des variantes dans la gestion économique, qu'elle soit

privée ou publique. Elle l'est tout aussi, et démultipliée, de l'artisan d'une commune rurale au grand groupe d'envergure internationale.

La chronique sociale Bretonne a vraiment de quoi surprendre ! Ainsi, aux cris d'orfraie entendus à l'égard du dumping social dans les abattoirs allemands sur « l'utilisation » d'une main-d'œuvre « peu chère », retenti en écho un silence assourdissant sur ce même dumping effectué « sur nos propres terres bretonnes » à l'exemple de l'importation d'une main-d'œuvre exploitée venue de pays de l'Europe de l'Est chez GAD à Locminé ou encore à DCNS Lorient ou Brest pour des marchés sous traités par l'Etat.

Le pacte d'avenir propose de faire de la Bretagne un espace expérimental de l'aménagement du territoire. Cette proposition s'inscrit dans la poursuite de la logique de décentralisation pour mettre les acteurs économiques et sociaux, la population au plus près des actes de décisions politiques.

Si le droit à l'expérimentation doit être reconnu dans l'interprétation de la devise de la France au nom de la liberté, celle de l'égalité au nom de la citoyenneté ne peut s'en trouver bafouée au risque de condamner la fraternité.

Si le Pacte d'Avenir n'acte pas précisément d'action sociale particulière, il permet d'engager un travail sur la région pour donner aux salariés d'autres alternatives que le licenciement systématique.

Ce pourrait être considéré comme une avancée si les ambitions s'accompagnent rapidement d'une mise en œuvre efficace.

Jusqu'à présent, les mesures d'urgences étaient axées uniquement pour accompagner les licenciements. Le Pacte ouvre, dans son titre I avec les trois premiers articles, notamment, la porte à des dispositifs qui permettent d'anticiper les situations difficiles, et cela dans tous les secteurs d'activités, quelque soit la taille des entreprises.

C'est une orientation nouvelle qui ne demande qu'à trouver sa concrétisation très rapidement au regard de la situation fragile d'un trop grand nombre d'entreprises.

L'instauration d'une instance régionale de dialogue social, l'accent mis sur la qualité du dialogue social dans les entreprises vont dans le sens d'une démocratie sociale plus affirmée à la condition qu'elle permette, dans le cadre de la hiérarchie des normes, d'améliorer le quotidien des salariés et de permettre à celles et ceux qui n'ont pas d'emploi d'en trouver un.

La CGT a demandé qu'à chaque annonce sociale contenue dans le Pacte d'Avenir, soient déclinées des propositions d'actions concrètes pour donner la lisibilité nécessaire aux intentions affichées.

Dès vendredi dernier, la Cgt a proposé, des mesures concrètes pour transformer l'affichage en actions qualitatives pour les salariés afin qu'ils puissent être acteurs des mutations économiques et sociales en conservant leur emploi.

C'est ainsi que les organisations syndicales ont obtenu une conférence sociale début janvier afin de concrétiser des premiers dispositifs d'actions, travailler sur l'efficacité sociale des aides publiques attribuées aux entreprises et poursuivre les propositions pour le maintien de l'emploi et des activités économiques de la région.

C'est bien en ayant à l'esprit l'ensemble de la chaîne industrielle et des services associés, agro/agri, maritime, électronique, navale, ... de la nécessité des services publics au monde associatif, des jeunes au moins jeunes, ..., que nous voulons poursuivre nos propositions CGT et ce, de l'entreprise à la Préfecture de Région, pour mener à bien une politique ambitieuse, volontariste et cohérente au service de la population de Bretagne pour de véritables conquêtes sociales.

C'est avec cet état d'esprit et à l'aune de l'analyse de l'avis qui nous est soumis que la CGT votera celui-ci.



INTERVENTION de M. Serge LE QUEAU (Union régionale Solidaires)

En introduction, nous voulons réaffirmer tout d'abord, qu'il est illusoire de croire que la Bretagne puisse sortir de la crise gravissime dans laquelle elle se trouve, sans mettre rapidement fin, en France comme en Europe, aux politiques néolibérales et plans d'austérité qui nous enfoncent chaque jour un peu plus dans la crise systémique à la fois financière, économique, sociale et environnementale, au lieu de nous en sortir.

Il est également illusoire de croire que le consensus et la paix sociale sont et seront possibles tant que nous vivons dans une société de plus en plus inégalitaire, dans un monde où l'argent prime sur l'humain, la compétition sur la coopération, la domination de quelques uns sur la nécessaire solidarité de tous.

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne présenté aujourd'hui devant notre instance consultative a été élaboré dans l'urgence pour apporter une réponse à la colère plus que légitime des salariés licenciés des entreprises Gad, Doux, Marine Harvest, Tilly Sabcco et bien d'autres encore. Au delà de ce dramatique contexte social il s'agit aussi pour le gouvernement de répondre à la faillite du prétendu « modèle agricole breton », modèle économique productiviste aujourd'hui en bout de course, mais malheureusement encore dominant.

Insoutenable économiquement, insoutenable socialement ou écologiquement ce modèle doit être totalement réorienté. L'Union syndicale Solidaires considère donc qu'il incombe aux pouvoirs publics, Etat et collectivités territoriales de tout mettre en œuvre afin de financer un plan de reconversion :

- favorisant enfin l'émergence d'une agriculture et d'un élevage moins intensifs plus respectueux de l'environnement et du bien-être des animaux,
- proposant des produits de bien meilleure qualité,
- encourageant la relocalisation de la transformation,
- et garantissant enfin une juste rémunération et des conditions de travail décentes pour les salariés et paysans.

De toute évidence, ce Pacte ne répond pas aux exigences de cette nécessaire transition sociale et écologique que nous souhaitons et que réclame la gravité de la situation.

Tout au long du rapport qui nous a été présenté, mention est faite de la nécessité de renforcer le dialogue social, de parfaire la concertation. Permettez nous de nous interroger sur la valeur de telles déclarations lorsque l'on sait que notre organisation syndicale, la quatrième en Bretagne, tout comme d'autres qui siègent au sein du CESER, n'a jamais été invitée à débattre de ce Pacte, si ce n'est lors de la conférence du 6 novembre et encore, sur notre demande express.

Nous nous interrogeons également sur la sincérité des engagements pris par le Gouvernement pour accompagner et sécuriser les salariés privés d'emploi, quand dans un même temps est mise en œuvre, la contre réforme Sapin qui casse littéralement l'Inspection du travail, empêchant ce service public, d'assurer à l'avenir ses missions de protection des salariés et de veille du respect du code du travail par les employeurs.

Ce pacte d'avenir pour la Bretagne ne contient aucune avancée vraiment conséquente pour les salariés, il traduit cependant, une fois de plus, la confiance à priori que fait le Gouvernement aux entreprises !

Ainsi, aucune condition préalable, ni contrôle à posteriori des aides publiques qui vont être distribuées ne sont exigés ! Ce gouvernement est hélas coutumier du fait puisque cela a déjà été le cas, au niveau national cette année, lors du versement des 20 milliards de crédits d'impôts accordés au patronat sans aucune contrepartie.

Ce Pacte ne contient également aucune mesure concrète qui permettrait d'apporter un peu de transparence sur quelques points essentiels, tels la future répartition des richesses produites dans notre région, ou bien encore la future répartition des marges entre producteurs, transformateurs et distributeurs tout au long des filières de l'agroalimentaire.

Ce Pacte ne remet pas non plus en cause le modèle agro-industriel basé sur le productivisme pollueur, la précarité généralisée, la casse des salariés, la course aux volumes et aux bas salaires. Où est la remise en cause de cet "agrobusiness" sous perfusion, qui engloutit chaque année des millions de subventions qui seraient bien mieux utilisées à développer un réel projet économique alternatif pour les salariés, les agriculteurs et plus largement pour les citoyens de notre région.

Pour construire un vrai transport écologique en Bretagne, il faudrait soutenir d'une manière volontariste et développer le service public de fret SNCF en créant des circulations ferroviaires régulières, offrant une vraie alternative au transport routier. Il faudrait arrêter la séparation des activités dans la SNCF qui nuit à la coopération et la mutualisation des moyens. Il faudrait arrêter le démantèlement de la SNCF en 3 EPIC tel que prévu par le projet de loi ferroviaire.

Alors qu'il faudrait remettre les services publics au cœur des plans de développement sur nos territoires, le Pacte fait l'impasse sur le démantèlement du service public et des services sociaux, on parle en permanence sur la richesse et l'importance du réseau (maillage) des villes moyennes, bourgs bretons et pas un mot sur la disparition de classes, d'hôpitaux, de bureau de poste, de tribunaux, etc... qui outre le personnel sont des lieux d'équilibrage des territoires, d'égalisation des besoins sociaux et de vie de terroir. Les maisons de services au public ne sont pas des maisons de service public, tel qu'il devrait être.

Par contre le plan ne propose que de distribuer des fonds publics à des entreprises privées qui refusent aujourd'hui d'endosser toute responsabilité quant à la situation de crise actuelle. Ces dernières osent même continuer à réclamer de payer toujours moins d'impôts, de taxes et de prétendues "charges", sans avoir honte de quémander par ailleurs de nouvelles aides à l'Europe, à l'Etat et aux collectivités locales, toutes financées par nos impôts dont elles dénoncent pourtant la pesanteur en parlant de carcan administratif.

Ce pacte se propose de "redonner aux bretons confiance en l'avenir" : c'est pourtant la persistance aveugle à maintenir et à soutenir un modèle économique libéral en crise, contraire aux intérêts des salariés, qui représente un réel risque de délitement et de fragmentation de la société bretonne.

Au titre des mesures d'urgence, le pacte propose "d'accompagner" les salariés de l'industrie de la volaille. L'Union Régionale Solidaires de Bretagne refuse que les salariés paient le prix des stratégies patronales irresponsables qui, ont choisi une production de masse et n'ont pas, de manière délibérée, anticipé l'extinction du système des aides à l'export.

Au-delà de ce Pacte d'avenir pour la Bretagne nous pensons qu'il est de la responsabilité du gouvernement de s'attaquer enfin au dumping social pratiqué par les entreprises et de peser pour que cette question soit réglée au niveau européen, comme il sera de sa responsabilité d'empêcher la commission européenne de brader nos intérêts et particulièrement ceux de l'agriculture, à travers un accord de libre échange sur le Grand Marché Transatlantique Etats-Unis – Europe en négociation actuellement. Nous pensons aussi que la PAC doit être réorientée, qu'un moratoire sur tous les plans de licenciements doit être décrété afin de protéger les salariés victimes de plans sociaux, qu'un statut du salarié garantissant, une sécurité sociale professionnelle, ainsi que la continuité de la rémunération et de la protection sociale soit mis en place.

Dans cette perspective l'Union syndicale Solidaires se mobilisera et soutiendra toutes les mesures qui viseront à :

- lutter efficacement contre le dumping social entre les états européens,
- lutter contre la paupérisation surtout des salariés les moins qualifiés,
- améliorer les conditions de travail et les salaires,
- mieux répartir les richesses pour garantir des salaires justes,
- reconnaître et développer les compétences des salariés,
- leur offrir des formations qualifiantes,
- favoriser la création d'emplois stables et en CDI,
- renforcer les droits des salariés et garantir la transparence sur les choix industriels et financiers,
- garantir l'égalité de traitement entre les personnes qui réalisent les mêmes missions : en privilégiant l'emploi en CDI, en contribuant au respect des droits sociaux (protection sociale, retraite, famille) et en faisant bénéficier de manière égalitaire tous les travailleurs, y compris les travailleurs étrangers.

Enfin, pour terminer nous réaffirmons qu'il y a urgence à mettre en œuvre une véritable réforme fiscale qui mette fin à l'injustice actuelle, et assure une large redistribution.

Dans cette perspective, la première mesure à prendre est d'annuler l'augmentation prévue de la TVA, cela suppose d'annuler le crédit impôt compétitivité emploi qu'elle est censée financer.

Pour relocaliser les productions et préserver l'environnement, il faut remettre en œuvre, après concertation et les accompagnements nécessaires pour des régions comme la nôtre, une nouvelle politique fiscale en matière de transport et d'environnement.

C'est donc un véritable changement de cap politique, économique et social qui s'impose, à l'opposé de la *doxa* néolibérale sur la compétitivité et la réduction des dépenses publiques imposée par le dernier Traité Européen sur la Stabilité, la Coopération et la Gouvernance (TSCG) et par son Pacte budgétaire désastreux, y compris pour notre Région Bretagne.

L'Union régionale Solidaires Bretagne votera contre l'avis, même si celui-ci pointe un certain nombre d'imprécision, de thématiques absentes ou insuffisamment développées.

Nous ne pouvons pas valider ces recommandations faites dans l'urgence, sur un dossier aussi important pour l'avenir de notre région, et qui, malheureusement pour les initiateurs, n'apportera que du mécontentement et le sentiment pour les bretons/bretonnes de ne pas avoir été effectivement écoutés.

Je vous remercie.

INTERVENTION de M. Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne)

Les représentants des universités apprécient que le pacte d'avenir consacre une part importante à la formation initiale, continue et tout au long de la vie ainsi qu'à l'enseignement supérieur et à la recherche en cohérence avec les schémas régionaux SRESR, CPRDF et SRDEI.

Nous nous félicitons en particulier des engagements précis et chiffrés concernant l'exécution de la fin du CPER en cours. Ces mesures permettront d'accompagner sans retard les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans leur développement, selon les priorités reconnus de tous.

Nous apprécions également la volonté exprimée d'un accompagnement sur le moyen terme, tant en structures et équipements pour la recherche qu'en matière de qualité de vie sur les campus comme en témoigne la partie consacrée à la réhabilitation immobilière et au logement étudiant.

Le passage consacré au Campus numérique breton réaffirme le soutien de l'Etat à ce projet novateur et unique en Europe. Nous notons avec satisfaction la volonté d'étendre le campus par l'acquisition d'équipements supplémentaires, notamment des salles immersives.

Nous regrettons toutefois que l'ensemble de ces items ne soit pas plus précis et qu'aucun engagement quant à la volumétrie financière ne soit pris. Nous prenons donc acte du fait que le volet financier est reporté aux arbitrages du prochain CPER. Nous émettons donc le vœu que les volontés d'accompagnement énoncées dans le pacte se concrétisent par des enveloppes financières à la hauteur des enjeux pour la Bretagne.

Nous notons également la volonté de l'Etat d'accompagner l'organisation institutionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la cadre de la loi du 22 juillet 2013 en cohérence avec le schéma régionale pour l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que dans la définition d'un projet en lien avec les Pays de la Loire pour que le grand ouest puisse être lauréat du prochain appel à projet IDEX dans le cadre du second programme des investissements d'avenir.

Nous tenons à préciser que depuis l'adoption du SRESR par l'assemblée régionale, des travaux ont été entrepris visant à étudier les solutions qui soient les plus adaptées pour répondre à la fois aux exigences de la loi en matière d'organisation territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne et donner toutes les chances de succès au grand ouest pour l'appel à projet IDEX.

Compte tenu de l'évolution rapide du contexte, ces travaux qui visent notamment à respecter l'esprit du SRESR, pourraient conduire à des solutions alternatives à celles prévues par le schéma et rappelées dans le pacte.

Nous voterons pour l'avis du CESER tout en précisant que nous serons très attentifs aux actions concrètes qui découleront de ce pacte ainsi qu'aux engagements financiers qui les accompagneront.

INTERVENTION de M. Alain CHARRAUD (Confédération des directeurs des grandes écoles de Bretagne)

Les écoles de la CDGEB partagent les objectifs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche tels qu'ils sont détaillés dans le titre V du pacte et tels qu'ils sont résumés dans l'avis du CESER, sous la la rubrique « Approfondir l'investissement de la Bretagne dans la connaissance ».

D'une part, elles souhaitent prendre toute leur place à côté des universités et des organismes nationaux de recherche, et en collaboration étroite avec eux, dans la poursuite des projets initiés par l'UEB, et qui seront repris par la nouvelle CUE ; en particulier :

- elles investiront dans le campus numérique permettant de promouvoir une offre inédite de formation en ligne et le développement d'une recherche collaborative de qualité ;
- elles appuieront pleinement la promotion d'une culture de l'excellence passant par l'ouverture à l'international et la candidature pour un IDEX interrégional avec les Pays de Loire.

D'autre part, elles apporteront une contribution spécifique à la société et à l'économie bretonne grâce aux liens structurellement étroits qu'elles entretiennent avec les entreprises, afin de former des ingénieurs et managers de haut niveau. A cet égard, elles se proposent d'appuyer la démarche du Pacte d'avenir en s'impliquant activement dans un Collegium d'ingénierie qui aura pour première fonction de développer des formations destinées à aider la création d'entreprise, la compétitivité des PME bretonnes et la diffusion de la recherche et de l'innovation dans les territoires .

La CDGEB votera l'avis du CESER, dans la mesure où il entérine une 1ère étape positive pour l'avenir de la Bretagne.

INTERVENTION de Mme Anne-Claude LEFEBVRE (Centre régional d'innovation et de transfert de technologie et Centres techniques de Bretagne)

J'interviens au nom des structures de soutien à l'innovation.

Les acteurs de soutien à l'innovation appuient l'ambition formulée que le pacte pour la Bretagne soit le moteur d'une mobilisation prolongée et déterminée de tous les acteurs dans la construction de nouveaux modes de développement durables et dans l'appropriation de nouvelles opportunités.

A la fois maillant, le territoire breton et chacun spécialiste de domaines/filières différents, les Centres d'Innovations Technologiques et Technopoles se sentent plus particulièrement mobilisés et mobilisables sur les piliers et enjeux suivants : « Conforter la Bretagne comme grande région productive » ; « Conforter la Bretagne comme grande région maritime européenne » ; « Approfondir l'investissement de la Bretagne dans la connaissance », le « Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne (PAAB) » et enfin, « les mesures de soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires ».

Concernant le PAAB, et la place de l'innovation dans ce plan, nous approuvons la démarche générale qui vise à repositionner de manière offensive les filières agro-alimentaires sur les marchés porteurs et à soutenir les dynamiques « inter-filières ». Dans cette finalité, les CITs, labellisés centres de ressources technologiques CRT/cellules de diffusion technologique CDT par le Ministère chargé de la Recherche, et répondant aux besoins d'innovations exprimés par les entreprises bretonnes, en sont un terreau, couplant à la fois des dynamiques filières et des dynamiques transversales. Différents projets structurants, articulés autour de centres d'innovation technologique et construits avec les acteurs économiques et académiques sont d'ailleurs cités (Pepite sur la production et santé animale à Saint-Brieuc, Profil sur le lait à Rennes, Ialis sur les procédés et la sécurité des aliments à Quimper...). D'autres domaines transversaux sources de valeur ajoutée, tels que la nutrition santé, ou encore les biotechnologies auraient également pu être affirmés.

Nous notons, enfin, que la dynamique structurante est dans ce pacte, d'emblée affichée à l'échelle inter-régionale (projet de plate-forme inter-régionale, place dans un Institut Carnot national). Toutefois, une étape de structuration régionale nous paraît souhaitable, afin de conforter en priorité les projets bretons. Cette structuration régionale préalable ne remet pas en cause l'intérêt des collaborations interrégionales déjà existantes à travers le pôle Valorial et à renforcer.

Nous approuvons la proposition pour la Bretagne, de contribuer aux reconquêtes industrielles dans les domaines en lien avec la S3 et la SRDEII. Cependant, nous aurions aimé voir davantage mises en avant les filières d'avenir, basées sur les technologies du futur et qui ont déjà émergé dans notre région. Ainsi les biotechnologies pourtant portées par le programme Capbiotek sont tout juste citées. De plus, il nous semble que, pour le secteur « santé », il manque l'intérêt lié aux « dispositifs médicaux et nouvelles technologies de santé ». En effet, la Bretagne a une carte à jouer sur ce secteur, compte tenu des atouts bretons (académiques, cliniques et économiques) dans les domaines de l'imagerie médicale et de la médecine assistée par ordinateur et de la e-santé par exemple, mais aussi de l'impact de ces technologies dans la gestion de la santé des personnes.

Ainsi le démontrent les mobilisations dans le labex Cami, dans le volet santé de l'IRT B-Com et récemment le succès de la FHU (Fédération Hospitalo-Universitaire) sur les technologies de santé associant Rennes et Brest.

Sur le point « conforter la Bretagne comme grande région maritime européenne », nous partageons cette ambition pour les différents volets du domaine de la mer, et notamment l'intérêt de développer les biotechnologies marines. En effet, la recherche en Bretagne dans ce domaine est reconnue au niveau international. De plus, les biotechnologies marines, transversales, peuvent être diffusées notamment grâce au réseau des structures de soutien à l'innovation, dans différents secteurs économiques, tels que la santé humaine, santé animale, santé végétale, environnement, cosmétique, alimentaire. Elles apportent ainsi innovations et valeur ajoutée dans ces secteurs.

Enfin, concernant « l'investissement dans la connaissance », nous partageons la proposition d'un soutien fort à l'ESR. Nous approuvons la proposition d'accélération du CPER, à la fois dans l'exécution du présent contrat de plan (sur l'IBRBS et IRSET par exemple). Nous notons un enchaînement dans le cadre du futur CPER, avec la 2^{de} tranche de l'IRSET à Rennes et l'hôpital virtuel/Pôle santé à Brest, ce qui montre que les priorités d'actions définies sont assumées et renforcées pour l'avenir.

En conclusion, et avec cet éclairage apporté sur les sujets sur l'innovation, nous appuyons l'avis du CESER sur : l'attente de précisions sur les opportunités à saisir, l'importance du suivi des mesures proposées et leur évaluation, et enfin, la nécessité du caractère évolutif de ce pacte et l'importance de la concertation future. Ainsi, nous espérons que le CESER sera associé et consulté pour l'ensemble des étapes de suivi de ce pacte d'avenir pour la Bretagne.

INTERVENTION de M. Henri DAUCÉ (Confédération paysanne de Bretagne)

Nous pouvons lire dans l'avis du CESER je cite : « **Défini comme « un cadre stratégique orientant la mise en œuvre des politiques publiques », le Pacte d'avenir doit à la fois s'appuyer sur l'ensemble de ces stratégies et assurer leur convergence et leur cohérence dans un triple objectif économique, social et environnemental.** » Nous ne pouvons que soutenir cette vision, mais avec, concernant l'agriculture, aujourd'hui plus de questions que de réponses. Il est évident que l'avenir et le visage ou plutôt les visages de l'agriculture bretonne seront conditionnés par un ensemble de politiques dont beaucoup sont aujourd'hui en chantier : Il y a la PAC 2013 à propos de laquelle les premières simulations indiquent une baisse du montant des aides directes pour la Bretagne. Nous déplorons à ce sujet que la réorientation des aides en faveur de l'emploi et de l'élevage ne soit pas allée au bout de ses ambitions initiales. Il y a le deuxième pilier de cette même PAC avec le doublement des fonds Feader (qui ne concerne pas que la Bretagne faut-il le rappeler ?) et qui reste lui, encore très flou quant à son fléchage et aux initiatives régionales qu'il permettra de mettre en œuvre. Citons encore la loi d'avenir avec son volet agro écologie, mais aussi son volet foncier qui en fonction des outils de gestion et d'orientation qu'il mettra en place permettra ou non plus d'installations et le développement d'une agriculture diversifiée, via les schémas régionaux des structures et l'amélioration du fonctionnement des SAFER. On peut ajouter bien sûr la problématique environnementale et réglementaire. Nous souscrivons à l'avis du CESER qui affirme que « **le volet de simplification réglementaire et administrative du pacte d'avenir doit être construit en toute transparence avec l'ensemble des collectivités, dans le but de faciliter et accélérer la conduite des actions ; ceci sans porter préjudice au respect des objectifs économiques, sociaux et environnementaux au contrôle duquel le CESER souhaite être associé.** » Dommage à ce propos que l'avis du CESER ait cru bon de noter ensuite page 9 que, concernant l'agriculture, je cite « **A propos des mesures de simplification présentées, le CESER renvoie notamment à son avis récent sur le programme d'action régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.** » La confédération paysanne s'est exprimée sur le sujet en plénière, je n'y reviens pas. Mais comment pourrions-nous voter l'avis présenté ce jour s'il fait référence à un avis antérieur qui n'a pas fait consensus loin de là et qui à notre avis contredit l'affirmation précédente. Nous demandons donc la suppression de ce paragraphe.

Quant au PAAB, volet agricole et agro alimentaire du pacte d'avenir, Le CESER sera sans doute appelé à donner son avis en temps et en heure, et nous exprimerons bien entendu notre position à ce moment là.

Je voudrais cependant vous faire part à ce sujet de quelques réflexions, notamment sur cette « économie de la transition » qu'avec le CESER, la Confédération paysanne appelle de ses vœux. Je livre à la réflexion de l'assemblée un diagnostic qui date de 12 ans, tiré du préambule de la charte pour une agriculture pérenne en Bretagne signé en mai 2001 et qui résonne étrangement aujourd'hui, je cite :

« Ainsi, une densité et des volumes de productions remarquables, avec un très important tissu industriel induit, constituent une des premières bases d'un développement économique régional.

MAIS cette réussite basée, entre autres, sur une recherche constante de la performance technique, de la qualité et de la sécurité alimentaire ainsi que du volume a entraîné une réactivité insuffisante aux attentes de l'aval, voire des occasions manquées (labellisation, segmentation des marchés). Ainsi la Bretagne est certes leader en volume dans de nombreuses productions mais, malgré des réussites industrielles remarquables, parmi les dernières régions de France quant au taux de valeur ajoutée dégagée.

MAIS cette réussite est fragile, car fondée en partie sur des productions de volumes pour des marchés très concurrentiels et en partie dépendants d'aide à l'exportation.

Tout ceci entraîne des situations dégradées ou fragilisées :

- **Quant aux ressources naturelles (eau, air, sols),**
- **Quant à l'environnement social des producteurs, voire des transformateurs,**
- **Quant à l'économie de certaines filières,**
- **Quant aux conditions de travail et de rémunération des emplois agricoles et agroalimentaires, par rapport à d'autres secteurs d'activités. »**

Fin de citation. Si on y ajoute la problématique énergétique, celle du réchauffement climatique, et celle de la flambée des matières premières nécessaires à l'alimentation du bétail, un copié collé aurait sans doute économisé de l'énergie. La transition à l'évidence est difficile !

Le pacte d'avenir s'il ne tire pas les enseignements du passé risque de retomber dans les mêmes ornières et dans quelques années conduire à un nouveau pacte ou à une nouvelle charte, une de plus. L'émergence d'une économie de la transition suppose qu'on oriente les fonds publics et l'énergie collective vers cette transition, même si bien sûr le volet social à court terme est incontournable.

Cela suppose qu'on réexamine la notion de productivité et qu'on cesse de la baser sur des paysans de moins en moins nombreux et des salariés précarisés comme c'est le cas depuis des années et qu'on s'attaque plutôt à renforcer la productivité des consommations intermédiaires et du capital investi, ainsi que la valeur de ce que nous produisons.

Ainsi en production porcine nous produisons 56% de la production nationale, mais seulement un tiers du tonnage de charcuterie salaison. Combien d'emplois représenteraient un gain de 20 ou 25% sur ce chiffre, où les distorsions de concurrence avec l'Allemagne n'ont rien à voir puisque tout se passe à l'intérieur de l'hexagone.

Alors des aides à l'amélioration des pratiques, oui bien sûr, des aides à l'investissement, oui si elles ne concourent pas à supprimer des emplois mais à en créer, si elles sont ciblées sur les économies d'énergie et d'intrants, facteur de mieux disant économique et environnemental. Oui si elles sont équitables et ne se concentrent pas sur quelques gros projets (ne créons pas nous-mêmes les distorsions de concurrence que nous dénonçons chez d'autres). Elles doivent permettre le développement d'une offre diversifiée et valorisée sur l'ensemble du territoire. Oui encore si elles encouragent à une véritable stratégie collective, stratégie qui ne s'est pas concrétisée dans la défunte charte pérenne. Cela va de la simple Cuma de base facteur d'utilisation optimale du matériel agricole, celui-ci étant parfois faut-il le dire, moins vétuste que les bâtiments d'élevage, dans certaines exploitations, à l'émergence de stratégie d'alliance entre coopératives d'une même filière et à la mise en œuvre de complémentarités entre filières. Tout ce qui concourt à diminuer les coûts sans supprimer l'emploi doit devenir la

priorité vers laquelle peut s'exercer utilement l'effet de levier des fonds européens nationaux et régionaux. N'oublions pas à ce propos les outils de gestion de crise à rénover à la lumière d'un contexte où l'instabilité des marchés domine, et dans lesquels pouvoirs publics et interprofessions doivent s'impliquer de concert. La récente crise de l'œuf montre que beaucoup reste à faire par la profession elle-même dans ce domaine .

Car cette stratégie régionale collective doit interpeller aussi les acteurs professionnels, parfois un peu trop enclins à penser que tout est de la faute des autres, de la réglementation, de l'environnement, sans toujours s'interroger sur leur propre responsabilités et les méfaits de leur individualisme fût-il de groupe.

L'économie de la transition suppose aussi d'être tout autant partenaire que concurrent sur notre territoire régional, le pacte d'avenir doit y inciter. Sa réussite est également à ce prix.

Je vous remercie.

INTERVENTION de Mme Armina KNIBBE (Réseau Cohérence - Eaux et Rivières - Bretagne Vivante.)

Bien des aspects du Pacte d'Avenir mérite attention et donne du souffle pour traiter le court terme et envisager le moyen terme. Mais la précipitation de cet exercice laisse dubitatif pour le long terme.

Nous rejoignons l'avis du CESER sur cette remarque : « Le CESER considère toutefois que cette notion de transition écologique devrait figurer plus explicitement au cœur de ce Pacte d'avenir ».

La question de l'urgence de la problématique climat n'irrigue pas vraiment ce Pacte d' Avenir, pourtant c'est un enjeu créateur d'emploi.

En complément de bien des avis de ce jour, qui mettent l'accent sur les nécessités d'une vraie transition solidaire, nous faisons les remarques suivantes :

– Certes le pacte électrique breton avance sur la question d'une meilleure autonomie, mais à notre connaissance, ce pacte n'a pas souhaité s'ouvrir aux propositions alternatives du collectif Gaspere,

– Certes l'automobile mérite une attention. Mais que fait ce Pacte d'Avenir du vélo (cycle avec une coque aérodynamique, voir l'article correspondant dans Wikipédia) ? Si la majorité des déplacements sont courts, comment ne pas penser tout le cycle de vie d'une éco-filière vélo bretonne avec les pistes cyclables continues qui vont avec ? Créer un mode de déplacement doux, attractif, adapté à notre modernité en voilà un enjeu à développer par de jeunes créateurs ! Le vélo électrique, permet par tout temps les déplacements quotidiens sur les 10-20 kilomètres qui entourent les lieux de travail,

– Pour le plan BIO 2017 de ce printemps, passer à la transition agro-écologique accompagnée est un choix, mais pourquoi ne pas affirmer une volonté très forte dans la durée avec ce Pacte d'Avenir ? Si 20 % de plats bio en 2017 est une étape, pourquoi ne pas prévoir les étapes suivantes avec 60 %, puis 100 % pour la restauration dans les établissements relevant de l'Etat ? Pourquoi ne pas inciter l'ensemble de la restauration à s'ouvrir au bio ? Comment se fait-il que jamais il n'est parlé de viser rapidement une restauration 100 % bio (dont de protéines végétales) pour les maternités, les crèches, les écoles maternelles, les lieux de soins, les maisons de retraite, comme une étape incontournable, allant de soi ?

– Pour la diversification de la production agricole, pourquoi ne pas se relier de nouveau avec l'identité paysanne bretonne, son sens de la polyculture et de la mesure, sa connaissance du sol avant les intrants chimiques ? Pouvons-nous envisager d'aller vers une politique ambitieuse d'autonomie régionale pour le sarrasin, les noix, les légumineuses de notre assiette...etc, idem du côté d'une réappropriation d'une filière pour les cultures du lin, du chanvre ? Que ce soit par la filière vestimentaire ou par la filière écomatériaux, il y a de quoi cultiver de manière variée, agro-écologique. Encore faut-il que la production soit assurée d'une juste rémunération dans la durée, pour son apport aux nécessités bas-carbone. Cela est vrai pour l'ensemble des activités qui vont dans ce sens,

– Enfin si les données pour la santé se confirment, la volonté de bas-carbone aussi, la filière lait gagnerait à se diversifier, notamment du côté du lait de brebis. La laine, matériau noble mérite de retrouver toute sa place avec une touche de modernité pour la literie écologique, pour le vestimentaire, en tant qu'éco-matériau pour l'isolation,

– Une relocalisation économique d'activités pérennes bien reliées aux caractéristiques bretonnes, implique un travail de vigilance et de traitement au niveau européen sur tout ce qui empêcherait cette relocalisation nécessaire pour la logique « bas carbone ». Il s'agit sûrement pour les Régions et l'Etat d'être plus incisifs à la Commission Européenne pour contrer les lobbying « anti relocalisation et anti-bas-carbone, anti responsabilité sociale et environnementale, anti démocratique...), d'être plus volontaires pour encourager le développement de toutes les filières bas-carbone, d'être beaucoup plus déterminés, voire intransigeants, pour préserver la culture européenne, son économie, sa démocratie, de tous les hors jeux délétères,

– Ce qui a été écrit sur la culture est vraiment trop succinct dans ce Pacte d'Avenir.

Enfin en forme de clin d'œil, voici une image : venir en vélomobile pour un repas aux mets sains, avec des chants bretons et des chants du monde pour la convivialité, vêtus d'habits qui font la part belle aux végétaux de Bretagne, dans un lieu à énergie positive, ceci dans des bourgs en transition avec un patrimoine bâti et naturel préservé, cela pour des rencontres européennes et internationales formatrices, etc..., cette cohérence d'ensemble sont pour nous gage de l'avenir attractif d'un territoire.

Cette cohérence démultipliée dans les territoires, deviendrait un motif d'espoir pour l'ensemble de la communauté bretonne. Cela signifierait qu'elle ose entrer dans une culture beaucoup plus intégrée et partagée qui préserve notre capacité d'humanité solidaire fait d'écologie, de laïcité, d'éthique, de démocratie. Cela signifierait aussi une possibilité d'affirmation commune beaucoup plus puissante pour faire avancée cette culture partagée d'humanisme, de droit, de responsabilité sociale et environnementale pour tous en Europe et dans le monde.

Après le développement durable cheminant sur du consensuel, il est temps de passer à un cap clairement affiché pour une transition solidaire contractuelle, avec des étapes budgétaires clairement établis, qui encouragent clairement ceux qui s'engagent dans une responsabilité sociale et environnementale intégré, privilégiant le bas carbone et la relocalisation.

INTERVENTION de M. Patrick HERPIN (INRA)

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil régional, Mesdames et Messieurs. J'interviens au nom de l'INRA, Institut National de la Recherche Agronomique.

La Bretagne agricole et agro-alimentaire est en crise, plus particulièrement dans les deux secteurs de l'élevage porcin et avicole. Les solutions à la crise ne sont évidemment pas dans les seules mains de la recherche agronomique, mais celle-ci peut apporter sa pierre au nécessaire effort collectif de définition d'un modèle agricole et agro-alimentaire breton renouvelé qui doit conjuguer performances productives, économiques, environnementales et sociales. L'Inra, avec l'ensemble des organismes de recherche concernés, est prêt à participer à cet effort collectif inscrit dans le Pacte, où un lien étroit et structuré entre la recherche, le développement et l'innovation doit être construit. L'Inra a fait plusieurs propositions qui vont dans ce sens pour contribuer au Pacte, avec notamment la création, avec ses partenaires en région, d'une cellule de transfert des connaissances scientifiques et techniques ouverte à tous les professionnels agricoles et agro-alimentaires bretons. L'Inra a aussi proposé d'accentuer les efforts de recherche et développement dans 4 domaines qui sont déclinés dans le Pacte: la compétitivité et la durabilité des élevages porcins et avicoles en lien avec l'élevage de précision, la valorisation des protéines végétales pour réduire la dépendance protéique des élevages, la valorisation des effluents organiques dans le cadre d'une économie circulaire, et enfin l'amélioration de la compétitivité de la filière laitière bretonne via le développement de nouveaux usages du lait à plus forte valeur ajoutée d'une part, et l'évolution vers des systèmes de production agro-écologiquement performants d'autre part. Enfin, en lien avec l'affirmation du soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche dans le Pacte (Titre V Article 11, p20) l'Inra a signé un accord cadre pluriannuel avec la région dans ses domaines de compétence.

L'Inra est globalement en accord avec l'avis du CESER sur le Pacte d'Avenir, et insiste sur l'importance de préciser rapidement, comme cela est indiqué page 5 de l'avis, les conditions de la réussite de ce Pacte (définition précise des engagements des signataires, principe de réciprocité, dispositif de suivi et d'évaluation, définition précise du coût de chaque mesure et des sources de financement nouvelles). De part son élaboration collective et dans l'urgence, certaines propositions du Pacte souffrent d'imprécisions et d'ambiguïtés qui devront être levées rapidement. C'est vrai en particulier pour les deux enjeux qui impliquent fortement l'INRA « conforter la Bretagne comme grande région productive (notamment agricole) », et « approfondir l'investissement de la Bretagne dans la connaissance ». Or l'avis du CESER est relativement succinct sur ces deux enjeux.

En ce qui concerne le premier enjeu, et le Plan Agricole et Agroalimentaire Breton, des ambiguïtés rédactionnelles subsistent sur la volonté de structurer la R&D régionale (IRT like, Plateforme, Institut Carnot) et une rencontre entre tous les acteurs concernés méritera d'être organisée à court-terme pour convenir de la structuration la plus adéquate. Enfin, en lien avec la nécessaire cohérence entre les différents volets du Pacte, et pour ce qui concerne l'écosystème de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le projet d'IdeX Ouest annoncé dans le Pacte, il aurait été utile de rappeler que l'investissement dans la connaissance

agronomique est aussi indispensable pour préparer l'avenir de la Bretagne, et donc que le domaine agronomique mérita d'avoir toute sa place dans un futur Idex ouest.

Je vous remercie pour votre attention.

INTERVENTION de M. Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne)

Le pacte d'avenir pour la Bretagne qui trouve son origine dans la nécessité de répondre à une situation très critique en particulier dans le secteur de l'agroalimentaire, ne pouvait dans les délais imposés par la conjoncture, l'urgence de répondre aux difficultés économiques et sociales qui en découlent, intégrer la totalité des problématiques du développement de notre territoire Breton.

Dans ce pacte il est d'ailleurs précisé qu'il a vocation à être " actualisé et complété". Nous avons bien noté aussi la prise en compte dans le pacte d'avenir du potentiel de développement que représente pour notre région les filières du nautisme, du tourisme et du sport et nous nous en félicitons.

Mais nous voulons rappeler, en préparation, en particulier des contrats de plan à venir et dans l'objectif majeur souligné dans le pacte de " la nécessité d'anticiper les mutations" que nos secteurs d'activités du tourisme, du sport et du nautisme, secteur complémentaire et interdépendant, représentent d'ores et déjà pour la Bretagne plus de 10% de son PIB et plusieurs dizaines de milliers d'emplois. Comme pour toutes les activités de services, si par rapport à la production industrielle, la valeur ajoutée reste faible, en contrepartie, la majorité du chiffre d'affaires généré est investie dans les ressources humaines faisant de nos filières, tenant compte de leur potentiel de développement, un fort gisement d'emplois pour la Bretagne. En dehors de l'interdépendance et de la complémentarité, nos trois secteurs ont en commun le fait que leurs développements reposent sur l'amélioration continue de la qualité des prestations proposées aux clientèles et à leur capacité de diversifier l'offre pour répondre aux attentes différentes de différents publics. Pour tenir ces objectifs, le sport le tourisme et le nautisme ont comme les autres secteurs de l'économie Bretonne, besoin de projet novateur, ambitieux et de soutien à l'investissement. Ces besoins en investissements portent en particulier sur :

- Le soutien à l'innovation pour créer les produits, les prestations, les supports de pratique, les modes d'organisation qui nous permettent d'attirer de nouveaux publics et de nous différencier face à la concurrence des autres pays.
- Le soutien à la réalisation et l'adaptation d'infrastructures autant dans le domaine du tourisme que du sport et du nautisme, pour répondre aux attentes des clientèles et pratiquants du 21ème siècle et renforcer l'attractivité de notre péninsule
- Le soutien à l'adaptation des structures d'accueil à la lutte contre le réchauffement climatique
- Comme pour toute l'économie Bretonne, d'infrastructures de transport rapides, économiques et écologique qui rendent facilement accessibles toute la Bretagne y compris sa partie la plus occidentale.
- Nous avons aussi besoin d'un cadre réglementaire, d'une simplification administrative qui doit prendre en compte la réalité de nos secteurs d'activités en 2014, tout en assurant la sécurité et le bien être de nos clientèles. Ce cadre doit favoriser le dynamisme et les initiatives, encourager les entrepreneurs et susciter le désir d'innover. Besoin encore de formation de qualité et contextualisée, de tout niveau, mais particulièrement de haut niveau, formation dont nos secteurs d'activités ont un besoin urgent pour accélérer leur développement. Besoin enfin d'un environnement préservé, atout majeur du tourisme, du nautisme et des sports de nature en Bretagne; mais dans une préservation de cet environnement exceptionnel qui soit cogéré non seulement bien sûr par les experts de la protection des milieux mais aussi par tous les acteurs concernés du territoire, à l'exemple du mode de gestion actuel du Parc Marin d'Iroise.

Pour notre part, dans ce pacte d'avenir pour la Bretagne, nous devons savoir fédérer toutes les forces de progrès avec pour seule préoccupation l'efficacité, et non l'intérêt particulier de tel ou tel secteur ou territoires et dans le seul objectif de renforcer le lien social entre les Bretons, le développement de notre économie avec son corollaire la création d'emploi pérenne et de qualité en Bretagne.

INTERVENTION de M. Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée)

J'interviens au nom du Théâtre de Folle Pensée et d'acteurs du spectacle vivant de notre région. Cette intervention a également reçu le soutien du Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles (Syndéac), dont le Théâtre de Folle Pensée fait partie.

Nous partageons globalement l'avis formulé par les co-rapporteurs sur le Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Cependant, le **volet culture** de ce Pacte d'avenir contient une disposition très importante :

- Un nouveau mode de gouvernance entre l'Etat et la Région, prenant appui sur la future loi MAPAM (loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles).

Cette disposition soulève selon nous de sérieuses questions.

L'article 2 du projet de loi MAPAM, tel qu'il ressort pour l'instant de la navette parlementaire, prévoit la possibilité pour l'Etat de déléguer ses compétences à une collectivité ou à une communauté qui en ferait la demande. Le délégué agirait au nom et pour le compte de l'Etat.

Cette délégation ainsi que le souhait exprimé dans le Pacte d'avenir de la mettre en application pour la culture rendent possible le transfert au Conseil régional des compétences et des crédits d'intervention de la DRAC Bretagne.

Ce qui pourrait avoir comme conséquence un affaiblissement de la présence de l'Etat ; dans certains cas, son retrait.

Comme le préconisait François Hollande à Nantes en janvier 2012, comme l'exprimait également, la semaine dernière, la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC), nous souhaitons que l'Etat conserve ses prérogatives et ses responsabilités dans le domaine de la culture.

Pourquoi le souhaitons-nous ?

L'histoire a montré que toutes les décentralisations réussies dans le domaine théâtral l'ont été grâce à l'incarnation de la politique culturelle nationale par les préfetures, puis par les services déconcentrés de l'Etat.

L'Etat exerce dans notre secteur une mission d'impulsion et de coordination. Il garantit à tous, sur l'ensemble du territoire national, les mêmes droits.

Mais avant tout, l'Etat protège l'artiste.

Il affirme que la mission première de l'artiste est de créer des œuvres d'art et que celui-ci n'est pas tenu de rentabiliser son geste artistique.

L'Etat fait entendre que la puissance publique ne doit pas imposer à l'artiste des charges et des missions qui ne lui reviennent pas. Il le rappelle aux collectivités territoriales, qui sont quelquefois tentées d'instrumentaliser la culture.

Cependant, nous savons que le comportement parfois trop rigide de l'Etat déconcentré peut engendrer des dysfonctionnements et des freins. Nous pensons, comme l'a exprimé elle-même Mme la Ministre de la Culture, que l'Etat déconcentré doit apprendre à partager sa gouvernance, son expertise, ses modalités d'intervention.

Nous sommes désireux de réfléchir à un nouveau temps fort de décentralisation, à l'invention de nouveaux modes de gouvernance des politiques culturelles.

Nous sommes désireux de le faire et nous en attendons beaucoup, mais en aucun cas ceci ne doit avoir pour finalité le démantèlement de la DRAC Bretagne.

Notre position repose sur des raisons de fond et sur des raisons de forme.

Sur le fond

Les entreprises culturelles évoluent en effet dans un marché administré qui les rend étroitement dépendantes du politique.

Déléguer à la seule Région les compétences de l'État en matière culturelle, c'est prendre le risque de concentrer l'évaluation politique et l'évaluation artistique entre les mêmes mains.

Sur la forme

Notre secteur artistique et culturel n'est pas un convoi sans locomotive. La prédominance de l'État a permis de construire pas à pas des accords et des dispositifs avec les collectivités territoriales. Elle a permis de mettre en place des financements croisés, gages de libertés, d'audaces, d'inventions.

Il n'est pas certain que la Région cheffe de file puisse jouer auprès des autres collectivités le rôle de locomotive joué par l'État depuis 1981.

Qu'arrivera-t-il en cas d'alternance politique au Conseil régional ? La délégation, qui couvrirait la période 2014-2020, ne risque-t-elle pas de se transformer en arme contre la culture ?

Que deviendront les instances comme les EPCC dans lesquelles figurent conjointement l'État et la Région, avec leurs compétences et leurs crédits d'intervention respectifs ?

Que deviendra le personnel de la DRAC ?

Nous sommes prêts à participer à une nouvelle étape de la décentralisation. Nous sommes convaincus de son bien fondé, nous pensons qu'elle doit être poursuivie et perfectionnée.

Mais nous souhaitons que le volet culture du Pacte d'avenir pour la Bretagne ne nous enferme pas dans un seul scénario, une seule vérité. Nous espérons qu'il donnera un minimum de temps à la réflexion, à la concertation, à l'évaluation.

INTERVENTION de M. Dominique BARBOTIN
(Par accord entre l'Union régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales -URAPEI- et le Centre régional de l'enfance et de l'adolescence inadaptée -CREAI-)

J'interviens au titre de l'URAPEI de Bretagne (Union régionale des Associations de parents et amis de personnes en situation de handicap mental) et en accord avec la CRSA (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie) représentée ici par son président M. Bernard Gaillard.

L'URAPEI constate que dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne aucune mention n'est faite concernant le monde du handicap. Pourtant il s'agit bien d'un secteur d'activité porteur de préoccupations sociales relatives à des publics particulièrement défavorisés et directement affecté par les conséquences de la crise ; il constitue en outre un acteur économique majeur à considérer tant par les emplois qu'il gère directement que par les emplois induits qu'il favorise.

Or de nombreux projets d'établissements ou services pour personnes handicapées sont en attente de financement alors que leur réalisation est prévue au PRIAC et dans les Schémas départementaux du handicap élaborés par les Conseils Généraux. Il y a donc urgence à les mettre en œuvre, voire à les anticiper ce qui contribuera à court terme à générer des emplois et à moyen et long terme à développer des activités nouvelles répondant ainsi au premier des enjeux cités dans le Pacte.

C'est pourquoi, au nom de l'URAPEI de Bretagne et en pleine cohérence avec les objectifs du pacte, je propose que le CESER, au § 2.5.1 de son avis, demande la mise en œuvre accélérée des mesures et investissements prévus au PRIAC et dans les schémas départementaux du handicap afin d'en permettre la réalisation sans délai et de répondre ainsi à la situation d'urgence sociale qu'ils présentent.

INTERVENTION de M. René LE PAPE (Chambre de commerce et d'industrie de la région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques.

Suite aux manifestations de mécontentement et de colère d'octobre dernier, le Premier Ministre et le Président du Conseil régional ont lancé un chantier aussi vaste que rapide : rassembler en un mois les propositions répondant aux enjeux de notre développement économique et social afin de redynamiser les acteurs économiques bretons.

Malgré un rythme soutenu de réunions de travail, le sujet ne peut pas être épuisé dans des délais aussi courts. Le projet de Pacte d'avenir pour la Bretagne qui nous est proposé aujourd'hui doit être considéré comme une base de travail avec une volonté de mettre des sujets fondamentaux sur la table.

Nous ne sommes pas confrontés seulement à une conjoncture économique déprimée : nous affrontons une dégradation entamée depuis plusieurs années. Nourrie par une fiscalité foisonnante, par une inflation réglementaire, dans une concurrence mondialisée, elle pèse lourdement sur la compétitivité des entreprises, et singulièrement des territoires bretons. La Bretagne ne vit pas une faiblesse passagère de croissance ou d'essoufflement de son « modèle » de développement ; son économie est aujourd'hui trop variée, y compris au sein de la filière alimentaire, pour être réduite à ce cliché. Les démonstrations de désarroi que nous venons de connaître sont liées à un sentiment d'abandon et à l'incompréhension des mesures prises, telle l'écotaxe, qui ajoutent des difficultés à des mutations complexes.

En tant qu'acteurs économiques, nous préférons ne pas voir exposer par les pouvoirs publics une collection de subventions, qui trouvent nécessairement leur financement dans l'impôt. En l'occurrence, le projet de pacte d'avenir ne promet pas de nouvelles aides mais mobilise des enveloppes existantes. Les réponses à apporter à cette crise, au-delà des mesures d'urgence, nécessaires, pour les salariés licenciés et les territoires les plus touchés, ne peuvent qu'être d'ordre structurel, et demanderont du temps avant de produire leurs effets.

Le projet de pacte d'avenir comprend des objectifs qui vont dans ce sens : le confortement d'un pôle d'excellence sur la mer et les énergies marines renouvelables à Brest, la volonté de maintenir une filière agricole et agroalimentaire compétitive, le soutien à la mise de la pointe finistérienne à trois heures de Paris par TGV, la simplification réglementaire et la mobilisation des administrations pour aider à la réalisation des projets économiques, l'appui à la rénovation thermique des bâtiments, le déploiement des outils et des usages numériques, l'encouragement à la construction d'unités de production d'énergie, le renforcement de la filière pêche, l'insistance sur l'impératif d'innover, la recherche de l'équilibre territorial constituent des projets aptes à porter un nouveau souffle sur notre économie et nos territoires.

Il nous revient à nous, acteurs économiques, de saisir ces projections pour que, collectivement, elles deviennent réalité. Nous pouvons regretter que certains sujets ne soient pas abordés, comme par exemple sur l'écotaxe, ou l'absence de mesure favorisant l'apprentissage. Le texte comporte beaucoup d'intentions sans les accompagner des moyens nécessaires. Mais cette proposition de pacte pose une méthode pour œuvrer collectivement et dessiner les moyens d'un avenir commun, en tenant compte, au moins partiellement, des spécificités bretonnes.

Le projet de pacte ouvre des possibilités d'expérimentation ; cette voie est celle qui peut nous aider à adapter à la Bretagne les réglementations et les pratiques administratives qui nous

bloquent. Il en manque une à notre sens : une compétence claire en matière économique au sein de la sphère publique, qui permette un véritable pilotage de ces projets.

Ce pacte repose sur l'idée que ce sont les pouvoirs publics qui font le développement économique alors que ce sont les entreprises et leurs salariés qui innovent, inventent, produisent, investissent, prennent des risques.

Nos entreprises et leurs salariés attendent des mesures décisives, opérationnelles, puissantes, à la hauteur des enjeux et de nos handicaps de compétitivité. C'est cette version du Pacte d'avenir que nos entreprises et leurs salariés veulent co-écrire.

Je vous remercie de votre attention

INTERVENTION de M. Yvon LE NORMAND (Union des entreprises (UE) – MEDEF de Bretagne)

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques.

Le pacte d'avenir pour la Bretagne dont nous parlons aujourd'hui, a été élaboré dans le prolongement d'une série d'événements qui ont secoué notre belle Région.

La Bretagne a traversé et continue de subir une de ses plus graves crises économiques.

Des pans entiers de notre économie reposant sur des filières socles comme l'agriculture, l'agroalimentaire, le numérique, l'automobile ou encore la construction connaissent des difficultés avec des réactions en chaîne qui impactent tous nos secteurs et tous nos territoires.

Face à la gravité de cette situation, les Bretons ont exprimé leur ras-le-bol en se mobilisant, pour exiger des solutions « de bon sens » susceptibles de libérer les énergies et de permettre la poursuite du développement économique régional.

Conscients de ces grands enjeux économiques et sociaux pour les vivre au quotidien, les entrepreneurs bretons ont souhaité, après la phase de contestation, participer à l'élaboration de ce Pacte d'Avenir en y plaçant beaucoup d'espoir.

Pour le secteur du bâtiment, particulièrement touché par une baisse continue de -15% de son activité et plus de 6 000 emplois perdus en 5 ans, force est de constater aujourd'hui que le compte n'y est pas !

En effet, autant les professionnels du secteur saluent l'effort qui est fait pour soutenir la transition énergétique, la réduction de GES, à travers les objectifs de rénovation de 45 000 logements par an d'ici 2020, autant nous sommes inquiets et déçus sur les moyens affichés dans ce pacte d'avenir, moyens qui apparaissent clairement insuffisants.

Dans l'étude faite sur la rénovation de logements existants en Bretagne, le calcul du gisement potentiel est très important quel que soit le scénario retenu.

Aujourd'hui, compte tenu des volumes de logements rénovés, l'objectif de 45 000 par an est très ambitieux, pour un coût estimatif variant entre 450 et 750 millions d'€ par an en fonction de la nature des travaux.

Pour repère, cela représente 10% du CA de notre secteur !

S'agissant des financements, j'aimerais quand même souligner qu'une partie des travaux de rénovation se fait par l'éco-PTZ et les subventions ANAH à des niveaux qui ne sont pas du tout à la hauteur de ces nouveaux enjeux : Il faudrait les multiplier par 4 ou 5 !

N'oublions pas que ces financements viennent abonder les projets de rénovation des populations à revenus modestes qui subissent de plein fouet la précarité énergétique.

Par ailleurs, les enjeux démographiques (+ 25 % de population bretonne à l'horizon 2030) portent aussi sur le logement neuf, grand absent de ce pacte. Je rappelle qu'en Bretagne le besoin annuel en logements est de 25 000 logements par an, alors que le niveau actuel depuis deux ans était de 18 500 logements. A ce sujet les professionnels de la filière construction ne peuvent accepter la réforme du zonage ABC (Loi Duflot) qui raye de la carte d'un seul trait, 70% des communes et réduit fortement les aides aux logements pour les communes déclassées.

Entériner ce zonage revient à rendre inefficace toutes les politiques locales de l'habitat qui ont largement démontré leur efficacité, notamment dans le logement social, précisément au cœur des politiques de solidarité prônées par ce pacte.

Alors que l'égalité des territoires est mise en avant dans tous les discours, nous demandons de manière forte que l'Etat, dans le cadre du Pacte d'Avenir, prenne en compte la motion votée

unanimement par le Comité Régional de l'Habitat et applique les arrêtés préfectoraux de juin 2013 et septembre 2013.

Il nous semble aberrant de constater que le consensus régional validé par l'Etat en Région soit remis en question un mois plus tard par le ministère du logement.

A l'heure où le secteur du bâtiment et de l'industrie en général font de la lutte contre la concurrence déloyale des entreprises « low cost » l'une de leurs priorités, nous aurions également souhaité que ce Pacte d'Avenir s'intéresse plus fortement au problème du détachement de travailleurs européens.

En proposant des tarifs très bas, ces entreprises « low cost » pratiquent le dumping social, bafouant la réglementation sociale et fiscale nationale et cassent la dynamique de l'apprentissage.

Par ailleurs, nous attendions aussi de ce pacte qu'il renforce les moyens pour contenir l'inflation de normes et contraintes administratives qui pénalisent nos entreprises au quotidien.

Vous l'aurez compris, les acteurs de la filière construction sont prêts à se mobiliser pour assurer cette transition énergétique ainsi que la mutation de l'habitat et des bâtiments industriels et agricoles, au service du développement de la Bretagne.

Ils attendent juste de l'Etat et de la Région de leur faire confiance et de leur assurer des conditions favorables à leur développement !

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Yvon LE NORMAND (Union des entreprises (UE) – MEDEF de Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques.

Ce Pacte d'avenir, annoncé par le Premier Ministre, vise à répondre aux difficultés économiques rencontrées par plusieurs entreprises agroalimentaires bretonnes, au refus de l'écotaxe par les acteurs économiques bretons et les manifestations d'agriculteurs, de chefs d'entreprise, de salariés inquiets de la situation économique et exaspérés par l'excès d'impôts, de taxes, de cotisations sociales, de contraintes administratives, réglementaires de toutes sortes qui brident l'initiative et détruisent chaque jour des emplois.

Le MEDEF Bretagne, l'UIMM Bretagne, l'ABEA, la FRSEA, le Comité régional des pêches, Nutrinoë et la CCI Bretagne avaient indiqué au Premier Ministre, le 29 octobre dernier, qu'ils étaient disposés à travailler au Pacte d'avenir sous réserve, je cite, « qu'on n'entende plus parler d'écotaxe ».

Nous relevons que le mercredi 4 décembre, jour de l'annonce de ce Pacte d'avenir, le Premier Ministre a annoncé à la radio que l'écotaxe est « nécessaire ». Cette déclaration montre que le Premier Ministre n'a pris ni la mesure de l'opposition des acteurs économiques bretons à cette écotaxe, ni les menaces qu'elle fait peser sur l'économie et l'emploi.

La lecture du Pacte d'avenir confirme d'ailleurs cette impression : l'exécutif a-t-il bien compris l'exaspération des agriculteurs, des chefs d'entreprise face à l'excès d'impôts, de taxes et de contraintes administratives ? Ce Pacte permet légitimement d'en douter.

Le lecteur croule sous un texte long, 84 pages, mais dont il n'arrive pas à extraire ce qui est réellement nouveau. Ce Pacte constitue avant tout une liste exhaustive de mesures déjà décidées ou engagées pour la Bretagne : RN 164, Brest et Quimper à trois heures de Paris, soutien aux pôles de compétitivité, etc.

Les entreprises attendaient de ce Pacte d'avenir une plus grande agilité (moins d'impôts et de taxes), une plus grande liberté (moins de contraintes administratives et réglementaires), elles ont l'impression d'un alourdissement des dispositifs et des procédures avec par exemple la création de « Plateformes d'appui aux mutations économiques » avec « une gouvernance territoriale innovante ». Quant à la simplification administrative, celle-ci semble bien lointaine et fort hypothétique.

L'exemple du secteur du bâtiment est éloquent. Le compte n'y est pas !

L'objectif de rénovation de 45 000 logements/an d'ici 2020 n'est chiffré que pour un an et dans des proportions limitées. Les enjeux en matière de logements neufs, notamment par la révision du zonage ABC (Loi Duflot), n'y figurent pas alors que c'était une demande essentielle des professionnels pour l'activité et l'emploi dans la filière construction. Cela rend inefficace toutes les politiques locales de l'habitat pourtant au centre des principes de solidarité prônées par ce Pacte.

D'ailleurs, les acteurs économiques estiment avoir été trop peu associés à la constitution de ce Pacte. Ce ne sont pas les grand-messes, parfois avec des ministres, où les uns et les autres ont été invités, qui permettraient d'engager un travail collaboratif, serein et apaisé.

Le délai de réalisation initialement de 2 mois et demi, ramené ensuite à 1 mois et demi par le Premier Ministre, a conduit M. le Préfet à avancer au pas de charge, et ce alors que les organisations représentatives n'avaient pas le temps d'engager la consultation de leurs adhérents et d'ensuite proposer des mesures au Gouvernement.

L'élaboration de ce Pacte nécessitait plus de temps, plus de travail collaboratif et collégial.

Nous le regrettons car le résultat n'est en rien à la hauteur des attentes et des menaces qui pèsent sur notre économie, sur notre société.

Ce Pacte repose sur l'idée que ce sont les pouvoirs publics qui font le développement économique alors que ce sont les entreprises et leurs salariés qui innovent, inventent, produisent, investissent, prennent des risques.

Nos entreprises attendent des mesures décisives, opérationnelles, puissantes à la hauteur des enjeux et de nos handicaps de compétitivité.

C'est cette version du Pacte d'avenir que nos entreprises veulent co-écrire.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Franck PELLERIN (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles et Centre régionale des jeunes agriculteurs de Bretagne)

Je m'exprime au nom de la FRSEA et des Jeunes Agriculteurs.

Nous l'avions dit : la méthode de travail n'est pas la bonne. Le Pacte d'avenir a été écrit dans la précipitation, en enchaînant un nombre de réunions impressionnant à un rythme insoutenable pour des acteurs économiques, qui ont par ailleurs un métier. Aucun aller-retour n'a eu lieu sur la base d'un projet entre l'administration et les acteurs économiques, alors que nous sommes censés contribuer à ce texte.

Et quel dédain des acteurs économiques de la part de l'Etat lorsqu'ils ne sont pas encore destinataires du texte alors qu'ils connaissent par voie de presse la teneur de l'écrit.

Le résultat c'est un document dont le contenu se résume à un assemblage de mesures très souvent déjà prévues, déjà annoncées, voire déjà engagées : réforme des ZES, création d'un régime ICPE enregistrement pour les élevages porcins, programme ambitieux de méthanisation, etc.

Où sont les mesures que nous estimons comme les préalables indispensables à la libération du potentiel productif breton ? Oubliées, comme la suppression de l'écotaxe ou dévoyées comme la simplification administrative conditionnée à une logique d'obligation de résultat renforcée .

L'objectif d'élaboration de plans stratégiques de développement par grande filière, visant à reconquérir le marché national et gagner des parts de marché à l'export, fait bien partie de nos demandes. Mais, au lieu de nous proposer des stratégies concrètes, on nous renvoie encore à la tenue de réunions et de groupes de travail !

On nous propose de travailler sur les conditions d'application de la réglementation et en premier lieu sur la coordination des contrôles au sein de nos entreprises agricoles, les évolutions des procédures ICPE, la mise en œuvre du 5ème programme d'action nitrates et la conduite des études d'impact. Mais, le pacte privilégie pour cela une méthode se résumant à des rencontres fréquentes avec les représentants professionnels et la société civile. Rien de tel pour neutraliser les prises de décisions, voire même renforcer les exigences déjà très pesante sur les agriculteurs !

Le Pacte est par ailleurs muet sur certaines mesures qui pourraient concourir à la compétitivité de l'agriculture : quid d'un engagement des collectivités en faveur de l'utilisation de produits français dans la restauration hors foyer, de la compensation des distorsions de concurrence dues aux différences de coûts de main d'œuvre entre la France et ses concurrents, du relèvement des seuils ICPE au niveau des seuils européens pour tous les élevages, ou de l'utilisation du 2nd pilier de la PAC pour accompagner la création des organisations de producteurs afin de renforcer leur position dans le rapport de force dans la filière ?

Enfin, le calendrier de mise en œuvre des mesures n'est même pas accéléré. Par exemple, l'expérimentation de simplification de la mise à jour de plans d'épandage, mesure essentielle demandée de longue date, n'est prévue que pour 2015. Apparemment la nécessité de travailler rapidement s'impose aux acteurs économiques, mais pas aux administrations !

Décidément, nos gouvernants n'ont rien compris, ou n'ont pas entendu nos attentes et les menaces qui pèsent sur notre région !

A quand une simplification administrative, réellement assumée politiquement et non contredite par le poids de la technocratie ? A quand des actions en faveur de la compétitivité non soumises à l'approbation hypothétique de certains représentants de la société civile adeptes de la décroissance ?

Il faut mettre fin au discours, que sous-tend le diagnostic véhiculé par ce Pacte d'avenir, et qui prétend que le « modèle breton » doit être repensé. Il est temps que nos gouvernants assument le rôle essentiel de l'agriculture et des agriculteurs dans la structuration économique et sociale de la Bretagne et de la France.

Ce pacte repose sur l'idée que ce sont les pouvoirs publics qui font le développement économique alors que ce sont les entreprises et leurs salariés qui innovent, inventent, produisent, investissent, et prennent des risques.

Nos entreprises et leurs salariés attendent des mesures décisives, opérationnelles, puissantes, à la hauteur des enjeux et de nos handicaps de compétitivité. C'est cette version du Pacte d'avenir que nos entreprises et leurs salariés veulent co-écrire.

Je vous remercie de votre attention

INTERVENTION de M. Thierry MERRET (CERAFEL, UGPVB et CIL)

Je m'exprime au nom du CERAFEL.

L'avis du CESER sur le « Pacte d'Avenir pour la Bretagne » ne fait qu'effleurer les sujets et il n'approfondit pas l'aspect budgétaire de ce Pacte, et pour cause.

Ce pacte, dont l'objet est de montrer que le gouvernement prenait bien la mesure des problèmes que rencontrent aujourd'hui l'agriculture et l'agroalimentaire breton a été rédigé en moins d'un mois.

Dans une telle précipitation, on peut s'interroger sur la façon dont a pu être menée la concertation dont parle le CESER et qui a conduit à la rédaction de ce pacte.

Le CESER reconnaît qu'il doit s'exprimer sur ce pacte dans un délai très court et il parle plus loin de « volonté de concertation et non plus de « concertation ». Il précise également que les délais « apparaissent difficilement compatibles avec l'ambition d'élaborer un véritable pacte pour l'avenir de la Bretagne ».

En ce qui concerne les mesures d'urgence pour 2014, la plupart sont des mesures qui étaient déjà prévues ou en passe de l'être. L'annonce de la mobilisation de 179,7 millions d'€ est un tour de passe-passe car sur ce montant, seul le déblocage des aides à l'aviiculture est un élément nouveau, mais qui ne compense pas la suppression des restitutions.

A ces 179,7 millions d'€, les collectivités sont censées ajouter 350 millions d'€.

L'avis reste très vague sur les actions à court terme.

Pour les mesures prévues sur la période 2014-2020, l'effet d'annonce a également été privilégié. Sur les 1 291 millions d'€, 420 sont des prêts de BPI et 500 des crédits destinés à la poursuite de la ligne à grande vitesse.

Les 368 millions du FEADER, crédits européens, ne sont pas davantage des moyens supplémentaires octroyés à la Bretagne, mais le hasard du calendrier fait que la décision relative à leur répartition intervient sur cette même période.

L'annonce de doublement de ces crédits est à relativiser.

La Bretagne, première région agricole de France en valeur globale de ses productions (9,3 milliards d'€) était sous dotée par le FEADER et elle continue à l'être. Avec 368 millions d'€, elle se situe en 15^{ème} position des régions françaises. Une région comme Midi-Pyrénées se voit dotée d'un budget de 1 350 millions d'€, une région comme l'Auvergne, 1 244 millions d'€, une région comme Rhône-Alpes, 1 091 millions d'€ !

L'avis du CESER parle de politique ambitieuse. Là aussi il convient de relativiser.

L'avis reprend à douze reprises le terme de « mutation » de l'agriculture bretonne. Ceci confirme bien qu'on est toujours dans une vision technocratique de l'agriculture et que le schéma qui se dessine est inspiré d'une volonté d'administrer l'agriculture.

Les agriculteurs s'adaptent en permanence aux évolutions économiques et techniques mais avec comme objectif de retirer leur revenu du marché, pas d'obtenir des aides.

D'autre part, l'avis souligne que sur de nombreux points, il faudra apporter des précisions.

Tout ceci confirme bien que cet avis doit être approfondi et que nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un texte rédigé dans la précipitation.

Il faut bien comprendre que ce Pacte va initier une relation contractuelle entre la Conseil Régional et l'Etat.

Le CESER ne peut pas donner son aval à cette signature sur des bases aussi imprécises.

Au nom du CERAFEL, de l'UGPVB et des Groupements de Bretagne du CIL OUEST, je voterai contre cet avis.

INTERVENTION de M. Jacques JAOUEN (CRA de Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs agricoles.

Le choix qui a été fait par l'Etat et la Région de répondre rapidement par un document fondateur aux vives tensions exprimées ces dernières semaines en Bretagne peut se comprendre. Certes il était notamment important de mobiliser des mesures d'urgence pour accompagner les salariés victimes de plans sociaux. Mais la précipitation avec laquelle ce document appelé Pacte d'avenir a été élaboré, est dangereuse dès lors que son contenu déborde très largement les mesures d'urgence, qu'il développe des orientations stratégiques insuffisamment partagées avec l'ensemble des acteurs socio-économiques, qu'un plan d'actions qui reste partiel est proposé.

L'avenir d'une région pour être vraiment partagé ne peut se construire en moins de 2 mois.

Par ailleurs un certain nombre de problèmes à la source de ces tensions ne trouvent toujours pas de solutions dans le Pacte :

- Pas de réponse concernant l'écotaxe qui a cristallisé le mécontentement de différentes catégories socio-professionnelles,
- Pas de suites concrètes données aux engagements pris par le Premier Ministre au SPACE le 12 septembre dernier à répondre sous un mois aux attentes des éleveurs concernant la simplification administrative sur le dossier environnement,
- Pas de réponses concrètes non plus aux demandes des acteurs des filières agricoles et agroalimentaires pour une réelle lutte contre le dumping social européen et de mise en place d'un étiquetage mettant en valeur les viandes d'origine française.

Nous rappelons que l'absence de réponses à ces problèmes a été clairement à l'origine d'une participation et d'une implication pour le moins « mitigée » de différents acteurs dans les groupes d'élaboration du Pacte d'avenir. Comme l'annonce le Président de Région la démarche engagée est le début d'une dynamique et doit se poursuivre. Mais la concrétisation du Pacte ne pourra vraiment se réaliser avec l'ensemble des acteurs que si le doute est rapidement levé quant à la réelle volonté de l'Etat de répondre à ces problèmes.

L'avenir d'une région pour être vraiment partagé ne peut se construire que dans la confiance et la sérénité.

Or notre constat aujourd'hui est que la précipitation, la perte de confiance et le manque de sérénité font que ce Pacte d'avenir n'est pas franchement parti sur de bonnes bases.

Par ailleurs, il est clair qu'un gros travail reste à faire pour aller du concept à la réalisation et pour éviter de passer trop vite de grands objectifs à du soutien d'actions proposées par tel ou tel organisme plus soucieux de son intérêt particulier que de l'avenir de la Bretagne, et juxtaposées sans souci de la cohérence globale.

Pour notre part c'est dans un esprit de construction d'un véritable plan d'actions partagé et efficace que nous situerons nos propositions.

En ce qui concerne plus particulièrement le Plan agricole et agroalimentaire, notre première lecture appelle donc plusieurs remarques d'ordre général que nous comptons compléter dans les prochaines semaines par des propositions concrètes de contenu destinées à enrichir et à préciser le document initial.

Le Plan agricole et agroalimentaire s'appuie sur un diagnostic et une analyse stratégique des secteurs agricole et agroalimentaire bretons, à l'instar du diagnostic territorial stratégique présenté fin 2012 par le SGAR ou encore du Programme de développement rural pour la Bretagne : il est troublant de constater que les diagnostics et les analyses stratégiques sont variables selon les documents ; par ailleurs nous ne pouvons pas accepter que l'agrandissement des exploitations agricoles et la spécialisation en élevages hors-sol soient considérés comme des faiblesses.

Trois « lignes forces » sous-tendent la stratégie déclinée dans le Plan agricole et agroalimentaire : le pilotage par le marché, c'est-à-dire produire ce qui se vend, le renouvellement des conditions de dialogue au sein et entre les filières notamment, et enfin l'élargissement de la réflexion stratégique au Grand Ouest. Cette prise en compte de la dimension « grand ouest » est aujourd'hui incontournable pour bon nombre de nos entreprises bretonnes, et nous nous félicitons qu'elle constitue un des fondements de la réflexion stratégique bretonne.

Le Plan agricole et agroalimentaire met en avant la nécessité de renforcer la « part de valeur ajoutée créée sur le territoire » ; cette orientation est incontestable, mais elle doit aller de pair avec la nécessité de mieux répartir cette valeur entre les différents maillons de chaque filière.

Rien n'est proposé dans ce sens dans le plan d'actions, alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour la pérennité des activités agroalimentaires en Bretagne.

La mise en place d'un « comité stratégique régional de la filière alimentaire » est prévue : il aura un rôle de suivi et d'orientation du plan agricole et agroalimentaire. Nous ne pouvons qu'insister sur la nécessité de disposer des moyens réels pour suivre la mise en œuvre opérationnelle du plan dont une meilleure visibilité est primordiale pour rassurer les acteurs bretons sur le fait que les discours et les réflexions seront bien suivis d'effets.

Dans le plan d'actions, l'accent nous paraît être mis davantage sur l'agroalimentaire que sur l'agriculture. Pour notre part, nous pensons qu'en Bretagne les deux domaines d'activités seront intimement liés dans le rebond économique de la région ou dans son déclin. Il faudra donc s'intéresser autant à l'agriculture qu'à l'agroalimentaire dans certains éléments du plan d'actions tels que par exemple la simplification administrative devant favoriser la vie des entreprises (réforme du dispositif d'installation, accompagnement de la transmission), l'accompagnement des personnes en difficultés et leur reconversion) ou encore la formation tout au long de la carrière.

En matière d'agriculture, l'objectif de triple performance économique, environnementale et sociale peut réunir tout le monde, mais pour décliner cet objectif en plan d'actions et y faire adhérer la majorité des agriculteurs, la Région ne pourra pas se passer de préciser sa vision du

« modèle » surtout lorsque les propos de ses représentants parlent de mutation ou encore de métamorphose de ce modèle. Pour notre part nous réfutons la notion même d'un modèle.

L'une des avancées que nous attendons est que soit précisé ce qui semble faire différence entre le concept d'Agriculture Ecologiquement Intensive soutenu par la profession agricole et celui d'Agriculture Ecologiquement Performante retenu par la Région. Pour notre part nous avons voté en mai 2012 une délibération explicitant clairement les axes d'application du concept d'AEI parmi lesquels la coexistence nécessaire et souhaitable d'une diversité des systèmes pour répondre aux différents marchés.

Mais ce sont aussi des précisions en matière de concept du développement agricole qu'il faudra apporter ; les éléments contenus dans le texte nous semblent perpétuer la vision d'un développement très descendant avec un seul sens de transfert de la recherche vers les agriculteurs. Pour notre part nous ne concevons le développement agricole qu'au travers d'un transfert dans les deux sens et l'innovation venant du terrain ne peut être négligée. Par ailleurs les dynamiques de changement en agriculture comme ailleurs ne peuvent réussir que si les agriculteurs se sentent acteurs de la mise en œuvre de leur projet et non simples exécutants de modèles pensés pour eux.

Dans le même ordre d'idée, les soutiens financiers et la simplification administrative devront être davantage mis au service des projets. Ainsi, différentes formes d'économie circulaire existe déjà en agriculture mais se heurtent encore trop souvent à des obstacles qu'il faudra lever. Citons par exemple l'impossibilité de valoriser les digestats issus de la méthanisation face à la complexité des processus de normalisation des fertilisants.

Plus largement la multiplication des outils de planification (SDAGE, SRCE, SRCAE, PCET, ...) qui intègrent tous des mesures pour l'agriculture sans que leurs conséquences sur l'économie des exploitations agricoles soient préalablement évaluées, entraînent des difficultés de mise en œuvre et cela d'autant plus qu'une vision synthétique n'est pas construite, voire que des incohérences d'application apparaissent.

Enfin, il s'agira aussi d'y voir rapidement clair sur le plan budgétaire et d'identifier nettement les enveloppes qui pourront vraiment être mobilisées pour soutenir des actions nouvelles, au risque de voir l'impression de recyclage de moyens financiers s'amplifier et entraîner le désengagement des acteurs.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de Mme Elisabeth HERVÉ (Par accord entre la Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural –FRCIVAM- et Interbio Bretagne – IBB-)

Nous prenons acte du pacte d'avenir proposé par le Conseil Régional en collaboration avec l'Etat et des acteurs locaux.

Nous sommes étonnés de la précipitation dans laquelle s'est construit ce pacte d'avenir, dont les conclusions engageront la Bretagne dans la durée ; de même, alors que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire font partie intégrante du pacte d'avenir, que ce chapitre soit traité à une autre session du CESER.

Nous approuvons les positions suivantes :

- Je cite : « Le pacte peut et doit être le moteur d'une mobilisation prolongée et déterminée de tous les acteurs de la construction afin de mettre en place de nouveaux modes de développement durable ». Il s'agit de procéder à un arrêt des modèles ayant atteint leurs limites pour s'orienter vers des options innovantes, prenant en compte la réalité sociétale ;
- les secteurs les moins compétitifs, en particulier ceux dont la valeur ajoutée est la plus faible, ont l'opportunité de faire évoluer leurs modèles de production vers des produits mieux valorisés ;
- un suivi écologique, environnemental et sociétal est fondamental pour conduire la région à un développement durable ;
- les initiatives cherchant à développer une gouvernance territoriale innovante sont nécessaires et à privilégier, elles permettront de valoriser les dynamiques locales, menées au plus proche de la vie des territoires ainsi que la mutualisation de compétences et d'idées.

Nous rappelons les éléments suivants :

- L'abandon progressif des restitutions est une donnée intégrée dans les textes législatifs européens depuis plus de dix ans ;
- Le rapport de la FAO ²¹ sur l'accès mondial à la nourriture met en évidence, je cite « la planète produit assez pour nourrir tous les habitants du monde ; le problème est de fournir des aliments à ceux qui en ont besoin » ;
- Les salariés et acteurs locaux sont les socles sur lesquels se construit le projet, en lien avec les territoires. Je cite, ²² si « les IAA, au sens strict, représentent en Bretagne 84 790 emplois, soit 6,51 % des emplois totaux régionaux, » ceux liés à l'économie sociale et solidaire en représentent plus de 10%, soit plus de 133 000 emplois en

²¹ International conference « Organic Agriculture and Food Security, 3-5 may, 2007

²² Pacte d'avenir pour la Bretagne, décembre 2013, page 40

Bretagne. Ces emplois, particulièrement important hors des grands pôles de développement économique sont une garantie du maillage territorial et social.

Nous partageons les interrogations sur

- la faisabilité d'un projet visant à la fois la recherche et le développement d'une meilleure qualité des produits, une valorisation de la matière première qui nécessite du temps de travail pour chaque unité produite, tout en maintenant les mêmes volumes de production de matière première ;
- L'imprécision des engagements des signataires ainsi que le flou des mesures définies dans le pacte

Nous déplorons l'absence de remarques sur le peu d'engagement et de mesures en faveur de la préservation du milieu naturel et la reconquête de la biodiversité. Pourtant, comme la contribution le rappelle, « le Pacte d'avenir constitue un cadre stratégique orientant la mise en œuvre des politiques publiques de l'Union européenne, de l'État, de la Région et des autres collectivités sur le territoire, permettant d'en améliorer la cohérence. Dans le prolongement des engagements pris dans le présent document, il trouvera sa déclinaison dans les prochains programmes européens, dans le Contrat de plan État- Région 2014-2020, qu'il anticipe, et dans les contractualisations régionales ».

Ces éléments restent pourtant les garants du maintien et du développement d'un des piliers mis en avant pour la sauvegarde de la Bretagne : son patrimoine culturel et touristique.

Le pacte d'avenir pour le Bretagne est une initiative qui pourra être conduit en confiance s'il est construit avec tous les acteurs, en complémentarité avec les autres régions, en cohérence avec l'évolution de la planète.

INTERVENTION de M. Emmanuel THAUNIER (Chambre de commerce et d'industrie de la région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques.

Les événements survenus récemment dans notre région illustrent la dégradation de notre économie depuis plusieurs années. Constat sur lequel nous avons déjà eu l'occasion d'alerter les pouvoirs publics. Ce pacte d'avenir co-construit avec des partenaires économiques et sociaux a fait l'objet de plusieurs réunions.

Face à cette crise économique et sociale, touchant notamment la filière agricole, agroalimentaire, bâtiment et automobile, mais aussi par contrecoup les activités industrielles induites, les services et le commerce, nous souhaitons que le Pacte soit plus précis sur les aides concrètes apportées à certaines filières, notamment à la filière automobile, qui, rappelons-le, souffre actuellement.

Le Pacte propose de valoriser et renforcer des activités existantes, avec des financements déjà engagés ou fléchés, entre autre par les fonds structurels européens. Il s'appuie sur des orientations stratégiques déjà définies comme la SRDEII, la SRAL ou encore le Pacte Electrique Breton sur lesquelles nous avons eu l'occasion de nous exprimer. Par conséquent, nous aurions souhaité que le Pacte d'avenir aille au-delà d'une simple succession d'intentions et s'appuie sur de nouvelles orientations concrètes et pérennes.

Concernant la formation, si les actions liées à la formation des jeunes sont bien identifiées, quid de l'apprentissage ? L'apprentissage constitue une voie d'insertion professionnelle qualifiante précieuse, nous rappelons à cet égard que 80% des apprentis sont embauchés durablement à l'issue de leur formation. L'apprentissage apporte qualification professionnelle et insertion et représente à ce titre une réelle solution. Nous souhaitons que le Pacte d'avenir intègre pleinement la question de l'apprentissage comme moyen d'acquisition de compétences et d'insertion professionnelle.

Enfin, autres mesures proposées dans le cadre du Pacte d'avenir, la simplification administrative qui répond à des demandes émises depuis plusieurs années par les acteurs économiques de la région, face à une inflation normative qui entrave ou décourage l'initiative des entrepreneurs. Nous serons vigilants quant à l'application concrète de ces actions de simplification précisées dans le Pacte d'Avenir. Nous souhaitons que les obstacles réglementaires inutiles soient levés et que la réduction des procédures d'autorisation ne s'accompagne pas de contrôles tatillons a posteriori, au risque de peser toujours sur l'esprit d'entreprise.

Ce pacte repose sur l'idée que ce sont les pouvoirs publics qui font le développement économique alors que ce sont les entreprises et leurs salariés qui innovent, inventent, produisent, investissent, prennent des risques.

Nos entreprises et leurs salariés attendent des mesures décisives, opérationnelles, puissantes, à la hauteur des enjeux et de nos handicaps de compétitivité. C'est cette version du Pacte d'avenir que nos entreprises et leurs salariés veulent co-écrire.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de Mme Evelyne LUCAS (Chambre de commerce et d'industrie de la région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques.

Le titre VI du pacte d'avenir intitulé « améliorer l'accessibilité de la Bretagne et soutenir les dynamiques de territoire, accorde une attention particulière au caractère périphérique de notre région et aux obstacles que cela induit.

Les acteurs économiques ont déjà exprimé dans cette enceinte, leur attachement à la concrétisation de plusieurs projets de transports actuellement en cours. Eléments structurants de l'accessibilité et de l'attractivité de notre région, nous rappelons l'urgence de les mettre en œuvre dans les délais retenus.

Premièrement, en matière d'équipement ferroviaire, le Pacte d'avenir réaffirme l'ambition de placer Brest et Quimper à trois heures de Paris. Compte-tenu de la périphéricité de notre région, les acteurs économiques bretons rappellent la nécessité pour les entreprises bretonnes, et notamment celles situées à l'ouest, d'être connectées à leurs clients et fournisseurs des principales métropoles économiques, françaises et européennes, dans des conditions de délais et de coûts qui ne les pénalisent pas par rapport à d'autres territoires. De même, le Pacte d'avenir doit nécessairement prendre en compte le Plan régional d'actions logistiques (PRAL) qui incite le report modal et propose des actions concrètes en faveur des entreprises. Nous réaffirmons ainsi la nécessité d'accélérer le défi du raccordement de la Bretagne à l'espace européen et mondial, en tenant compte des coûts liés aux délais de préemption pour le transport de marchandise.

Deuxièmement, il est également abordé dans le Pacte d'avenir, l'achèvement du Plan routier breton avec l'accélération de l'aménagement à deux fois deux voies de la route nationale 164 qui traverse le centre Bretagne. Nous sommes satisfaits que ce projet soit réinscrit dans ce pacte d'avenir d'autant plus, rappelons-le, que le retard des travaux est de près d'une décennie. On nous le promet depuis 40 ans. Que cette fois, il aboutisse !

Troisièmement, il est important que la vocation maritime de notre région soit déployée dans ce pacte d'avenir. Soutenir l'excellence bretonne en matière de maritimité passe notamment par une volonté forte de développer la filière industrielle des énergies marines renouvelables sur l'ensemble du littoral régional. Dans un contexte de renchérissement du coût de l'énergie, il nous semble important d'encourager le développement du transport maritime et fluvial. Nous saluons l'intérêt porté par l'Etat et la Région du projet de développement du Port de Brest, et rappelons qu'il est nécessaire d'apporter des aides au développement portuaire de l'ensemble des ports bretons. L'implantation de l'IFREMER à Brest contribuerait à conforter Brest comme pôle majeur pour la connaissance du milieu marin.

Dans ce volet transport, nous sommes surpris par l'absence d'un sujet majeur, l'Ecotaxe poids-lourds, suspendue à ce jour. Nous regrettons que la demande de report sine die de l'Ecotaxe par l'ensemble des acteurs économiques ne figure pas dans le Pacte d'Avenir.

Enfin, rappelons que nombre de projets d'infrastructures de transports cités sont déjà lancés et bénéficient de financements publics, telle notamment la liaison de Brest et Quimper à Paris en

3 heures. Nous serons attentifs aux moyens supplémentaires concrets qui seront mis en œuvre et proposés et à l'accélération réelle donnée par le pacte pour faire aboutir ces projets.

Ce pacte repose sur l'idée que ce sont les pouvoirs publics qui font le développement économique alors que ce sont les entreprises qui innovent, inventent, produisent, investissent, prennent des risques.

Nos entreprises attendent des mesures décisives, opérationnelles, puissantes, à la hauteur des enjeux et de nos handicaps de compétitivité. C'est cette version du Pacte d'avenir que nos entreprises et leurs salariés veulent co-écrire.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Sylvère QUILLEROU (Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne)

Thème : Territoires et santé en Bretagne : un sujet d'inquiétude

Monsieur le Président,
Monsieur le Préfet de Région,
Monsieur le Président du Conseil régional,
Mesdames, Messieurs,

Je m'exprime au nom de la Chambre Nationale des Professions Libérales et du Collège 1.

Je voudrais attirer l'attention sur un point insuffisamment évoqué dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Dans les territoires ruraux, en centre Bretagne, c'est l'accès aux soins de 1er recours, qui va être au cœur des difficultés.

Un investissement dans la prévention et la promotion de la santé, une planification et une gestion appropriées des ressources humaines de la santé pourront permettre de lutter durablement contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les effectifs des professionnels de santé ont atteint en 2011, un maximum historique, et devraient, selon les projections, décroître rapidement jusqu'à 2019, pour ne retrouver leur niveau actuel qu'en 2030.

Et, cependant la Bretagne intérieure ressent, dès aujourd'hui, les effets d'une pénurie.

2030 est aussi la date à laquelle la population française aura connu une croissance de 10 % avec des besoins de santé accrus, liés au vieillissement de cette population.

Un tiers de la population aura alors plus de 60 ans.

Trois facteurs ont été identifiés comme étant à l'origine du fléchissement inquiétant du nombre des professionnels de santé et donc de l'offre de soin :

- le départ massif à la retraite des professionnels issus du baby-boom, nés entre 1945 et 1965,
- la non anticipation de l'adaptation des numerus clausus aux besoins de la population,
- ainsi que la féminisation des effectifs, dont il n'a pas été tenu compte.

En 2008, déjà, 22 cantons étaient déficitaires en prescripteurs (médecins généralistes et spécialistes, chirurgiens - dentistes, sage - femmes) et 24 étaient en situation de fragilité, sur les 201, que compte la Bretagne.

Et, pour mémoire, seule l'implantation des pharmaciens relève d'un plan de répartition territorial.

Après la mise en place de nombreuses mesures incitatives financières, restées pratiquement sans effet, imaginées pour fixer les soignants dans les zones désertifiées ou en voie de le devenir, particulièrement, en centre Bretagne, il s'agit de trouver les moyens financiers pérennes pour conduire à la création de pôles de santé pluridisciplinaire, ainsi qu'à la mise en service de la télémédecine afin de promouvoir, une égalité des chances devant la maladie dans tous les territoires bretons, pour une population vieillissante et donc plus fragile.

Je vous remercie pour votre attention.

**INTERVENTION de M. Lucien TRAON
(Confédération générale des petites et moyennes entreprises –CGPME-
de Bretagne)**

Je m'exprime au nom de la CGPME (PME/TPE)

Le Pacte d'avenir, pour la première partie, a été écrit dans l'urgence pour une réponse rapide et justifiée aux victimes de plans sociaux.

Pour la 2^{ème} partie des orientations stratégiques et des plans d'actions, nous considérons en outre que cette urgence a entraîné la faiblesse de ce pacte d'avenir.

Nous considérons que le pacte d'avenir :

- n'est pas à la hauteur des enjeux de la Bretagne et de l'exaspération exprimée par nos PME/TPE ;
- qu'il constitue avant tout une longue liste de mesures déjà décidées ou engagées : peu de projets concrets et actions nouvelles chiffrées avec un calendrier, peu de projets avec un équilibre sur le territoire et peu d'actions d'expérimentation notamment sur les territoires éloignés « centre Bretagne et pointe de Bretagne ».

Nous considérons que :

- la concertation avec les acteurs socio-économiques n'a pas réellement été mise en œuvre,
- que la demande de simplification administrative n'a pas été entendue,
- que la compétitivité « coût » n'est pas abordée,
- que les PME/TPE avec les spécificités et sur lesquelles nous comptons pour la création d'emploi ont été très rarement nommées,
- le plan est insuffisant, nous sommes prêt à y travailler.

INTERVENTION de M. Gérald HUSSENOT (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM))

Après examen du document diffusé le 5 décembre 2013, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) est conduit à formuler les observations suivantes :

1 - Le CRPMEM de Bretagne acte le travail réalisé conjointement par les services de l'Etat et ceux de la Région Bretagne.

Le volet dédié à la pêche maritime professionnelle pages 16 à 18 du pacte constitue un bon début de réflexion pour préparer la mise en place du nouveau FEAMP en France mais ce volet présente des lacunes et se situe très en dessous des attentes de la filière vis-à-vis d'un pacte d'avenir breton dont elle attendait des retombées concrètes et en partie immédiates. En réalité, les développements concernant la pêche par leur caractère trop général n'engagent que peu les pouvoirs publics pour l'instant.

Le CRPMEM s'étonne notamment qu'après avoir réalisé une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des acteurs de la filière et ayant produit et transmis à l'Etat et la Région dès le 29 octobre 2013 un état sommaire en 20 points des propositions formulées susceptibles d'apporter des réponses concrètes aux problèmes posés à la filière et le 28 novembre 2013, le même document mais reformulé, réorganisé et argumenté sur 5 axes :

- la relance de la compétitivité du secteur,
- la lutte contre la concurrence déloyale et les réseaux de pêche illégale,
- l'appui à la filière sur les questions d'usage et d'environnement maritime et littoral,
- le renforcement de l'expertise technique et scientifique,
- la prise en compte d'un volet social dans le cadre du pacte d'avenir.

Il ne retrouve que peu de propositions concrètes, telles qu'il les avait formulées.

Aussi, demande-t-il formellement qu'il soit fait état et références à ce document de propositions du CRPMEM de Bretagne dans le Pacte d'Avenir. Il doit donc pouvoir retrouver en points de sortie des déclinaisons précises des grandes orientations généralistes retenues par le Pacte dans les réponses qui seront apportées.

Le CRPMEM rappelle enfin que dès le début de la mobilisation régionale bretonne, il a tenu à ce que la filière des pêches soit intégrée dans la dynamique du Pacte d'Avenir et qu'il a souhaité que ce document soit baptisé Pacte d'Avenir « Terre et Mer de Bretagne ».

2 - Du point de vue financier, à court terme (donc sur 2013), le CRPMEM relève clairement que le secteur de la pêche ne bénéficiera d'aucun soutien financier dans le cadre du pacte d'avenir.

Le 1,7 millions € annoncés en faveur des activités de pêche durable au titre de la majoration de crédits du FEP ne bénéficiera pas à la pêche mais à des projets du secteur de la conchyliculture et d'une entreprise de transformation.

3 - Le CRPMEB confirme aussi que pour l'accompagnement des professionnels dans les évolutions territoriales et environnementales, les besoins sont réels et doivent être pris en compte.

4 - Compte tenu des modifications prévisibles dans l'architecture du futur contrat de plan Etat Région, il est indispensable :

- que la pêche et les élevages marins soient pris en compte dans le Programme Opérationnel du FEAMP et que les professionnels soient associés à son élaboration,
- de même la pêche doit être éligible au FSE et au FEDER,
- et ne doit pas être exclue du CPER dans son volet transition écologique et énergétique.

5 - Il revendique un engagement loyal des parties et attend des actes concrets au risque de voir s'enclencher un conflit social qu'il ne maîtrisera pas et ne veut pas que sa position légaliste se retourne contre lui et les intérêts du secteur qu'il défend.

EN CONCLUSION :

1) Alors même que son engagement a été fort et qu'il a réuni les représentants de la filière bretonne à plusieurs reprises, le CRPMEB de Bretagne déplore que ses propositions et demandes n'aient pas été reprises dans le pacte d'avenir de la Bretagne. Il constate l'absence de mesures concrètes et immédiates dans ce plan et pointe l'absence de financement pour la pêche notamment par le FEP contrairement à ce qui est inscrit dans le pacte à l'article 8.

2) Il demande par conséquent l'intégration de sa contribution dans le pacte et a minima en annexe à celui-ci.

3) Il revendique par ailleurs pour la pêche et les élevages marins un développement des axes inscrits au titre III du pacte et que celui-ci comporte des mesures concrètes dotées le cas échéant de moyens financiers et humains.

INTERVENTION de M. Jean-Yves LABBÉ (Bretagne Pôle Naval)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques.

Le Pacte d'avenir recense de façon quasi exhaustive tout un ensemble de décisions déjà prises ou fortement engagées dans de très nombreux domaines. A l'inverse, des décisions attendues n'y figurent pas, comme l'illustre le développement consacré à la recherche marine.

Le pôle brestois est dans ce domaine reconnu comme la référence française et comme une des références mondiales. **Ifremer** y a sa principale implantation et participe de cette dynamique.

Nous nous attendions à ce que ce Pacte annonce l'installation à Brest du siège d'**Ifremer**. Une telle décision serait apparue fondée et pertinente.

Ce signal fort de réaffirmation de la vocation de recherche marine du pôle brestois aurait été apprécié. Nous regrettons son absence du Pacte.

France Energies Marines fait partie de cet ensemble brestois de l'excellence en matière de recherche-développement dans le domaine maritime.

Dans sa décision de labellisation de France Energies Marines au titre des investissements d'avenir, l'Etat a annoncé une dotation de 34 M€ au titre du financement de France Energies Marines.

Il nous semble essentiel que ce montant figure dans le pacte, et ce d'autant plus que les énergies marines font partie des quelques axes majeurs de diversification industrielle retenus par la Bretagne sachant, et c'est essentiel, qu'il n'y a pas de filière industrielle performante sans R&D.

Enfin, pour ce qui concerne le Pacte électrique breton, le Conseil régional a engagé une démarche très innovante et très anticipatrice de boucles énergétiques locales. Dans ce cadre, les nouveaux compteurs intelligents constituent un maillon essentiel du dispositif à mettre en place. Compte tenu de son avance dans les systèmes énergétiques locaux, il nous semble que la Bretagne devrait être désignée comme région pionnière pour le déploiement prioritaire du **compteur Linky**.

Nous demandons donc à M. le Préfet de bien vouloir transmettre à M. le Premier Ministre ces trois demandes qui nous semblent essentielles.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Hervé JENOT (Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne)

Merci Mr le Président

Je m'exprimerai au nom des deux CRC de Bretagne.

La profession conchylicole de Bretagne attendait beaucoup du pacte d'avenir de la Bretagne instauré par l'état et saisi par le conseil régional.

Dans les 7 objectifs retenus, un concerne nos métiers « Conforter la Bretagne comme grande région maritime européenne » pour le préparer, tous les acteurs socio-économiques ont été consultés : force est de constater que nos deux CRC à part des SMS et des questions par téléphone ont été un peu absentes des discussions.

Nous approuvons la réflexion de l'avis du CESER concernant la pêche et l'aquaculture .Je site : les formulations comme les engagements sont très flous et des précisions seront nécessaires pour que l'on puisse s'y retrouver .

Je voudrais ici dire que notre profession dans la monographie maritime de la façade nord-atlantique (2012) se trouve à la première place des régions françaises.

_9460 hectares de concessions sur 17000 hectares

_438 kms de longueurs de bouchots

_665 entreprises

_environ 2400 emplois permanents, 3770 en totalité ; et malgré la crise qui dure depuis 2008 une certaine fierté à garder ses emplois si précieux pour les petites entreprises .

_nous sommes la 1ère région française pour l'élevage de la belon .

Plusieurs sujets nous préoccupent en particulier :

_la qualité des eaux littorales se dégradent , un bruit de fond inquiète la profession : le pacte serait l'occasion de renforcer les services de la police de l'eau auprès des préfets de département. La reconquête de la qualité des eaux littorales passera entre autre par là .

-Les procédures administratives doivent être allégées voir simplifiées si nous voulons un niveau de compétitivité et un développement de notre secteur économique .

Un exemple concret : en France 2 à 3 ans entre l'instruction et la liquidation d'un dossier FEP, en Norvège 6 à 12 mois .

_la transmission/installation des entreprises conchylicoles pour les jeunes doit être une priorité qui dépasse largement la notion de transmission des navires .

_L'enjeu de la préservation du foncier sur le littoral est une grande priorité (l'étude de l'association des Ceser de l' Atlantique : Populations et activités sur le littoral atlantique : enjeux fonciers , le démontre sans appel)

_On sait que le FEAMP (Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) ne sera pas opérationnel comme les autres programmes européens avant un an : malgré les efforts des élus et des services de la Région Bretagne chef de fil pour le compte de l'ARF (association des régions de France) dans ce programme .Dans L'avis du CESER il est dit que le pacte doit être

évolutif et s'adapter au contexte : voilà un exemple concret , il faut qu'il serve à faire le lien pour la pêche et l'aquaculture .

Merci de votre attention.

INTERVENTION de M. Jean-Bernard SOLLIEC (Union des entreprises UE – MEDEF de Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques.

Les bretonnes et les bretons qui produisent ont exprimé leur exaspération, leur colère, devant les pertes d'emplois, la perte de compétitivité de nos secteurs de production. Ils ressentent au quotidien le déclassement progressif et continu de notre agriculture et de notre industrie. La Bretagne doute de son avenir.

Dans son rapport sur la compétitivité de l'industrie, réalisé à la demande du Gouvernement et rendu public le 5 novembre 2012 Louis Gallois écrit, je cite, « Tous les indicateurs le confirment : la compétitivité de l'industrie française régresse depuis 10 ans et le mouvement semble s'accélérer. La diminution du poids de l'industrie dans le PIB français est plus rapide que dans presque tous les autres pays européens ; le déficit croissant du commerce extérieur marque nos difficultés à la fois vis-à-vis des meilleures industries européennes et face à la montée des émergents », et de poursuivre, « la perte de compétitivité industrielle est le signe d'une perte de compétitivité globale de l'économie française. »

Ensuite, Louis Gallois tire le signal d'alarme : « Cette perte de compétitivité menace notre niveau de vie et notre protection sociale ».

Louis Gallois impute cette situation aux marges des entreprises trop faibles qui les empêchent d'investir, et il écrit : « Les facteurs macroéconomiques sont essentiels, notamment le poids de la fiscalité lié **au niveau élevé des dépenses publiques**. Le « millefeuille » administratif et la superposition des structures déconcentrées (État) et décentralisées, le culte de la réglementation, couplé avec son instabilité, constituent un vrai handicap. »

Face à ce constat implacable, le Gouvernement a publié dès le lendemain, le 6 novembre, son Pacte national pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi. Il y est notamment déploré, je cite, « des coûts salariaux qui se sont durablement écartés de ceux de l'Allemagne depuis une dizaine d'années et qui restent orientés à la hausse ». Le gouvernement y indique que, je cite, « la dépense publique est élevée en France : elle représente en 2012 plus de 56 % de la richesse nationale » et de poursuivre, « ce niveau de dépense (...) est aussi la traduction de notre difficulté à réformer l'action publique pour la rendre plus efficace. Il est désormais impératif d'engager une réforme en profondeur de toute l'action publique ».

Le Gouvernement écrit ensuite : « Cet exercice porte sur l'ensemble des politiques publiques et associe tous les acteurs : l'État et ses agences, les collectivités territoriales, la protection sociale. Il est placé au service d'une nouvelle ambition pour les services publics, pour renouveler le modèle social français, redresser les finances publiques et améliorer la compétitivité de l'économie. »

Tout cela montre que le Président de la République et le Premier Ministre, et espérons-le, l'ensemble des membres du Gouvernement, ont bien compris que notre niveau de dépenses publiques, parce qu'il induit de prélèvements très élevés, génère perte de compétitivité et chômage. La France a décidé démocratiquement de s'engager dans l'euro mais elle n'a pas mis dans le même temps ses entreprises en capacité d'affronter la concurrence frontale des entreprises des autres pays de cette zone euro. Un chiffre parmi d'autres : le déficit commercial de la France est de 70 milliards d'euros quand l'Allemagne enregistre un excédent de 170 milliards d'euros.

Comment rester compétitifs avec la même monnaie quand les entreprises allemandes paient 200 milliards d'euros de prélèvements obligatoires et les entreprises françaises 300. 100 milliards d'euros d'écart, soit l'équivalent de la masse salariale de 3 millions de salariés !

La situation est très grave. Ce Pacte d'avenir est-il à la hauteur des enjeux, à la hauteur des défis qui se posent à la Bretagne ? Bien sûr que non ! Il ne traite pas de l'excès de réglementation dénoncé aussi par Louis Gallois, de l'excès de dépenses publiques et de prélèvements obligatoires. La pauvreté et l'exclusion gagnent le pays. Ce Pacte d'avenir, qualifié aussi de pacte de confiance dans le document, n'est pas à la hauteur des enjeux. Nous demandons au Premier Ministre de confronter ce Pacte d'avenir au rapport Gallois. C'est le seul moyen de remettre au niveau attendu ce Pacte d'avenir notamment par des mesures nationales.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Jean-Bernard SOLLIEC (Union des entreprises UE – MEDEF de Bretagne)

Je voudrais m'exprimer au nom des acteurs économiques, mais surtout au nom des entreprises de l'agro-alimentaire, particulièrement vilipendées ces derniers temps.

Que n'a-t-on entendu depuis quelques semaines comme inepties et contre-vérités sur les entreprises de l'agroalimentaire proférées par d'éminents personnages allant des momies staliniennes exhumées de leur sarcophage aux fringants intellectuels apôtres de la bien-pensance, dont souvent les œillères dogmatiques masquent une ignorance particulièrement profonde de nos métiers.

Comme je suis un des rares rescapés, voire le seul, issu du monde de l'agro-alimentaire du reconditionnement politique de cette assemblée, je vais essayer de rétablir quelques vérités en essayant d'être aussi objectif que possible sans poujadisme, ni populisme.

La caractéristique principale de l'industrie alimentaire bretonne est son extrême diversité tant par la taille des entreprises, des outils, des produits et des modes de production. Non, l'agroalimentaire breton ne se résume pas à DOUX et à GAD/CECAB.

Si l'on veut une analyse objective des problèmes qu'elle traverse, il est utile de la segmenter en trois groupes.

1/ LES ENTREPRISES DE VOLAILLES GRAND EXPORT

Les difficultés de ces entreprises étaient prévues mais leurs tentatives de diversification n'ont pas été couronnées de succès. Aujourd'hui, nous demandons au gouvernement un soutien sans faille, en recherchant à Bruxelles, les solutions nécessaires à leur survie. Mais, il faut savoir qu'un euro à sa juste parité suffirait à les rendre excédentaires.

2/ LES ENTREPRISES DE VIANDES BLANCHES

Positionnées sur le marché européen, n'ayant jamais bénéficié d'aucune subvention européenne malgré les affirmations du délire médiatique ambiant, les entreprises d'abattage de porcs et de volailles de toute la France, il ne s'agit pas d'un problème spécifique breton, sont confrontées depuis de nombreuses années à une concurrence exacerbée des opérateurs nord-européens particulièrement allemands qui ont profité de conditions sociales que nous jugeons intolérables en Europe : pas de salaire minimum, importation massive de travailleurs de l'Est grâce à la directive détachement recréant ainsi une version moderne de l'esclavage.

L'instauration d'un salaire minimum semble avancer en Allemagne mais pour une mise en place dans 4 ans et notre Gouvernement semble s'émouvoir enfin de la directive détachement. Mais, nous pouvons faire confiance aux entreprises allemandes pour défendre leurs privilèges becs et ongles.

Il y a urgence pour rétablir les conditions d'une vraie concurrence, d'une concurrence équitable et là, nous attendons un véritable courage politique de notre gouvernement mais nous aimerions aussi un soutien vigoureux des grands leaders syndicaux parisiens dont le silence et l'inanité sur ce dossier contrastent étrangement avec leur propension à venir se pavaner en Bretagne pour donner des leçons aux bouseux bas-bretons.

3/ TOUTES LES AUTRES ENTREPRISES

Elles sont dans la normalité et confrontées aux problèmes d'actualité : cours des matières premières, pression de la distribution, atonie de la consommation, perte de confiance dans la capacité des dirigeants politiques de tous bords à prendre les mesures qui permettront à notre pays de redécoller.

Nous venons de découvrir les 84 pages du Pacte d'Avenir dans lequel le gouvernement annonce des mesures financières importantes, mais nous constatons qu'il ne s'agit que d'un nouvel avatar de ce que « les gens tendance » appellent l'économie circulaire et les gens normaux le recyclage. Nous avons participé activement à l'élaboration de la partie qui nous concerne du Pacte d'Avenir et nous ne retrouvons pas nos petits dans le document qui nous est présenté.

Nos entreprises ne sollicitent aucune aide financière, aucune subvention de l'Etat. Elles ne refusent ni la réglementation, ni les contrôles, ni les impôts. Elles demandent simplement de la stabilité, de la visibilité et un traitement équitable avec leurs concurrentes européennes en matière fiscale, sociale et règlementaire. Elles demandent à l'Administration de les aider à mieux faire leur métier en acceptant enfin de prendre ses propres responsabilités.

Or, nous constatons que ce pacte est constitué pour l'essentiel d'une reprise des politiques menées par le Conseil régional, ce qui est une reconnaissance de la qualité du travail réalisé, et nous savons déjà que les maigres promesses de l'Etat en matière de simplification administrative se heurteront aux résistances des administrations.

Les vrais enjeux en matière de concurrence européenne sont totalement occultés et le « dumping social » évoqué ne donne lieu qu'à un pouvoir aggravé de répression de l'inspection du travail qui n'a pas besoin de cette autorisation pour magnifier ses capacités de nuisance.

Le document appelle à un développement du dialogue social auquel nous sommes très attachés, mais en le figeant dans une nouvelle couche idéologique de contraintes administratives. Voilà encore un enfant mort-né.

Nous avons le sentiment d'une occasion ratée de prendre le bon virage et il faut constater une nouvelle fois que les pouvoirs publics, avec la complicité d'un certain nombre d'acteurs locaux cramponnés à leurs privilèges, ont toujours une vision surannée du fonctionnement des entreprises et n'ont pas compris que le principal enjeu consiste à **DONNER CONFIANCE et LIBERER LES ENERGIES.**

En conclusion, je voudrais exprimer un vœu : je souhaiterais que tous ceux qui n'ont jamais créé un seul emploi, que ceux qui n'ont jamais subi les contrôles des services vétérinaires, de la répression des fraudes et de l'inspection du travail, que ceux qui n'ont jamais connu la crainte de devoir dire un jour à leurs salariés qu'ils ne pourraient pas les payer, que tous ceux-

là arrêtent leurs discours fallacieux et insultants, empreints de morgue et d'arrogance, que tous ces personnages emplis de l'autosatisfaction béate de ceux qui ne sont responsables de rien puisqu'ils n'ont jamais rien fait, se taisent enfin et nous laissent travailler, c'est le meilleur service qu'ils puissent rendre à l'agroalimentaire de cette région.

Nous nous réjouissons qu'après un long combat qui a démarré en 2008 contre les chantres du racket fiscal généralisé et du gaspillage de l'argent public, l'épée de Damoclès de l'écotaxe s'éloigne des entreprises bretonnes et dans ces conditions, si le volontarisme politique de notre gouvernement se réveille enfin, nous sommes prêts à mobiliser toutes les énergies et compétences qui feront la richesse des entreprises et des territoires au travers de la création de nouveaux emplois de plus en plus qualifiés. Ainsi, la Bretagne demeurera un territoire agricole et agroalimentaire exceptionnel, diversifié, adaptée à ses consommateurs et à son temps.

Merci de votre patience

INTERVENTION de Mme Marie-Martine LIPS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire)

Le modèle économique dominant depuis une trentaine d'années, montre actuellement ses limites.

La crise actuelle ne doit pas en faire oublier les causes profondes : les dérives du capitalisme financier déterritorialisé et la recherche, à court terme, d'une rentabilité économique excessive.

Relativement épargnée jusqu'ici, la Bretagne vit actuellement une crise qui doit être analysée dans ce contexte de mutation sociétale. Les événements de ces dernières semaines ne sont que le révélateur de difficultés prévisibles depuis de nombreuses années et dont les solutions doivent être recherchées dans des évolutions structurelles des secteurs et entreprises concernés. Au-delà de la conjoncture, et, tout en traitant les conséquences immédiates pour les personnes et les territoires ainsi précarisés, cela oblige à construire, à moyen et long terme, une économie durable pour la Bretagne prenant en compte l'ensemble des aspirations et des besoins des citoyens bretons.

Le modèle breton est fragilisé, mais notre région garde son potentiel.

La réussite économique de la Bretagne s'est construite sur le développement de secteurs d'activité dont nombre, parmi les plus emblématiques, sont aujourd'hui fragilisés. Cependant, il ne faudrait pas être exagérément pessimiste : de nombreuses entreprises sont en bonne santé économique, et en particulier dans l'Economie Sociale et Solidaire. Elles créent des emplois ou maintiennent ceux qui existent.

Le Pacte pour la Bretagne se construit autour des éléments déjà travaillés dans la SRDE2I, la " Nouvelle Alliance", et d'autres schémas ou stratégies. Il se maillera avec le CPER et la mise en œuvre des programmes européens. Il a bien identifié les potentiels sur lesquels construire la Bretagne de demain ...

Mais, s'il faut répondre à l'urgence, il faut aussi ouvrir de nouveaux horizons.

Au-delà de l'urgence des aides individuelles, il sera également nécessaire de soutenir des secteurs d'activité et des entreprises aujourd'hui en difficulté mais pourvoyeurs d'emploi. Cependant, les modalités de ces aides ne sauraient conforter des modèles sans avenir qui, s'ils perdurent en l'état, seront à l'origine des prochaines crises et difficultés structurelles. Les pouvoirs publics doivent conditionner leur action à des évolutions vers des modèles économiques durables prenant en compte l'ensemble des paramètres : emploi, répartition des richesses, effet sur l'environnement, prise en compte des parties prenantes

En parallèle, il convient de préparer l'avenir en créant les conditions nécessaires à l'émergence des secteurs d'activité et des entreprises de demain en capacité de construire une économie responsable grâce à la coopération entre les acteurs économiques. Une économie basée sur l'engagement des citoyens (place de la société civile dans la gouvernance économique, place des salariés dans la gouvernance des entreprises, mobilisation de l'épargne citoyenne au service du développement local, développement des circuits courts pas seulement agricoles, ...) nécessite de construire d'autres modalités de partage des richesses produites. Cette économie doit être basée sur des industries et des services à forte valeur ajoutée ; mais aussi

développer l'économie circulaire. Il faut également faciliter les coopérations entre la recherche universitaire et le monde des entreprises; développer l'entrepreneuriat, y compris quand il prend les formes de l'ESS, en particulier créer une dynamique de reprise transmission des entreprises aux salariés ; soutenir l'innovation sociale visant l'amélioration de la qualité de vie en répondant aux besoins peu ou pas satisfaits dans les territoires et au sein des entreprises et faciliter la mise en place d'écosystèmes d'innovation sociale dans tous les territoires de vie bretons.

L'Economie Sociale et Solidaire, si elle est citée dans le pacte, n'y occupe pas la place qui devrait être la sienne, alors même qu'elle est porteuse d'emplois durables pour demain.

En Bretagne, l'ESS représente une réalité économique et sociale incontestable : 14% de l'emploi privé, plus de 144 000 salariés et de 13 500 établissements, ce qui la place au premier rang des régions françaises pour le poids de l'ESS. Une ESS forte et dynamique, c'est le gage d'une base d'emplois non délocalisables ; le renforcement d'un tissu d'entreprises préoccupées par un développement équilibré et durable de la région ; une collaboration avec les entreprises capitalistiques, afin de mettre en place les synergies nécessaires pour construire et stabiliser l'économie de demain.

Pour ce faire, en ce qui concerne l'accompagnement du développement, il sera nécessaire de créer les cadres structurants propres à l'Economie Sociale et Solidaire, afin de prendre en compte sa spécificité.

Intégrer l'expérimentation dans les mesures d'urgence.

La Bretagne, grande région de production et de transformation agricole, doit s'attacher à mettre en place une relocalisation de la chaîne alimentaire. Cela consiste à produire et transformer une part importante de ce qui est consommé localement, dans un bassin de consommation de produits alimentaires dont, bien évidemment, le périmètre sera variable selon les produits. Cela suppose de corrélérer leur qualité avec les habitudes et les besoins des habitants.

Favoriser des relations basées sur la coopération plutôt que sur la concurrence a pour objectif de construire un système équilibré pour permettre à chacune des parties prenantes de trouver sa place de façon durable, c'est-à-dire sans que la rémunération de l'une d'entre elles mette en difficulté les autres.

Nous proposons de mettre en place un Pôle Territorial de Coopération Economique dans lequel seront présents tous les acteurs de la chaîne de production, de la distribution, de la consommation, du traitement des déchets produits et de l'utilisation des surplus. Il s'agit de s'inscrire dans le développement des circuits courts et de l'économie circulaire : les **agriculteurs** fournissant des produits de meilleure qualité via une évolution des méthodes (agriculture écologiquement intensive, agriculture biologique, ...) verront leur situation financière et sanitaire s'améliorer, les **acteurs de la filière industrie agroalimentaire**, en particulier les coopératives agricoles, pourront y construire un modèle économique durable, représentatif de ce que sera l'IAA de demain, les **salariés de ce secteur** pourront mobiliser leurs compétences dans leur territoire de vie et dans le secteur d'activité dont ils connaissent les modes de fonctionnement, et qui est le plus à même de leur proposer un emploi, les **distributeurs**, y compris la grande distribution, pourront s'insérer dans la chaîne de production locale, dans une logique de circuits courts, en proposant aux consommateurs des

produits ayant une meilleure image, les **consommateurs** qui connaîtront la qualité de ce qu'ils consomment parce que produit en proximité, par leur consommation contribueront activement au développement de leur territoire, les **collectivités locales** enfin pourront mobiliser le pôle pour approvisionner leur restauration collective et contribueront à maintenir de l'activité industrielle dans les territoires ruraux pour permettre un aménagement du territoire breton équilibré.

La logique inhérente à ce modèle suppose d'implanter ces industries, dans un premier temps, là où les fermetures d'usine ont fragilisé les personnes et les territoires.

De plus, il sera nécessaire d'insérer, dans le champ de la coopération, les processus de recyclage des déchets produits. Cela signifie qu'une attention particulière devra être portée aux processus de production afin qu'ils intègrent, dès leur conception, les modalités d'utilisation des déchets en associant au projet les réseaux travaillant sur la méthanisation, le traitement des papiers ou d'autres matières. Enfin, les excédents générés par le système doivent trouver, au moins en partie, des débouchés vers les banques alimentaires afin d'être utilisés localement auprès des personnes en difficulté.

Un tel modèle coopératif suppose que toutes les parties soient associées à sa gouvernance, en particulier les représentants des salariés, quelle que soit leur place dans le système et l'apport en capital qu'elles peuvent mobiliser. Les statuts juridiques le permettant existent, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif par exemple.

La durabilité du système nécessite qu'il trouve son équilibre économique propre, c'est-à-dire qu'il réalise des bénéfices. Les modalités de leur répartition devront être étudiées dès la conception du pôle coopératif. Elles devront garantir la constitution régulière de fonds propres à même d'assurer l'investissement afin de conserver un outil industriel de haute qualité.

Un tel concept s'inscrit résolument dans une évolution significative des modèles qui ont été construits depuis 50 ans. Il s'agira alors d'une **innovation sociale et industrielle de rupture**. La description qui en est faite ci-dessus, ne constitue qu'une ébauche de ce qu'il faudra mettre en place.

De plus, comme il est question de réindustrialiser les sites aujourd'hui sinistrés, il convient de ne pas perdre de temps. Un tel projet doit trouver sa place dans les mesures d'urgence du pacte d'avenir pour la Bretagne afin de revitaliser au plus tôt ces territoires en mutation.

**INTERVENTION de M. Hervé LATIMIER
(Kevre Breizh)
(Intervention lue par Mme Marie-Martine LIPS détentrice d'un pouvoir)**

Merci M.le Président,

J'interviens pour Kevre Breizh, coordination associative culturelle bretonne.

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne suscite quatre réactions.

- La constatation d'une timide prise en compte du rôle de l'identité culturelle bretonne dans le développement de la Bretagne et, plus largement, du dynamisme des bretonnes et des bretons dans tous les domaines de la culture. Il y a quelques ouvertures, encore imprécises, sur l'enseignement des langues, l'audiovisuel et la conduite de la politique en matière culturelle.

- Une déception concernant la méthode. Délai trop court, consultation, plus que concertation, pas assez large. On est dans la logique d'un plan d'urgence – sans doute nécessaire – plus que dans celle d'une stratégie de développement. Les habitudes de fonctionnement pyramidal perdurent alors que la situation appelle d'autres modes de détermination de l'intérêt général plus proches des territoires et donnant un rôle plus important à la société civile.

- Une inquiétude quant au côté parfois flou (calendrier, financement) et souvent court-termiste du document. On est loin d'une réponse aux souhaits, pourtant raisonnables, émis par le Conseil régional le 21 mars 2013 dans sa contribution au débat sur la décentralisation. La Bretagne a besoin d'un autre souffle dans tous les domaines (social, économique, culturel, institutionnel...).

- Un espoir : que, comme beaucoup le souhaitent, ce document ne soit qu'un premier pas vers la véritable co-construction d'un plan de développement pour la Bretagne - que Kevre Breizh espère réunifiée - sous l'impulsion d'un Conseil régional enfin doté des moyens d'action juridiques et financiers nécessaires. C'est à ce prix qu'on trouvera les solutions de long terme alliant dynamisme et respect des personnes et de l'environnement. Les contributions ne manquent pas. Des chantiers doivent s'ouvrir rapidement. Une large concertation doit se mettre en place. Des décisions doivent pouvoir être prises au niveau le plus pertinent.

Ouvrir la porte à de nouvelles déceptions serait la pire de choses.

Merci de votre attention.

INTERVENTION de M. Michel CLECH (Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne)

Mon vote aurait été d'approuver l'avis du CESER sur ce pacte s'il avait été proposé de séparer, dans le temps, la gestion de l'urgence (le pilier 1, sur lequel nous partageons les mesures) de ce qui sera "à venir", c'est à dire sur le nécessaire engagement concerté des acteurs bretons pour la transformation d'une partie de notre système productif breton, à bout de souffle comme sur la mise en œuvre d'un plan de relance de l'économie bretonne résolument novateur et volontariste.

Mon vote aurait été de m'abstenir sur l'avis du CESER sur ce pacte si mon naturel optimisme me faisait partager les espoirs des rédacteurs (de l'avis et du pacte) dans un avenir rempli de nouvelles modalités de résolution des problèmes, consistant à faire avec les bretons plutôt que de décider à leur place, consistant à donner à la Région Bretagne les moyens équivalents à d'autres grandes régions européennes dotées d'une réelle autonomie de choix et de moyens, donc de gouvernance, consistant à croire à une régulation intrinsèque par les systèmes économique et financier pour le respect des règles sociales et environnementales, consistant à rêver au développement d'une économie bretonne relocalisée, circulaire et durable, qui aurait dû être une préoccupation majeure de ce Pacte d'Avenir.

Mais le pessimisme des rédacteurs est aussi formalisé dans l'avis du CESER. Je cite : le pacte ne répond pas à la préoccupation d'associer l'ensemble des forces vives dans la contractualisation. L'économie de la transition ne figure pas explicitement dans le cœur du pacte. Le pacte met principalement en avant des dispositifs existants. Le pacte annonce des engagements précis relevant davantage d'intentions et de souhaits. Le pacte, dans son volet social, est trop exclusivement orienté vers les seuls salariés licenciés.

Ces éléments me font penser que les rapporteurs ne se leurrent pas non plus sur la réelle ambition de ce document.

Comme les décideurs politiques, les acteurs économiques, la société civile et les citoyens bretons ne semblent pas encore partager un avis concordant sur les enjeux de cette fin de cycle économique ; Parce que la sensibilisation sur ces enjeux nécessite le temps long, temps nécessaire à un changement de paradigme favorisant l'innovation économique et la transformation sociale induite.

Cela nécessite surtout l'acceptabilité de ce New Deal puis, l'accompagnement des risques pris par ce territoire ainsi que le soutien aux acteurs engagés;

Compte tenu de l'incompatibilité d'engager, avec un Etat fragilisé, un projet sociétal ambitieux pour la Bretagne, car une grande partie du pacte liste de mesures déjà validées, des transferts de financements d'enveloppe à enveloppe, dans l'espoir, peut être, de ne pas voir ressortir de bonnets rouges dans les rues, même si à cette période de l'année, un chapeau rouge avec un pompon blanc, avec ou sans barbe, cela fait toujours plaisir à nos enfants.

A titre d'exemple sur le niveau d'engagement financier apporté par l'Etat, pourquoi ne pas décider, uniquement pour 2014, de geler le développement du missile M51 et de transférer le montant financier équivalent au Titre 2 du pacte, sachant que la France a engagé, en 2013, une dépense de 813 M€ uniquement pour ce programme.

Compte tenu d'une réforme nationale sur la décentralisation qui n'apportera pas les réponses significatives que nombre de bretons avaient souhaité,

Compte tenu de la faible marge de manœuvre de la Région Bretagne pour faire valoir ses orientations, développer ses ambitions et concrétiser en actes les contenus de ses différents projets et programmes,

je voterai contre l'avis du CESER sur le Pacte d'Avenir pour la Bretagne.



INTERVENTION de M. Gérard FERRE (Union régionale de l'UNSA)

A la lumière de la crise qui a frappé de plein fouet la Bretagne, le gouvernement en collaboration avec la région vient de nous proposer un pacte d'avenir. Si nous sommes satisfaits de voir afficher un projet global pour ce pacte d'avenir, nous ne pouvons l'accepter en l'état.

Si les difficultés structurelles et conjoncturelles peuvent expliquer en partie les difficultés de certaines entreprises, elles ne suffisent pas et n'exonèrent en aucun cas des manques de discernement et d'anticipation.

On ne peut plus accepter que des secteurs entiers ne vivent que sous perfusion d'argent public, la priorité doit être donnée à l'anticipation, à la transition et aux nécessaires mutations industrielles.

A situation exceptionnelle, démarche exceptionnelle, le pacte d'avenir doit prendre aussi en compte le présent et pas seulement celui des entreprises. Des mesures d'accompagnement sont proposées pour répondre aux besoins immédiats des salariés et des territoires, cependant le volet social est à peine esquissé et doit être renforcé afin que les attentes et les besoins des salariés non responsables des difficultés soient prises en compte.

La totalité des moyens réglementaires doit être mobilisée et coordonnée pour chacun des PSE, de même que tous les dispositifs annoncés dans l'article 1 du pacte.

Quant aux cellules de reclassement, elles doivent prendre en compte la situation familiale et pas simplement celle du seul salarié de l'entreprise en difficulté.

Enfin, l'UNSA attache une importance particulière aux conditions d'accompagnement de la mobilité des salariés et de leur famille, que cette mobilité soit contrainte ou choisie, qu'ils soient ou non situés dans des territoires considérés comme en difficulté.

Dans son avis, le CESER salue la volonté de concertation ayant présidé à l'élaboration du Pacte, avec l'ensemble des partenaires. Dans la pratique, il n'est pas certain que cette concertation ait été aussi large. Notamment parce qu'une partie des partenaires dont les organisations syndicales n'y ont, soit pas été toujours associées, soit n'ont pu y participer compte tenu des délais souvent très courts, de la veille au soir pour le lendemain.

Le document proposé distingue trois piliers et sept grands enjeux, mais tous n'ont pas la même pertinence et n'auront pas le même effet pour préparer l'avenir économique et social de la région.

Le pacte d'avenir se doit d'être également, tel que souligné, un pacte de confiance, entre tous les partenaires, avec un dialogue social renforcé.

Le texte précise que les aides perçues seront recensées dans la base de données unique portée à connaissance des représentants des salariés. En plus de cette disposition réglementaire, l'**UNSA** soutient la proposition faite lors de la réunion de vendredi dernier et proposant en complément, la mise en place immédiate d'une base de données ouverte et contenant toutes les idées et propositions, d'où qu'elles viennent.

Nous partageons entièrement l'avis du CESER sur ce que doivent être les règles de contractualisation et de suivi du pacte :

- définition précise des engagements des signataires et de l'ensemble des destinataires d'aide publiques,
- respect du principe de réciprocité,
- participation effective de l'ensemble des collectivités et de la société civile au dispositif de suivi et d'évaluation.

L'**UNSA** se prononce clairement pour une simplification des règles.

En effet, circulaires d'applications et contraintes administratives ne doivent pas être la simple concaténation de toutes les contraintes et interprétations ministérielles et/ou régionales, mais doivent figurer dans un seul texte représentant l'application stricte, mais facilement applicable et compréhensible de la loi.

Le "*dites le nous en une seule fois*" résume bien ces difficultés.

Pour autant, cette simplification des règles ; comme le pacte le propose ; ne doit en aucun cas être mise en œuvre au profit d'une quelconque déréglementation en matière environnementale, sanitaire et sociale.

Si, concernant la partie prospective du pacte d'avenir, l'**UNSA** constate que la plupart des mesures avancées figurent déjà dans les projets de la région Bretagne, dans les avis du CESER de janvier 2012 et janvier 2013 ou dans ceux de l'Etat en région, il n'en demeure pas moins que l'ensemble une fois réuni fait sens.

Peut être aurait-il dû faire sens plus tôt ? ...

C'est l'objectif de la GPEC territoriale, décrite d'ailleurs également dans l'avis du CESER de janvier 2012.

Concernant l'agriculture, et l'agroalimentaire, si le pacte d'avenir s'inscrit en cohérence avec les actions déjà engagées dans le cadre de la "Nouvelle Alliance" du Conseil régional et du Projet agricole et agroalimentaire régional, l'**UNSA** considère qu'il faut donner du temps au temps et qu'une approche systémique ne peut se construire avec tous les partenaires, en seulement deux mois.

Bien qu'une partie du schéma agro alimentaire breton ait montré ses limites, l'**UNSA** partage l'analyse que rien n'est inéluctable, mais qu'il faut "produire ce qui se vend", et non l'inverse.

L'objectif est effectivement pour chaque filière de reconquérir des parts de marchés, sur le marché français d'abord, la France est en effet grande consommatrice de produits transformés à forte valeur ajoutée, et ensuite gagner des parts de marché à l'export.

Pour terminer, l'**UNSA** regrette que l'Economie Sociale et Solidaire, très présente dans différents schémas régionaux et justement pourvoyeuse de produits à haute valeur ajoutée, semble "un peu oubliée" par le pacte d'avenir.

L'**UNSA** votera l'avis du CESER.

INTERVENTION de M. Jean LE TRAON (IRT B-COM)

Merci Monsieur le Président,
Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil régional, chers collègues,

J'interviens comme représentant de l'Institut de recherche technologique B<>com et en tant que rapporteur de la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I).

Cette intervention concerne le volet du Pacte d'Avenir pour la Bretagne relatif aux mesures de soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires au sein de l'enjeu « Approfondir l'investissement de la Bretagne dans la connaissance ».

Le pacte d'Avenir pour la Bretagne fait régulièrement référence à la SRDE2I et au SRESR qui intègrent tous deux les priorités bretonnes de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3). L'ancrage territorial de la recherche et de l'enseignement supérieur y est un des éléments clés. L'un de ces enjeux est celui du lien réel de l'ESR avec les réalités territoriales et notamment avec le monde de l'entreprise. Deux articles du Pacte d'Avenir pour la Bretagne y font référence : l'article 6 (Donner toute sa place à la Bretagne dans l'ambition industrielle et la France) et l'article 11 (Du soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche).

Malgré quelques espérances, le Pacte d'Avenir pour la Bretagne n'anticipe pas le Contrat de Plan Etat-Région, même s'il mentionne quelques actions relatives à la structuration de la recherche en Bretagne. Il confirme les engagements de l'Etat dans les dispositifs existants que sont les pôles de compétitivité, les IRT et ITE, les clusters d'entreprises, les plateformes technologiques, les acteurs de l'innovation... Il suggère des réponses à construire dans le futur PIA en agriculture et agroalimentaire ; il réaffirme son intérêt pour le projet d'ITE France Energies Marines...

Il retient également quelques hypothèses de travail pertinentes : campus numérique et MOOC pour tous les niveaux de formation supérieure, docteurs en entreprise, accompagnement du projet d'Idex,...

Nous aurions souhaité qu'un pas supplémentaire fût franchi, proposant des actions concrètes nouvelles ou abondant celles déjà présentes favorisant les rapprochements entre la recherche et les entreprises en Bretagne.

A titre d'exemples :

- trois Instituts Carnot (un 4ème est suggéré) sont déjà présents en Bretagne : ils constituent un levier pour les coopérations entre la recherche publique et les PME ;
- l'IRT B<>com est à la fin de son premier exercice et l'accélération de son programme de création de « produits » pourrait faire l'objet d'une action volontariste ;
- l'engagement de l'état pour un pôle d'excellence en cyberdéfense pourrait légitimement se traduire par la création en Bretagne d'un « Centre National d'Expertise en Cybersécurité » tant pour les secteurs de la défense que pour le civil ;

- le soutien ciblé de quelques PME à fort potentiel de croissance, issues de la recherche publique (ce qui les fixe sur le territoire) serait également une action propice à la création d'emplois à haute valeur ajoutée sur le territoire.

Nous voudrions une fois de plus insister sur les approches inter ou transfilières qui sont des opportunités pour mieux faire coopérer les acteurs de la recherche et de l'innovation en Bretagne. Le collégium d'ingénierie proposé s'inscrit dans cette démarche : il a notamment pour objectif de décroisonner les parcours de formation pour offrir des passerelles et de créer de nouveaux outils de formation pour accompagner la réussite au long de la vie.

Le Pacte d'Avenir pour la Bretagne constitue une première pierre d'un édifice qu'il s'agit désormais de décliner en plan d'action. Je voterai donc l'avis proposé par le CESER de Bretagne.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL
« DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 2013 »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL EN ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

SESSION DU 10 DECEMBRE 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de décembre 2013

Rapporteur général : M. Martial WESLY

AVIS DU CESER SUR LE VIREMENT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU SEIN D'UN CHAPITRE ET SUR LA CREATION D'UN DISPOSITIF DE SOUTIEN SPECIFIQUE AUX ENTREPRISES DE TAILLE INTERMEDIAIRE, EN PARTICULIER ISSUES DE LA FILIERE AGROALIMENTAIRE

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose dans le cadre du Pacte d'Avenir et particulièrement du Plan agricole et agroalimentaire breton, de renforcer immédiatement les outils d'intervention en faveur des entreprises agroalimentaires bretonnes.

L'objectif est de développer, en partenariat avec Bpifrance, un dispositif de « Prêt participatif de développement » (PPD), adapté aux Entreprises de taille intermédiaire (ETI), notamment de la filière agroalimentaire.

Le Président du Conseil régional propose donc :

- sur le programme 232 « Améliorer la performance des filières de production agricoles et agroalimentaires », de réduire de 1,1 M€ l'autorisation de programme de 6,2 M€ ouverte sur l'exercice 2013 ; sur le programme 220 « Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises », d'abonder de 1,1 M€ l'autorisation de programme de 5,25 M€ ouverte sur l'exercice 2013 ;
- d'affecter, sur le montant de l'autorisation de programme disponible sur le programme 220, un montant de 2,5 M€ dans le cadre du pacte d'avenir de la Bretagne par une dotation à la BPI pour des prêts participatifs au développement pour les entreprises de taille intermédiaire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER apprécie les propositions qui sont faites, et qui visent à soutenir la mise en œuvre rapide du Pacte d'avenir, en permettant à la BPI d'intervenir sous forme de Prêt participatif de développement (PPD) en faveur des ETI, comme elle le fait déjà vis-à-vis des PME.

Par définition, les PPD n'ont pas d'autre vocation qu'accompagner des projets de développement, en permettant aux entreprises de bénéficier d'un important effet de levier face aux besoins de financement correspondants.

Dans ce cadre, constatant que l'autorisation de programme 232 ne sera pas pleinement utilisée en 2013, le CESER est favorable au virement ponctuel d'autorisation de programme proposé

dans le cadre d'une DM pour 2013, par le Président du Conseil régional, à hauteur de 1,1 M€, puis à l'affectation au titre du programme 220 d'un montant de 2,5 M€ à des prêts participatifs pour le développement, distribués par BPI auprès des ETI relevant tout particulièrement du secteur agroalimentaire.

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
Adopté à l'unanimité des votants**

**Abstentions (10 : FO, Pauline Paoli, Fanny
Le Brech, Briec Guinard, Marie-Pascale
Deleume et Véronique Michel-Gicquel)**

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

ANNEXE : COMPOSITION DU CESER PAR COLLEGE



Conseil économique, social
et environnemental

LISTE DES MEMBRES PAR COLLEGE

Date de mise à jour : 09/01/2014

Collège I : Entreprises et activités professionnelles non salariées

Secteur des chambres consulaires : 14 sièges

Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Evelyne LUCAS
Valérie FRIBOLLE
Jean-François LE TALLEC
Dominique LECOMTE
Emmanuel THAUNIER
René LE PAPE

Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Danielle EVEN
Nathalie MARCHAND
Laurent KERLIR
Jacques JAOUEN

Chambre régionale de métiers et de l'artisanat

Emmanuelle TOURILLON
Louis NOEL
Michel GUEGUEN
Olivier LE COUVIOUR

Secteur des organisations patronales : 7 sièges

Union des entreprises (UE) - MEDEF Bretagne

Béatrice COCHARD
Jean HAMON
Patrick CARÉ
Jean-Bernard SOLLIEC
Yvon LE NORMAND

Union professionnelle artisanale (UPA) de Bretagne

Serge LE FLOHIC

Confédération générale des petites et
moyennes entreprises (CGPME) de Bretagne

Lucien TRAON

Secteur des syndicats d'agriculteurs : 4 sièges

Par accord entre la Fédération régionale des syndicats
d'exploitants agricoles (FRSEA) et le centre régional
des jeunes agriculteurs (CRJA) Bretagne

Franck PELLERIN
Didier LUCAS

Confédération paysanne de l'Ouest

Henri DAUCÉ

Coordination rurale Pierre LEC'HVIEN

Secteur agricole et agro-alimentaire : 2 sièges

Par accord entre le Comité économique agricole régional des fruits et légumes (CERAFEL), l'Union des groupements des producteurs de viande de Bretagne (UGPVB) et le Centre interprofessionnel laitier (CIL) Thierry MERRET

Par accord entre la Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM) et Interbio Bretagne (IBB) Elisabeth HERVÉ

Secteur de la mer : 4 sièges

Bretagne Pôle Naval Jean-Yves LABBÉ

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEN) Olivier LENEZET
Gérald HUSSENOT

Par accord entre les Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et de Bretagne sud Hervé JENOT

Secteur des professions libérales et des professionnels de santé : 3 sièges

Union nationale des professions libérales (UNAPL) Bretagne Philippe LE ROUX

Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne Sylvère QUILLEROU

Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé (URPS) Joëlle DEGUILLAUME

Secteur des employeurs chargés d'une mission de service public : 1 siège

Par accord entre les représentations régionales de la Société nationale des chemins de fer (SNCF), de RFF (Réseau ferré de France), d'Électricité de France (EDF), d'Électricité Réseau Distribution France (ERDF), de Réseau de transport d'électricité (RTE), de GDF-SUEZ et de La Poste Jean-Philippe DUPONT

Secteur de l'économie sociale et solidaire : 2 sièges

Par accord entre l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) et l'Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (UNIFED) Sylvie GUILBAUD

Union régionale des sociétés coopératives et participatives de l'Ouest - région Bretagne (URSCOP) Isabelle AMAUGER

Secteur de la finance : 1 siège

Comité régional de la Fédération bancaire française Martial WESLY

Collège II : Organisations syndicales de salariés

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Françoise BOUJARD
Joël DEVOULON
Bernard DUBOIS
Norbert HELLUY
Yolande HENRY
Véronique LAUTREDOU
Véronique LE FAUCHEUR
Thierry LEMETAYER
Michel PERON
Gilles POUPARD
David RIOU
Marie-Lou ROUDAUT
Emmanuelle ROUSSET
Marie-Pierre SINOU
Jacques UGUEN

Comité régional CGT de Bretagne

Thierry LENEVEU
Marie-France THOMAS
Gaëlle URVOAS
Jean-Edmond COATRIEUX
Claudine CORNIL
Corinne FERREIRA
Jean-Luc PELTIER
Stéphane CREACH
Nadine SAOUTI
Françoise LE LOARER
Patrice BOUDET

Coordination régionale CGT-FO de Bretagne

Annie KERHAIGNON
Éric LE COURTOIS
Pierrick SIMON
Joël JOSSELIN
Fabrice LERESTIF

Union régionale CFTC de Bretagne

Christine DIVAY
Pierre EUZENES

Union régionale Solidaires de Bretagne

Viviane SERRANO
Serge LE QUÉAU

Union régionale CFE-CGC Bretagne

Loïc FANOUILLERE

Union régionale de l'UNSA

Gérard FERRÉ

FSU Bretagne

Jean-Luc LE GUELLEC

Collège III : Vie collective

Organismes et associations qui participent à la vie collective de la région

Secteur de la famille : 4 sièges

Union régionale des associations familiales (URAF) de Bretagne Lionel LE BORGNE

Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (URCIDFF) Annie GUILLERME

Bureaux départementaux des fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) Nadia LAPORTE

Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) académique de Rennes Guylaine ROBERT

Secteur de la solidarité et de l'insertion : 5 sièges

Par accord entre l'Union régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) et le Centre régional de l'enfance et de l'adolescence inadaptées (CREAI) Dominique BARBOTIN

Union régionale interfédérale des œuvres privées, sanitaires et sociales (URIOPSS) Marie Christine CARPENTIER

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Marie-Martine LIPS

Associations représentant au niveau régional le domaine de la solidarité, de l'action sociale et de l'insertion, de la diversité, de l'intégration :

- Aide à toute détresse (ATD) Quart monde Cécile DEFOIS

- Coordination des associations de solidarité internationale (CASI) Pierre BARBIER

Secteur du cadre de vie : 8 sièges

Comité régional olympique et sportif (CROS) Jacqueline PALIN

Nautisme en Bretagne Jean KERHOAS

Par accord entre Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) et l'UFC - Que Choisir Nicolas JAFFRAY

Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne Michel MORVANT

Organismes représentant la culture : 2 sièges

- Kevre Breizh Hervé LATIMIER

- Théâtre de Folle Pensée Patrice RABINE

Union nationale des associations de tourisme (UNAT) Bretagne Alain LE FUR

Réseau Cohérence Armina KNIBBE

Secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : 8 sièges

Pôle recherche et enseignement supérieur (PRES) :

- Par accord entre les Universités de Bretagne

Jean-Émile GOMBERT
Pascal OLIVARD

- Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne

Alain CHARRAUD

Par accord entre le Centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) et les Centres techniques de Bretagne

Anne-Claude LEFEBVRE

Institut de recherche technologique IRT B-COM

Jean LE TRAON

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

Antoine DOSDAT

Institut national de recherche agronomique (INRA)

Patrick HERPIN

France énergies marines (FEM)

Vincent DENBY-WILKES

Secteur de la santé et de la protection sociale : 4 sièges

Union régionale de la Mutualité française

Bertrand LAOT

Par accord entre les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les Caisses d'allocations familiales (CAF), le Régime social des indépendants (RSI) et la Mutualité sociale agricole (MSA)

Marie-France MARCHAL

Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Bernard GAILLARD

Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Bretagne (IREPS)

Zoé HERITAGE

Secteur de la jeunesse : 3 sièges

Centre régional d'information jeunesse (CRIJ)

Elie GUEGUEN

Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Bénédicte LERIDÉE

Par accord entre l'UNEF, la Fédé B et la Fédération étudiante rennaise interassociative (FERIA)

Fanny LE BRECH

Associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et de personnes qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable

Association Eau et rivières de Bretagne

Marie-Pascale DELEUME
Véronique MICHEL-GICQUEL

Bretagne Vivante - SEPNEB

Alain THOMAS
Daniel PIQUET-PELLORCE

Réseau d'éducation à l'environnement Bretagne (REEB)

Michel CLECH

Personnalité qualifiée en matière d'environnement et
de développement durable

Jean-Yves MOËLO

Collège IV : Personnalités qualifiées

Chantal BEVILLON
Frédérique BONNARD-LE FLOC'H
Anne LE MENN
Pauline PAOLI
Brieuc GUINARD